

**Les spécificités de la coopération
transfrontalière dans les
dynamiques du projet
d'aménagement**

**Le cas du Jardin des Deux Rives à Kehl
et Strasbourg**



2009-2010

LEBRAS Alison

Directeur de recherche
BLONDEL Cyril

**Les spécificités de la coopération
transfrontalière dans les dynamiques
du projet d'aménagement**

**Le cas du Jardin des Deux Rives à
Kehl et Strasbourg**

2009-2010

**Directeur de recherche
BLONDEL Cyril**

LEBRAS Alison

AVERTISSEMENT

Cette recherche a fait appel à des lectures, enquêtes et interviews. Tout emprunt à des contenus d'interviews, des écrits autres que strictement personnel, toute reproduction et citation, font systématiquement l'objet d'un référencement.

L'auteur de cette recherche a signé une attestation sur l'honneur de non plagiat.

FORMATION PAR LA RECHERCHE ET PROJET DE FIN D'ETUDES

La formation au génie de l'aménagement, assurée par le département aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, associe dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement, l'acquisition de connaissances fondamentales, l'acquisition de techniques et de savoir faire, la formation à la pratique professionnelle et la formation par la recherche. Cette dernière ne vise pas à former les seuls futurs élèves désireux de prolonger leur formation par les études doctorales, mais tout en ouvrant à cette voie, elle vise tout d'abord à favoriser la capacité des futurs ingénieurs à :

- Accroître leurs compétences en matière de pratique professionnelle par la mobilisation de connaissances et techniques, dont les fondements et contenus ont été explorés le plus finement possible afin d'en assurer une bonne maîtrise intellectuelle et pratique,
- Accroître la capacité des ingénieurs en génie de l'aménagement à innover tant en matière de méthodes que d'outils, mobilisables pour affronter et résoudre les problèmes complexes posés par l'organisation et la gestion des espaces.

La formation par la recherche inclut un exercice individuel de recherche, le projet de fin d'études (P.F.E.), situé en dernière année de formation des élèves ingénieurs. Cet exercice correspond à un stage d'une durée minimum de trois mois, en laboratoire de recherche, principalement au sein de l'équipe Ingénierie du Projet d'Aménagement, Paysage et Environnement de l'UMR 6173 CITERES à laquelle appartiennent les enseignants-chercheurs du département aménagement.

Le travail de recherche, dont l'objectif de base est d'acquérir une compétence méthodologique en matière de recherche, doit répondre à l'un des deux grands objectifs :

- Développer tout une partie d'une méthode ou d'un outil nouveau permettant le traitement innovant d'un problème d'aménagement
- Approfondir les connaissances de base pour mieux affronter une question complexe en matière d'aménagement.

REMERCIEMENTS

L'élaboration de ce travail de recherche a été l'occasion d'échanges productifs avec divers professionnels de l'aménagement. Le présent rapport, bien que son contenu n'engage que son auteur, n'aurait pu être le fruit d'un travail individuel.

- Ma reconnaissance va à toutes les personnes qui m'ont encadrée, suivie et soutenue lors de la réalisation de ce projet de recherche :

Je tiens à remercier tout d'abord, **Cyril Blondel**, doctorant en aménagement du territoire et en sciences politiques et encadrant de ce Projet de Fin d'Etude, pour avoir su me guider pas à pas dans l'élaboration de ce projet et m'initier à la recherche. Je tiens également à le remercier pour sa disponibilité et l'intérêt qu'il a porté à mon travail.

Je remercie également **Hélène Bailleul**, docteur en aménagement du territoire et urbanisme, pour m'avoir accompagnée et aiguillée dans la mise en place de mes méthodes d'investigation de mon terrain d'étude et d'analyse de mes résultats.

Je souhaite remercier **Hélène Subremon**, enseignante ATER en aménagement à l'école Polytechnique de l'Université de Tours, pour m'avoir permis d'enrichir la méthode d'analyse de mes résultats de terrain.

Enfin, merci à **Serge Thibault**, enseignant chercheur à l'école Polytechnique de l'Université de Tours, pour avoir su m'orienter dans mes recherches sur le passage du projet d'aménagement.

- Ma reconnaissance va également à toutes les personnes que j'ai eu la chance de rencontrer durant ma recherche de terrain, pour la richesse des informations qu'ils m'ont communiquées, leur disponibilité et leur accueil chaleureux. Par ordre alphabétique, merci à :

Mme Armbruster, Responsable du Pôle Tourisme au Service Marketing territorial et Tourisme de la Direction du Développement Economique et de l'Attractivité à la Ville et Communauté urbaine de Strasbourg

M. Deppen, Directeur du service des événements à la Ville de Strasbourg

M. Grossmann, Conseiller municipal à la Ville de Strasbourg

M. Hummel, Chargé du suivi des travaux au service des espaces verts et naturels à la Communauté Urbaine de Strasbourg

M. Karcher, directeur des projets sur l'espace public au service des espaces verts et de la nature de la Communauté Urbaine de Strasbourg

Mme Keller, Sénatrice et conseillère municipale à la Ville de Strasbourg

M. Kieffer, Conseiller technique au cabinet du président du conseil régional d'Alsace

M. Krieger, artiste peintre retraité

Mme Lipowsky, Chargée de la coopération transfrontalière et de la communication à la Ville de Kehl

Mme Marbach, Chargée de mission « quartier du Port du Rhin »

M. Mimram, architecte ingénieur

M. Moritz, Responsable de l'entretien du Jardin des Deux Rives

M. Petry, Maire de Kehl

M. Rauch, Retraité et ancien directeur du service d'urbanisme à la Ville de Kehl

Mme Schumm, artiste thérapeute et présidente de l'association Garten//Jardin et l'ensemble des membres de l'association que j'ai eu la chance de rencontrer.

M. Tissier, Directeur du service des espaces verts et de la nature à la Direction des Espaces Publics et Naturels à la Communauté Urbaine de Strasbourg

Mme Turck, Directrice de l'école du Port du Rhin

M. Vallens, Conseiller technique chargé de la coopération transfrontalière au cabinet du maire de Strasbourg

- Enfin, ma reconnaissance va à toutes les personnes et amis qui m'ont soutenue dans ce travail.

Je remercie, **l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse**, pour avoir supporté financièrement ce travail.

Merci à **la famille Brozat - Benoit**, pour leur accueil et convivialité.

Je remercie mes coéquipières de recherche **Léa Brozat** et **Julie Levelu**, pour les échanges fructueux que nous avons eus tout au long de ce travail et avoir mené à mes côtés les deux semaines d'investigation du terrain d'étude.

Merci à toutes les personnes, amis et famille qui ont bien voulu relire ce mémoire.

Enfin, je remercie **Emmi Leclerc** pour son soutien.

SOMMAIRE

Avertissement.....	5
Formation par la recherche et projet de fin d'études	6
Remerciements.....	7
Sommaire	9
Introduction	12

Partie préliminaire

Le choix de la frontière franco-allemande	15
1. La Pax Europea : objectif premier de la construction de l'Union Européenne	16
1.1 Le contexte de la naissance de l'Union Européenne : Vers un rapprochement interétatique [...]	16
1.2 [...] par la multiplication des relations entre les pays [...].	17
1.3 [...] dans l'objectif de pacification des relations entre les peuples.	17
2. De l'exemplarité du couple franco-allemand au regard de la stabilisation des relations dans l'Union Européenne	19

Partie 1

Le projet d'aménagement transfrontalier comme élément structurant de l'espace transfrontalier franco-allemand.....	21
1. Vers l'avènement de l'espace transfrontalier [...].....	22
1.1 L'évolution du rôle de la frontière : de la ligne qui démarque à la zone qui unie.	22
1.2 Les espaces transfrontaliers : espaces d'enjeux à structurer.....	23
2. [...] par l'institutionnalisation de la coopération transfrontalière [...].....	27
2.1 Les enjeux de la coopération transfrontalière.....	27
2.2 Les instruments de la coopération transfrontalière.....	30
2.3 Le cas de Strasbourg et Kehl.....	32
3. [...] pour la mise en œuvre de projets d'aménagement transfrontalier.	35
3.1 Le projet d'aménagement transfrontalier : définition et typologie.....	35
3.2 Le phasage du projet opérationnel d'aménagement	36
3.3 L'axe de développement Strasbourg-Kehl : un projet d'aménagement à vaste échelle.....	38
4. Emergence de la problématique et hypothèses de recherche	39

Partie 2

Terrain d'étude et méthodes d'investigation	41
1. Présentation du terrain d'étude : Le Jardin des Deux Rives entre Strasbourg et Kehl	42
1.1 Le choix du terrain d'étude.....	42
1.2 Présentation du site.....	42
2. Méthodes d'investigation	46
1.1 La revue de presse	46
2.2 La réalisation d'entretiens semi-directifs auprès d'élus, de techniciens et de représentants de la société civile.	47
3. Méthodes de traitement des résultats.....	48
3.1 Méthodes d'analyse.....	48
3.2 Les acteurs du projet du Jardin des Deux Rives.....	48

Partie 3

La genèse du Jardin des Deux Rives.....	53
1. Mars 1995 – Mars 2001 : De la programmation aux études d’avant projet	55
1.1 La naissance d’une idée, l’élaboration d’une programmation.....	55
1.2 La conception des plans d’aménagement et les études d’avant projet	56
2. Mars 2001 – Janvier 2003 : Le retour à la phase de conception et les nouvelles études d’avant projet.....	58
2.1 Les nouveaux travaux de conception	58
2.2 Les nouvelles études d’avant projet	59
3. Janvier 2003 – Avril 2004 : De la réalisation de la passerelle et de la rive française du jardin à la réception commune des travaux.	60
3.1 Les phases de réalisations.....	60
3.2 La réception et la mise en service par l’ouverture du Festival des Deux Rives	61
4. Identification des périodes potentielles de conflit durant la genèse du Jardin des Deux Rives.....	62

Partie 4

Les spécificités de la coopération transfrontalière dans les périodes de conflits du projet du jardin des deux rives.....	65
1. Les conflits liés à la modification des plans d’aménagement du Jardin des Deux Rives	68
1.1 « Discontinuité politique et continuité urbanistique ? »	68
1.2 Vers l’élaboration de nouveaux plans d’aménagement.....	71
1.3 Synthèse	73
2. Les conflits liés à la construction de la passerelle.....	75
2.1 Clé de financement et gestion des surcoûts.....	75
2.2 Les revendications de la société civile pour la protection de la nature	77
2.3 Synthèse	78
3. Les conflits liés à l’organisation du Festival des Deux Rives	81
3.1 La question des prix d’entrée du festival et du partage des recettes.....	81
3.2 Les obstacles techniques	82
3.3 Synthèse	84
4. Synthèse générale.....	87

Partie 5

les spécificités de la coopération transfrontalière dans Les dynamiques du projet	90
1. Les dynamiques de coopération dans le projet du Jardin des Deux Rives	91
1.1 Mars 1995 – mars 2001 : le temps de la coopération	93
1.2 Mars 2001 – février 2003 : la coopération comme outil nécessaire à la sortie de conflit.....	93
1.3 Février 2003 – avril 2004 : « Deux rives, deux rythmes »	94
1.4 Synthèse	95
2. Des acteurs ayant intégré différemment la dimension transfrontalière du projet.....	96
2.1 Un jeu d’acteurs non spécifique	96
2.2 Des acteurs ayant différemment intégrés la dimension transfrontalière.....	97
3. Synthèse générale et préconisations	98

Conclusion.....	100
Sources et Bibliographie	102

Table des schémas	107
Table des encadrés.....	108
Table des illustrations	109
Table des Tableaux.....	110
Table des matières.....	111
Annexe 1 114	
Frise chronologique de la construction de l'Union Européenne	114
Annexe 2 118	
Liste des articles étudiés des Dernières Nouvelles d'Alsace	118
Annexe 3 127	
Liste des articles analysés du Kehler Zeitung.....	127
Annexe 4 137	
Liste des personnes rencontrées.....	137
Annexe 5 139	
Guide d'entretien.....	139
Annexe 6 141	
Frise à faire compléter aux acteurs rencontrés.....	141

INTRODUCTION

Contexte et démarche de la recherche

Le continent européen regroupe en son sein une multitude d'Etats qui coexistent. L'Union Européenne à travers sa politique d'intégration vise au delà d'une simple coopération intergouvernementale, à structurer les relations entre les différents pays qui la composent. L'intégration européenne touche divers domaines tels que la politique, l'économie, la culture et la sociologie et constitue ainsi un « processus dynamique marqué par des effets d'engrenages entre les secteurs »¹. Les nombreux découpages territoriaux caractérisant le continent européen sont autant d'obstacles politiques, administratifs, juridiques, physiques et idéels, que le processus d'intégration vise à réduire.

Les zones frontalières constituent en ce sens un intérêt particulier puisqu'elles sont le lieu d'expression directe de ces barrières. Un des effets de l'intégration européenne est incontestablement l'ouverture des frontières. Par la libre circulation des biens et des personnes, ainsi que le développement des réseaux de transport et de communication, les zones frontalières sont aujourd'hui le théâtre de nombreux flux transfrontaliers. Au regard de ces « faits sociaux » qui s'affranchissent de la frontière, la structuration des espaces marginaux que sont les zones frontalières apparaît essentielle.

C'est ainsi dans ce contexte que « l'influence de l'aménagement transfrontalier sur les relations socioculturelles », thème initial de ce projet de recherche, fait sens. En effet, l'aménagement de part son impact sur la structuration de l'espace apparaît comme un outil à l'organisation des espaces transfrontaliers². Pour analyser l'impact de l'aménagement transfrontalier sur les relations socioculturelles, le parti pris est de considérer les projets d'aménagement opérationnels sous le motif que ceux-ci, par leur matérialisation direct sur le territoire, semblent être les plus à même de modifier les pratiques sociales. Les espaces transfrontaliers de part leurs caractéristiques, semblent conférer une singularité au processus du projet d'aménagement transfrontalier.

Quelles sont dans le processus du projet d'aménagement transfrontalier les spécificités tenant de sa dimension transfrontalière ?

La première hypothèse du présent rapport est que les spécificités du projet d'aménagement transfrontalier s'expriment particulièrement en période de conflit. Si une coopération forte entre les acteurs ne semble pas être essentielle dans l'ensemble des phases du projet, les périodes de crise peuvent nécessiter la coopération entre les acteurs pour la gestion du conflit, qui par sa dimension transfrontalière peut recouvrir des spécificités. Ainsi, la seconde hypothèse est que les spécificités du projet d'aménagement transfrontalier tiennent à la fois au stade d'avancement du projet et au type d'acteurs intervenant.

¹Christian Lequesne, « Intégration », dans Yves Bertoncini, Thierry Chopin, Anne Dulphy, et al. *Dictionnaire critique de l'Union européenne*, Paris, Armand Colin, 2008, pp236 -237

²Ce terme sera défini dans la partie 1 du présent rapport

Afin de valider ou d'invalider les deux hypothèses de recherche, la frontière franco-allemande¹ et plus précisément le Jardin des Deux Rives entre Kehl et Strasbourg² a été choisi comme terrain d'étude. Une revue de presse et deux semaines d'investigation du terrain d'étude ponctuées par de nombreux entretiens³ ont permis de dresser une analyse pointue du projet.

Ainsi, le présent rapport s'articulera de la manière suivante : Dans un premier temps, l'objectif européen de Pax Europea sera présenté afin de justifier au regard de l'exemplarité de la réconciliation franco-allemande et dans la perspective d'un futur élargissement de l'Union Européenne aux pays des Balkans, le choix de la frontière franco-allemande (partie préliminaire). Ensuite, les potentialités de l'aménagement transfrontalier seront mises en exergue par un recours aux fondements théoriques de la structuration des espaces transfrontaliers (partie 1). Le choix du terrain d'étude sera ensuite justifié et les méthodes d'investigation et d'analyse présentées (partie 2). L'analyse du terrain d'étude s'organisera en trois parties. A travers une présentation factuelle du projet, les éléments conflictuels seront déterminés (partie 3) puis analysés afin de répondre à la première hypothèse de recherche (partie 4). La dernière partie visera à analyser les spécificités du projet d'aménagement transfrontalier par type d'acteurs et dans une vision globale des dynamiques du projet afin de répondre à la deuxième hypothèse de recherche (partie 5).

Limites de la recherche

Afin de dresser un cadre complet du présent travail de recherche et de prévenir d'éventuelles erreurs de lecture, il apparaît opportun de présenter les deux principales limites de la recherche.

Tout d'abord, dans l'objectif de différencier les spécificités du projet d'aménagement transfrontalier, une analyse comparative aurait été pertinente. Au regard du temps imparti pour ce travail et dans l'objectif de dresser une analyse complète du projet, un seul terrain d'étude a pu être étudié.

Ensuite, le choix du terrain d'étude bien que justifié possède en lui ses propres limites. En effet, les conclusions dressées dans ce rapport doivent être situées dans le contexte précis des villes de Strasbourg et Kehl. La localisation et la nature du projet ainsi que l'environnement socioculturel et politique sont des paramètres déterminants dans les résultats.

1 Cf partie préliminaire pour la justification du choix de la frontière franco-allemande

2 Cf partie 2 pour la justification du choix du projet du Jardin des Deux Rives

3 La liste des personnes rencontrées se trouve en annexe 4

PARTIE PRELIMINAIRE
LE CHOIX DE LA FRONTIERE
FRANCO-ALLEMANDE

1. La Pax Europea : objectif premier de la construction de l'Union Européenne

1.1 Le contexte de la naissance de l'Union Européenne : Vers un rapprochement interétatique [...]

Motivés notamment par des intérêts économiques et l'éclosion de nationalismes forts en Europe, les deux conflits mondiaux ont laissé derrière eux une Europe morcelée et dévastée. Le sort des pays européens était alors incertain et faisait déjà débat avant la fin de la Seconde Guerre Mondiale. De nombreuses conférences interalliées se sont tenues afin de préparer l'après guerre, dont les notables conférences de Yalta en février 1945 et Potsdam en août 1945. Émergeait alors l'idée de la création « en coopération avec les autres nations pacifiques, d'un ordre mondial régi par le droit et consacré aux intérêts de la paix, de la sécurité, de la liberté et de la prospérité commune »¹. L'idée d'une construction commune et d'un rapprochement interétatique s'est ainsi peu à peu dessinée grâce à des précurseurs et militants aux positions affirmées : « Les Etats Unis d'Europe, un pas vers l'unité mondiale, seront bientôt une réalité pour laquelle nous combattons »².

La multiplication des désaccords entre les membres de la Grande Alliance à la fin des années 40, a entraîné la naissance de tensions et marqué dès 1947, l'entrée du Monde dans la Guerre Froide³. Un clivage Est-Ouest s'est alors instauré sur le continent européen, divisant la partie occidentale et la partie soviétique de l'Europe. Ces tensions, parfois même accompagnées de frictions au sein d'un même bloc⁴ ont modifié et ralenti le projet d'une Europe unifiée. Cependant, supportées notamment par le plan Marshall, des unions occidentales se sont mises en place telles que la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier en 1951 et la Communauté Economique Européenne en 1957. La chute du bloc soviétique marqué symboliquement par la chute du mur de Berlin en 1989, a stimulé la naissance de nouvelles dynamiques dans le processus de construction européenne. Le 7 février 1992, les 12 membres de la Communauté Européenne ont signé le traité de Maastricht et fondé l'Union Européenne. La chute progressive des régimes communistes a permis l'élargissement de l'Union aux pays d'Europe centrale et orientale pour créer l'Union Européenne à vingt-sept membres que l'on connaît aujourd'hui⁵.

¹ W.S. Churchill, F.D. Roosevelt, J. Staline, « Les accords de Yalta », extrait du communiqué de presse du 11 février 1945. URL : http://www.marine-marchande.net/groupe%20mar-mar/Documents/F.Massard/Croisiere_Mer_Noire/Yalta_Marine_Marchande/Accords%20de%20Yalta.pdf

² Henri Frenay, *La nuit finira*, Paris, Robert Laffont, 1973, pp. 576- 578

³ Nathalie Tousignant et Gerard Bossuat, « Réorganisation de l'Europe après la seconde guerre mondiale » dans Pierre Gerbet (dir.), *Dictionnaire historique de l'Europe unie*, Bruxelles, André Versaille éditeur, 2009, pp 880-890

⁴ Les conflits sur l'entrée du Royaume-Uni dans la zone de la CEE dans les années 60 en sont un exemple.

⁵ Pierre Gerbet & Gérard Bossuat & Thierry Grosbois et al, « Introduction », dans Pierre Gerbet (dir.), *Dictionnaire historique de l'Europe unie*, Bruxelles, André Versaille éditeur, 2009, pp 15-16.

1.2 [...] par la multiplication des relations entre les pays [...]

« L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. »¹. Comme l'annonçait Robert Schuman dès 1950, la construction européenne s'est faite progressivement, par la mise en place d'organisations communes touchant des domaines de plus en plus vastes (domaines économiques et techniques) mais aussi par des initiatives fortes. La première grande étape de coopération entre les pays européens est sans doute le traité sur le charbon et l'acier qui, par sa réussite a entraîné l'élargissement de la coopération économique à d'autres secteurs dans le but d'atteindre une libre circulation des personnes, des marchandises et des services entre les Etats². La coopération entre les Etats membres s'est peu à peu institutionnalisée avec le renforcement des aspects intergouvernementaux (les députés européens sont dès 1979 regroupés par couleurs politiques et non par nationalités³) et le développement de politiques communes. L'élargissement de l'Union commencé en 1973 avec l'entrée du Royaume-Uni, du Danemark et de l'Irlande, a contribué au renforcement de la visibilité de l'Union Européenne à l'international. Cependant, la construction de l'Union ne s'est pas faite de manière continue et a connu des périodes d'arrêt, comme peut l'illustrer l'échec de la mise en place d'une constitution européenne en 2005. Ainsi, l'Union européenne est le résultat d'une construction progressive⁴ par le bas mais également de leaders politiques symboliques qui ont motivé la mise en place de politiques communes⁵.

1.3 [...] dans l'objectif de pacification des relations entre les peuples.

Les tensions historiques entre les pays européens ainsi que les guerres ayant ravagées le continent ont motivé la construction des communautés européennes (CECA et CEE). La volonté d'assurer la paix entre les Etats en unissant les hommes⁶, s'est initialement traduite par la mise en place de liens économiques de plus en plus forts dans l'objectif de multiplier les intérêts communs, rendant ainsi les affrontements armés moins envisageables. En effet, par la mise en place successive de la CECA et de la CEE, les fondateurs de l'Union s'efforçaient de réduire « les ruptures administratives nationales [...] barrières gênantes qui vont à l'encontre de la dynamique de rapprochement des pays »⁷.

¹ Robert Schuman, « Discours de l'Horloge », 9 mai 1950.

² Europa, « Histoire de l'Union Européenne ». URL : http://europa.eu/about-eu/eu-history/index_fr.htm consulté le 10 novembre 2009

³ Europa, « Histoire de l'Union Européenne ». URL : http://europa.eu/about-eu/eu-history/index_fr.htm consulté le 10 novembre 2009

⁴ Une frise chronologique de la construction de l'Union Européenne se trouve en annexe 1

⁵ Pierre Gerbet & Gérard Bossuat & Thierry Grosbois, *Dictionnaire historique de l'Europe unie*, Bruxelles, André Versaille éditeur, 2009.

⁶ Jean Monnet, discours prononcé le 30 avril 1952 à Washington

⁷ Yves Jean & Guy Baudelle, *L'Europe – Aménager les Territoires*, Paris , Armand Colin, 2009, p146.

Objectif de l'après guerre, la pacification des relations entre les peuples reste aujourd'hui encore au cœur du projet européen qui vise notamment à « [...] surmonter les antagonismes dus au morcellement territorial, religieux, idéologique de l'Europe, pour développer des solidarités, les pérenniser dans des institutions permettant aux nations de coopérer pacifiquement, de s'intégrer progressivement dans un vaste ensemble capable d'assurer la paix et la prospérité, et de concrétiser l'identité de l'Europe par rapport au reste du monde»¹. Les démarches mises en œuvre dans le but de stabiliser les relations ont évolué et le maintien de la paix en Europe prend dorénavant de nouvelles formes.

Bien qu'aujourd'hui l'existence d'une identité européenne est discutable, le partage de valeurs, de politiques et de normes semble pouvoir contribuer à la stabilisation des relations. La politique européenne vise à développer la coopération transeuropéenne dans l'objectif notamment de multiplier les interdépendances entre les nations : « La notion cadre de coopération transeuropéenne sert à regrouper toutes les activités de coopération internationale qui impliquent des collectivités locales et régionales en Europe. C'est en référence aux relations pacifiées entre territoires voisins mais indépendants que l'idée de coopération est mise en avant »². La coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale semble ainsi s'inscrire « dans la philosophie même de la construction européenne »³.

¹Pierre Gerbet & Gérard Bossuat & Thierry Grosbois et al, « Introduction », dans Pierre Gerbet (dir.), *Dictionnaire historique de l'Europe unie*, Bruxelles, André Versaille éditeur, 2009, p 15.

²Bernard Elissalde, Frédéric Santamaria, «Coopération transeuropéenne », *Lexique de l'aménagement du territoire européen*, Paris, Lavoisier, 2008, p57.

³ Yves Jean & Guy Baudelle, *L'Europe – Aménager les Territoires*, Paris, Armand Colin, 2009, p146.

2. De l'exemplarité du couple franco-allemand au regard de la stabilisation des relations dans l'Union Européenne

Si l'Europe apparaît aujourd'hui comme une mosaïque d'Etats, un continent fragmenté par ses frontières intérieures, le XXème siècle et ses événements historiques en sont un motif. Ainsi, 72% du kilométrage actuel des frontières en Europe sont une conséquence des deux conflits mondiaux et de la recomposition étatiques opérée dans certaines régions d'Europe depuis le début des années 90¹. C'est dans ce contexte de stabilisation et autour de l'objectif de pacification des relations entre les peuples que s'est construite l'Union Européenne.

Au sortir de la seconde Guerre Mondiale, la stabilisation des relations franco-allemandes est apparue comme un des enjeux principaux. Le rapprochement entre les deux pays, ennemis héréditaires, peut être perçu comme le fruit d'une entreprise politique (notamment par Jean Monnet, Robert Schuman et Konrad Adenauer) et civile. Aujourd'hui, de nombreux liens économiques, politiques et culturels existent entre la France et l'Allemagne, si bien que le processus de réconciliation entre ces deux pays semble en phase d'aboutissement. Le couple franco-allemand est aujourd'hui qualifié de modèle au regard du processus de réconciliation.

Le présent travail de recherche se propose d'étudier la frontière entre la France et l'Allemagne, en réponse à cette exemplarité du couple franco-allemand et à l'objectif de Pax Europa qui est aujourd'hui encore ancré dans la philosophie de construction de l'Union européenne. De plus, le choix de cette frontière fait sens dans la perspective plus ou moins proche de l'élargissement de l'Union Européenne aux pays des Balkans. Les récentes guerres balkaniques posent la question du maintien de la paix et de la stabilité sur la périphérie immédiate de l'Union Européenne². L'objectif européen ne se limite pas à assurer la paix à l'intérieur de l'Union Européenne mais également au-delà de ses frontières afin d'éviter notamment l'extension des conflits.

Cette étude participe à son échelle, à la mise en exergue des écueils et des bonnes pratiques de l'exemplaire couple franco-allemand sous l'hypothèse (qui ne sera pas étudiée ici) d'un possible transfert (dans une certaine mesure) de ces pratiques ou à minima de la possible mobilisation de certaines expériences franco-allemandes dans d'autres contextes.

¹ Michel Foucher, « Frontières européennes. Entretien », *Grande Europe*, n°1, pp7-16, 2008

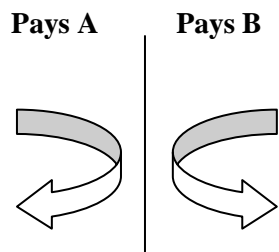
² Rupnik Jacques, *Les banlieues de l'Europe : les politiques de voisinage de l'Union Européenne*, Paris : Presse de Science Po : Nouveaux Débats, 2007

PARTIE 1

**LE PROJET D'AMENAGEMENT
TRANSFRONTALIER COMME
ELEMENT STRUCTURANT DE
L'ESPACE TRANSFRONTALIER
FRANCO-ALLEMAND**

1. Vers l'avènement de l'espace transfrontalier [...]

1.1 L'évolution du rôle de la frontière : de la ligne qui démarque à la zone qui unie

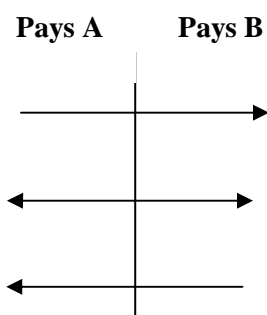


Frontière barrière

Schéma 1: Effet barrière de la frontière

Réalisation : Alison Lebras

La frontière est une notion évolutive dont le rôle se modifie en fonction du contexte politique et social. Etymologiquement, le mot frontière est composé de la notion de « front » qui renvoie au vocabulaire militaire, à l'idée d'un rapport de force, et caractérise donc la frontière comme une barrière imperméable aux échanges.¹ En ce sens, le rôle de la frontière serait d'opposer deux entités appartenant à des ensembles différents, d'avoir un effet barrière. Dans le dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Jacques Lévy déclare que « la frontière connaît une existence concrète dans une fenêtre historique déterminée [...] Dans un monde démilitarisé ouvert aux échanges, elle perd son sens. »². Cependant, alors que dans un contexte de tension la frontière est synonyme de coupure, la pacification des relations internationales peut entraîner une multiplication des échanges et des relations. Avec la volonté de construction d'une Europe unie et soudée, le rôle des frontières a été modifié s'accompagnant souvent d'une ouverture progressive de celles-ci. En effet, depuis le début de la construction européenne, les relations interétatiques ont évolué et les échanges entre les différentes nations se sont multipliés. Consécutivement, le rôle de la frontière s'est modifié perdant progressivement son effet barrière jusqu'à possiblement devenir une ligne d'échange, de rassemblement : une frontière couture entre deux territoires frontaliers³. Dès lors, « les frontières, ces produits de l'imaginaire ou de l'idéologie nationale, ne sont plus des limites intangibles mais des zones de contact et de circulation. »⁴ Ainsi, avec l'avènement de la globalisation, l'ouverture des frontières, et la multiplication des flux internationaux par l'évolution des techniques notamment dans les domaines du transport et de la communication, il semblerait que la notion de frontière recouvre une plus grande complexité.



Frontière ouverte

Schéma 2: Frontière perméable aux échanges

Réalisation : Alison Lebras

La frontière dans son rôle premier est la ligne de délimitation de la souveraineté d'un Etat. En ce sens, elle permettrait d'exclure ce qui n'appartient pas à l'Etat « la frontière d'Etat s'imposa dès lors comme la forme la plus claire, la plus lisible et la plus achevée d'une expression absolue de souveraineté »⁵.

La frontière peut également être perçue comme une ligne de partage entre deux territoires. En tant que limite administrative, la frontière a une utilité fonctionnelle puisqu'elle permet de délimiter un territoire et de définir le périmètre d'action des systèmes juridiques, économiques, sociaux et des organisations politiques. La frontière

¹ Anne-Laure Amilhat-Szary & Marie Christine Fourny, *Après les frontières, avec la frontière : Nouvelles dynamiques transfrontalières en Europe*, La Tour d'Aigues, Edition de l'Aude, 2006.

² Jacques Lévy et Michel Lussault, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, p 384

³ Noémie Hinfray, *Intégration européenne et recompositions transfrontalières dans les PECO*, 2006.

⁴ F.Taulelle et B.Vayssièrre, « Le Sud-Ouest européen : un espace transnational en formation ? », dans M-T Bitsch (dir), *Le fait régional et la construction européenne*, Bruxelles, Bruylant, 2003, pp 301 - 322

⁵ Groupe Frontière, Christiane Arbaret-Schulz, Antoine Beyer, Jean-Luc Piermay, et al., « La frontière, un objet spatial en mutation. », *EspacesTemps.net*, Textuel, 29.10.2004

recouvre ainsi un rôle fonctionnel pour l'entité que constitue le territoire qu'elle délimite.

Au regard de son rôle de délimitation, d'une nation, d'un territoire et de ses organes juridiques, institutionnels et politiques, la frontière apparaît comme une zone de proximité entre deux systèmes, deux cultures, deux peuples¹. A ce titre, elle peut devenir un lieu stratégique pour les échanges binationaux, une ligne susceptible de favoriser l'échange, le lien entre deux espaces.

1.2 Les espaces transfrontaliers : espaces d'enjeux à structurer

Territoire:

Entité fixe qui permet la viabilité de la gouvernance territoriale puisqu'il délimite un périmètre d'application et d'expression du pouvoir politique.

Encadré 1: définition de territoire

Territoire frontalier :

Territoire dont au moins une des limites est une frontière interétatique.

Encadré 2: Définition de territoire frontalier

L'effet séparateur de la frontière évoqué dans la partie précédente, induit par le rôle de délimitation que prend alors la frontière, peut s'estomper lorsque l'on considère les faits sociaux. En effet, un territoire peut être perçu comme un outil pour l'expression politique, un cadre de fonctionnement. En ce sens, il constitue une entité fixe qui s'impose aux réalités sociales et permet la viabilité de la gouvernance territoriale. Les territoires frontaliers répondent à cette définition avec la particularité qu'au moins une des limites de ce territoire est une frontière interétatique. La frontière se caractérise alors comme l'élément symbolisant la séparation entre deux entités, « *deux systèmes territoriaux qui se confrontent plus qu'ils ne se coordonnent* »².

Pendant, « les réalités humaines, géographiques, la continuité des problèmes, reprennent de l'influence et pourraient illustrer une possible revanche du réalisme géoéconomique sur les découpages administratifs »³. En effet, le degré plus ou moins important d'ouverture de celle-ci peut permettre le développement spontané de flux internationaux. Ces flux sont notamment stimulés par l'existence de différentiels entre deux territoires. L'illustration la plus parlante est sans doute la multiplication des flux induits par des différences économiques. Ainsi, un article du Monde intitulé « Les Allemands traversent la frontière des prix pour faire leurs courses en Pologne » évoquait l'importance des flux transfrontaliers spontanés entre l'Allemagne et la Pologne⁴. Il apparaît ainsi que les faits sociaux transfrontaliers dépassent le cadre de diverses structures administratives.

Avec l'ouverture de la frontière, ces flux naturels peuvent se multiplier et être vecteur de nouveaux échanges. La frontière peut dès lors devenir un « levier au développement »⁵ permettant la naissance de zones d'échanges privilégiées : les espaces transfrontaliers. Ces espaces qui s'affranchissent des limites territoriales, peuvent se caractériser par l'ensemble des relations spatiales transfrontalières entre individus ou groupe

¹ Cette lecture dichotomique est certes discutable au regard par exemple de l'existence de minorités, mais sera ici interprétée comme l'opposition de deux ensembles globalement homogènes.

² Noémie Hinfray, « Intégration européenne et recompositions transfrontalières dans les PECO », 2006

³ G. Lacour et Puissant.S, *Encyclopédie de géographie*, Paris, Economica, 1992

⁴ De Vergès M, « Les Allemands traversent la frontière des prix pour faire leurs courses en Pologne », *Le Monde*, 10 avril 2009

⁵ Anne-Laure Amilhat-Szary et Marie Christine Fourny, *Après les frontières, avec la frontière : Nouvelles dynamiques transfrontalières en Europe*, La Tour d'Aigues, Edition de l'Aude, 2006, p10

Espace

transfrontalier :

Espace caractérisé par l'ensemble des relations spatiales transfrontalières entre individus ou groupe d'individus, qu'elles soient matérielles, ou idéelles.

Encadré 3: Définition de l'espace transfrontalier

d'individus, qu'elles soient matérielles ou idéelles¹. Ainsi, alors que les territoires frontaliers ont des périmètres fixés qui permettent d'en assurer la fonctionnalité, l'espace transfrontalier possède des limites non définies et retranscrit la réalité sociale des pratiques sociétales : « Chaque territoire est une fraction incomplète de planète vivante »². Cette définition porte en elle les limites et enjeux des espaces transfrontaliers.

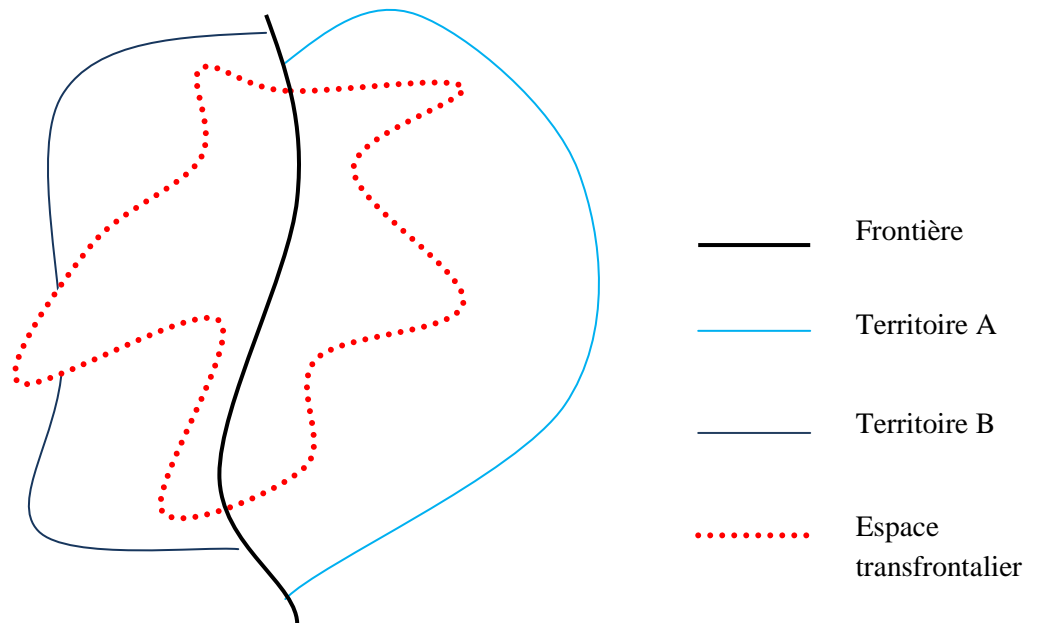


Schéma 3 : Représentation schématique de l'articulation entre les territoires frontaliers et un espace transfrontalier

Réalisation : Alison Lebras

Les enjeux des espaces transfrontaliers en terme de développement territorial sont multiples tant sur le plan économique, social que culturel. Les territoires frontaliers se caractérisent comme des espaces marginaux, excentrés géographiquement des grands centres économiques³. Il s'agit ainsi pour les territoires frontaliers de lutter contre ce déséquilibre afin d'augmenter leur compétitivité et leur rayonnement. L'espace transfrontalier possède un fort potentiel de développement économique, puisqu'il est le lieu d'expression de la concurrence mais aussi de la complémentarité des territoires. Plus que le rassemblement des potentiels au sein d'un même espace, l'enjeu économique pour les espaces transfrontaliers repose sur la recherche de complémentarité des territoires afin notamment de remédier aux faiblesses individuelles. La réflexion repose sur la création d'un espace complémentaire évitant ainsi les aberrations de développement comme la création de deux équipements similaires de part et d'autre de la frontière alors que la demande ne le justifie pas. De plus, le contact entre deux ensembles aux caractéristiques différentes est créateur de dynamiques induites par l'existence d'un différentiel.

¹ Inspiré de la définition de la frontière dans Jacques Lévy et Michel Lussault, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003

² Martin Vanier, « Le bling blang territorial, 1969-2009, 40 années d'aménagement, Certitudes, Incertitudes et Perspectives pour Innover », Tours, 2009.

³ Charte européenne des régions frontalières et transfrontalières, Gronau, Editions ARFE, 20 novembre 1981, modifiée le 1^{er} décembre 1995 et le 7 octobre 2004.

L'enjeu social est la production d'un espace adapté aux pratiques sociales des habitants qui s'affranchissent de la frontière. La structuration d'un espace en cohérence avec les bassins de vie de la population apparaît dès lors comme un des objectifs de l'espace transfrontalier.

Les espaces transfrontaliers sont confrontés à des enjeux d'ordre culturel. L'espace transfrontalier est souvent chargé d'un héritage historique lourd posant parfois des problèmes de revendication identitaire. En effet, le continent européen peut être caractérisé par sa richesse culturelle et ses multiples frontières souvent héritées de guerres : « Les nouvelles frontières de ces Etats nationaux, souvent définies par des guerres, traversaient fréquemment, comme des cicatrices de l'histoire, des territoires historiques européens, leur régions et groupes de population. »¹. Les frontières ne sont dès lors plus matérielles mais idéelles. Les spécificités culturelles et linguistiques peuvent représenter des obstacles à la production d'un espace harmonisé. « La construction d'un espace culturel européen commun »² peut dès lors aider à surmonter les vestiges de l'histoire et à appréhender les différences culturelles. De plus, les territoires frontaliers, en tant que zone d'interface et lieu privilégié pour l'expression des échanges entre les peuples, sont des territoires d'enjeux au regard de l'objectif européen de pacification des relations.

Cependant, la structuration de l'espace transfrontalier est d'autant plus difficile que les limites de cet espace ne sont pas définies et que ces espaces sont marqués par des décalages dus à l'effet de rupture de la frontière. L'espace transfrontalier au cœur de nouvelles considérations se compose de plusieurs morceaux de territoires aux législations, normes, administrations, institutions et juridictions différentes. La question de son organisation et de sa gestion se pose alors puisqu'il ne possède pas de cadre de fonctionnement ni d'organisation structurelle. Le développement des échanges binationaux et la mise en valeur de l'interface frontière nécessite ainsi de structurer cet espace en un ensemble « fonctionnel et articulé »³. Le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire souligne cette nécessité. En effet, le SDEC qui « constitue un cadre d'orientation politique afin d'améliorer la coopération des politiques sectorielles communautaires ayant un impact significatif sur le territoire », vise à créer un référentiel général pour les acteurs publics et privés du développement spatial sans pour autant constituer un obstacle à l'exercice des activités des institutions concernées⁴.

Le territoire transfrontalier peut alors être perçu comme l'expression utopique de l'espace transfrontalier structuré, mais porterait dès lors en lui-même des limites des territoires frontaliers. En effet, il n'existe pas de frontière stable délimitant un espace social d'un autre. Ainsi, moins qu'un territoire structuré et organisé, l'espace transfrontalier semble être un lieu de projets concertés pour assurer un développement harmonieux à l'image des ONG. La recherche de l'échelle d'action est un des points clés de la structuration de ces espaces. L'organisation, la structuration de l'espace transfrontalier semble reposer sur la mise en place d'organismes de décision et de gestion afin de dépasser les obstacles dus à l'adaptation délicate des programmes

¹ Charte européenne des régions frontalières et transfrontalières, Gronau, Editions ARFE, 20 novembre 1981, modifiée le 1^{er} décembre 1995 et le 7 octobre 2004.

² « La culture » site internet de la *Mission Opérationnelle Transfrontalière*, le 06 mai 2010.

³ Noémie Hinfray, « Intégration européenne et recompositions transfrontalières dans les PECO », 2006.

⁴ Commission Européenne, Schéma de Développement de l'Espace Communautaire, Potsdam, 1999, p4.

communautaires et nationaux qui ralentissent le processus de structuration de l'espace transfrontalier et d'offrir un développement coordonné de l'espace : « L'apprentissage de nouvelles méthodes de gestion publique, l'échange d'idées et le partage des ressources pour le montage de projets communs jouent à plein. »¹.

« Les différences se manifestent particulièrement par :

- Des structures administratives et des compétences différentes
- Des lois fiscales et sociales différentes
- Une coopération dans un premier temps difficile des petites et moyennes entreprises ; qui ne bénéficient pas des marchés de sous-traitance et des débouchés issus de l'histoire
- Des lois différentes en matière d'aménagement du territoire
- Des législations différentes en matière d'environnement et de gestion des déchets
- Des problèmes frontaliers et des absurdités quotidiens non résolus
- Des disparités monétaires (surtout au niveau des frontières extérieures)
- Des systèmes de transport différents, qui ne sont pas adaptés aux besoins du marché intérieur transfrontalier
- Des marchés de l'emploi, structures salariales et régimes sociaux divergents aux frontières extérieures, ce qui constitue des sources potentielles de conflit et de situations « explosives »
- Une baisse de la sécurité en raison de l'ouverture des frontières (la coopération transfrontalière de la police n'est pour l'instant pas garantie d'un point de vue juridique et organisationnel)
- Un tourisme transfrontalier croissant allant à l'encontre de la protection de la nature et de l'environnement
- Des erreurs d'investissement actuelles et futures dans le secteur des services et dans le domaine social en raison de l'absence de zones transfrontalières de rayonnement économique et de la présence de barrières juridiques et financières
- Des difficultés au niveau de la formation professionnelle transfrontalière, ce qui compromet à long terme l'instauration d'un marché intérieur européen ouvert et d'un marché de l'emploi transfrontalier
- De part et d'autre de la frontière, des préjugés, des clichés, un manque d'empathie et de compréhension à l'égard des différences du voisin »

Encadré 4 : Les spécificités des régions frontalières en Europe

Source : Charte européenne des régions frontalières et transfrontalières, Gronau, Editions ARFE, 20 novembre 1981, modifiée le 1^{er} décembre 1995 et le 7 octobre 2004

Les espaces transfrontaliers, espaces de vie, d'échanges et de confrontations de populations de nationalités différentes, sont des espaces stratégiques dans le projet européen. La volonté de reconquérir ces espaces et d'en faire des lieux de rencontre et de partage recouvre une multitude d'enjeux qui portent parfois en eux leurs propres limites. Pour répondre à cette ambition, des outils sont mis en place afin d'aider la structuration des espaces transfrontaliers. A ce titre, la coopération transfrontalière et la diversité des domaines qu'elle recouvre apparaît comme un élément phare.

¹Jean Louis Arnaud, « Penser l'unité européenne - Coopération transfrontalière et transnationale, la nouvelle Europe s'invente sur ses marges », séminaire Notre Europe, Bruxelles le 13 novembre 2001

2. [...] par l'institutionnalisation de la coopération transfrontalière [...]

2.1 Les enjeux de la coopération transfrontalière

- Définition et historique de la coopération transfrontalière

Coopération

transfrontalière: Travail collectif par delà la frontière d'acteurs publics et/ou privés, autour d'intérêts communs.

La coopération transfrontalière est une forme de coopération territoriale qui cherche à rassembler deux territoires frontaliers via une frontière couture afin de structurer l'espace transfrontalier. Elle peut aujourd'hui être définie comme un travail collectif par delà la frontière d'acteurs publics et/ou privés, autour d'intérêts communs. Ainsi, la coopération est simultanément le fruit des décideurs publics et privés, des techniciens et des citoyens. La coopération transfrontalière peut s'opérer dans divers domaines en fonction des interdépendances observées entre les parties. De plus, cette notion recouvre une réalité plus ou moins forte en fonction du contexte politique et social. Le terme coopération prend un poids plus important avec la multiplication des échanges binationaux : « Si la coopération transfrontalière se définit comme les relations de voisinage qu'entretiennent les collectivités et autorités locales de part et d'autre des frontières terrestres et maritimes, cette définition simple recouvre une réalité complexe et en constante évolution depuis la seconde guerre mondiale, réalité indissociable des évolutions politiques et historiques qu'a connues le continent européen. »¹.

Encadré 5: Définition de la coopération transfrontalière

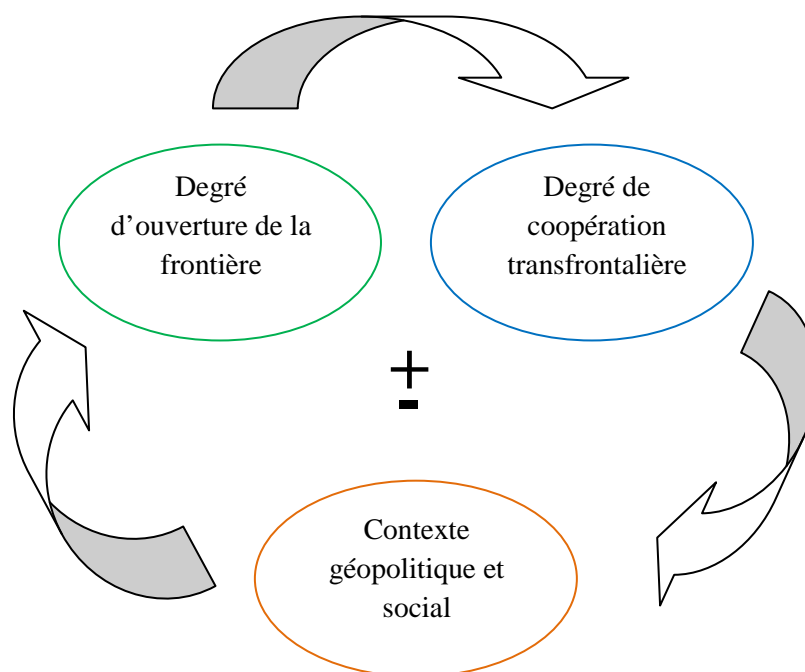


Schéma 4: Influence du contexte géopolitique et social sur le degré de coopération transfrontalière.

Réalisation : Alison Lebras

¹ Mission Opérationnel Transfrontalière, *guide pratique de la coopération transfrontalière*, 2006, p9

En Europe, des formes de coopération transfrontalière existaient avant l'institutionnalisation de ce type de coopération. En effet, l'idée de renforcement de la coopération transfrontalière est apparue en Europe occidentale dans les années 50, au sortir de la guerre¹. Les premières recommandations du Conseil de l'Europe sur la coopération datent de 1966, la première Eurorégion entre les Pays Bas et l'Allemagne date de 1958, et le réseau de bus Strasbourgeois desservait la ville de Kehl bien avant la convention de Madrid de 1980, convention cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales. La coopération transfrontalière s'est d'abord mise en place par des conventions, puis des protocoles additionnels pour aboutir à la convention de Madrid².

• Limites et enjeux de la coopération transfrontalière

La coopération transfrontalière apparaît dans les documents européens comme un appui au processus d'intégration et de développement spatial. En ce sens, les documents européens visent à institutionnaliser et développer la coopération transfrontalière. Ils s'efforcent d'offrir aux acteurs la possibilité d'acquérir une nouvelle façon de travailler et de penser l'espace afin d'appréhender plus efficacement les problématiques qui s'affranchissent de la frontière. Faciliter le dialogue est un des premiers objectifs puisque « la coopération transfrontalière fonctionne sur la recherche du consensus et d'objectifs partagés »³. L'échange et le transfert de bonnes pratiques, de savoirs et de savoirs faire est un enjeu important pour le développement de cette forme de coopération transeuropéenne.

De manière générale, l'objectif premier de la coopération transfrontalière est de bâtir une démarche volontaire pour un développement coordonné en permettant les raccordements territoriaux au delà des discontinuités administratives, géographiques et culturelles. Les spécificités nationales des institutions juridiques et administratives, les frontières naturelles (fleuve, montagne), le caractère empirique de la coopération transfrontalière et sa difficile transposition, et l'importance de la conviction politique et les questions des échelles spatiales de coopération, de la sectorisation des domaines d'action, et de la gouvernance et du portage de projet sont autant de défis pour mener à bien une démarche de coopération transfrontalière : « Mener à bien une démarche de coopération suppose de rétablir des continuités là où l'histoire des Etats a construit des barrières politiques et institutionnelles et de définir les contours et les objectifs d'un territoire de projet traduisant une volonté politique partagée de part et d'autre des frontières et permettant la mise en place de nouvelles solidarités et la création de nouveaux liens économiques, culturels et sociaux entre acteurs locaux de part et d'autre des frontières »⁴.

¹ Bernard Elissalde et Frédéric Santamaria, *Lexique de l'aménagement du territoire européen*, Paris, Lavoisier, 2008

² Noémie Hinfray, « Intégration européenne et recompositions transfrontalières dans les PECO », 2006.

³ Noémie Hinfray, « Intégration européenne et recompositions transfrontalières dans les PECO », 2006

⁴ Mission Opérationnel Transfrontalière, guide pratique de la coopération transfrontalière, 2006

Dans la convention de Madrid est considéré comme coopération transfrontalière, « toute concertation visant à renforcer et à développer les rapports de voisinage entre collectivités ou autorités territoriales relevant de deux ou plusieurs parties contractantes, ainsi que la conclusion des accords et des arrangements utiles à cette fin. La coopération transfrontalière s'exercera dans le cadre des compétences des collectivités ou autorités territoriales, telles qu'elles sont définies par le droit interne. »¹. Dans cette définition la société civile ainsi que les acteurs privés ne sont pas clairement identifiés comme acteurs potentiels de la coopération transfrontalière. Cependant, les échanges observés entre deux territoires frontaliers peuvent être un facteur de pré-conditionnement pour le développement de la coopération transfrontalière. Dans de tels contextes, les acteurs privés et la société civile peuvent par la création de réseaux informels, être les précurseurs de la coopération : « l'existence préalable de collaborations moins formalisées, voire de réseaux de coopérations [...] permet à la plupart des acteurs d'apprendre à se connaître et à travailler ensemble »².

Au vu du nombre important de pays au sein de l'Union européenne et de leur faible superficie, il va de soit que les espaces transfrontaliers représentent une part non négligeable du territoire communautaire. Ainsi, les régions frontalières représentent environs 40% du territoire et rassemblent 32% de sa population³. La stratégie de coopération transfrontalière en Europe vise ainsi de manière générale, à lutter contre l'effet barrière des frontières qu'il soit géographique, social, culturel, politique ou encore administratif ; afin de permettre un développement intégré de l'espace. « Les démarches de coopération se sont multipliées et diversifiées tant en termes de thématique (culture, environnement, transport, éducation...), d'objet (coordination de démarches, définition de politiques cohérentes d'aménagement du territoire, réalisation de projets à destination des citoyens, gestion de services publics transfrontaliers, gouvernance du territoire...), d'échelle (eurodistrict, eurorégion...) que de partenariat (groupements de collectivités locales, régions, Etats, acteurs privés...) »⁴. L'espace transfrontalier structuré, délimité, et administré serait un idéal recherché qui « suppose donc une volonté forte de se donner un destin commun »⁵. La poursuite de cet objectif peut prendre la forme d'interventions ponctuelles sur l'espace ou d'un plan stratégique de développement commun. Lorsque l'approche est globale on peut parler de projet de territoire⁶.

¹ Conseil de l'Europe, Convention de Madrid, 1980

² Anne-Lise Mesnier (dir.), « Enjeux de la coopération métropolitaine au sein de l'aire ligérienne, juillet 2007 », p6.

³ Euro Institut et université de Strasbourg, « Construire des ponts à travers les frontières : vers une cohésion territoriale en Europe ? », Strasbourg les 18 et 19 octobre 2010.

⁴ MOT, « Le Groupement Européen de Coopération Territoriale », *Les cahiers de la MOT*, n°7 mai 2008, p4

⁵ « Le territoire transfrontalier » site internet de la MOT, avril 2010

⁶ « Les missions » site internet de la MOT, avril 2010

2.2 Les instruments de la coopération transfrontalière

- Le cadre juridique de la coopération transfrontalière

Une des difficultés principales de la coopération transfrontalière est la mise en place d'outils juridiques pertinents permettant de s'affranchir des limites administratives. Le premier texte du conseil de l'Europe qui a marqué un tournant vers l'institutionnalisation de la coopération transfrontalière est la Convention de Madrid du 21 mai 1980. Cette convention vise à développer les partenariats entre les collectivités dans des domaines variés. Cependant, au regard des atouts et des faiblesses des structures de gestion, les textes européens ont été modifiés afin de concevoir un cadre juridique aux échanges transfrontaliers et de mieux répondre aux besoins de ces espaces. Ainsi, trois protocoles additionnels à la convention de Madrid ont été rédigés les 9 novembre 1995, 5 mai 1998 et 16 novembre 2009 diversifiant la typologie des outils.

Typologie des outils de coopération transfrontalière
utilisés aux frontières européennes

Base juridique / Type d'outil	Droits internes	Accords inter-étatiques de coopération transfrontalière	Droit communautaire
Convention de coopération	Convention de droit privé (IT) Convention de droit public	Convention de coopération transfrontalière (BE, DE, LU, FR, CH, IT, ES...)	
Structure de droit privé sans but lucratif	Association (BE, LU, DE, FR, IT...) Fondation (NL, CH, ...)		Association européenne* Groupement européen d'intérêt économique GECT de droit privé
Partenariat public-privé institutionnalisé	SEML transfrontalière (FR)		
Structure de droit public	Consortio (ES) District européen (FR) GIP (FR)	Groupement local de coopération transfrontalière (BE, DE, LU, FR, CH)	GECT de droit public

* Règlement communautaire en discussion depuis 1992.

Illustration 1: Panoplie des outils de coopération transfrontalière

Source : Site internet de la Mission Opérationnelle Transfrontalière

Depuis le 31 juillet 2006, un nouvel outil juridique a été instauré par règlement communautaire : les Groupements Européens de Coopération Transfrontalière. Cet outil exclusivement dédié aux territoires frontaliers a pour avantage principal de permettre aux parties d'être uniquement soumises au droit du pays dans lequel se trouve le siège. De plus, ce nouvel outil juridique permet de rassembler sous une structure unique les collectivités locales et l'Etat¹. Cependant, ces modèles apparaissent « peu adaptés aux réalités des territoires transfrontaliers »² dont les besoins sont, selon la Mission Opérationnelle Transfrontalière, la « nécessité d'un pilotage politique de la démarche de coopération transfrontalière : la gouvernance politique » et la « nécessité d'une "boîte à outils" juridique transfrontalière »³. Ainsi, face à la diversité des expériences menées et à leur singularité, les territoires ont dû innover en mettant en place leurs propres outils de gestion. Certains territoires se sont retrouvés dotés d'une réelle panoplie d'outils comme l'illustre la coexistence de la conférence du Rhin supérieur, la région Trirrhena, l'eurodistrict de Bâle et l'agglomération transfrontalière de Bâle⁴.

• Les programmes de financement Interreg

Les programmes Interreg ont été lancés en 1989 sous proposition de la Commission Européenne afin de compléter les Fonds de développement régional (FEDER) dans des domaines précis : « Interreg a visé à renforcer la cohésion économique et sociale de l'Union européenne ainsi qu'à promouvoir un développement équilibré du territoire européen en soutenant des actions de développement et d'aménagement conduites dans le cadre de coopérations transfrontalières transnationales et interrégionales. »⁵. Les régions frontalières ont ainsi pu bénéficier d'aides pour l'élaboration de plans ou stratégies de développement transfrontaliers et la mise en œuvre de programmes opérationnels. Face au succès du premier programme recouvrant la période 1990 – 1993, l'initiative a été reconduite à travers les programmes Interreg II (1994 – 1999) et Interreg III (2000 – 2006). Le programme Interreg II a notamment permis l'ouverture du programme aux frontières extérieures de l'Union européenne tandis que l'axe C du programme Interreg III a permis l'élargissement du domaine d'action du programme à la coopération interrégionale et transnationale⁶. Depuis 2000 les objectifs généraux d'Interreg étaient le développement de la coopération transfrontalière, l'aide aux régions situées le long des frontières intérieures et extérieures de l'Union européenne pour surmonter les problèmes résultant de leur isolement et le soutien en faveur de la coopération interrégionale et transnationale⁷.

¹ Yves Jean et Guy Baudelle, *L'Europe – Aménager les Territoires*, Paris, Armand Colin, 2009

² « Les outils juridiques de la coopération », site internet de la Mot, 13 avril 2010

³ « Les outils juridiques de la coopération », site internet de la Mot, 13 avril 2010

⁴ Yves Jean & Guy Baudelle, *L'Europe – Aménager les Territoires*, Paris, Armand Colin, 2009

⁵ Bernard Elissalde et Frédéric Santamaria, *Lexique de l'aménagement du territoire européen*, Paris, Lavoisier, 2008, p 243.

⁶ Bernard Elissalde et Frédéric Santamaria, *Lexique de l'aménagement du territoire européen*, Paris, Lavoisier, 2008, p 243.

⁷ « Interreg III (2000-2006) », site internet Europa, octobre 2009.

Les programmes Interreg III répondant au volet d'intervention A (Coopération transfrontalière) intervenaient dans les domaines d'action de :

- la promotion d'un développement urbain, rural et côtier transfrontalier
- le développement de l'esprit d'entreprise et des petites et moyennes entreprises (PME), du tourisme et des initiatives locales de développement et d'emploi (ILDE)
- l'émergence d'un marché du travail intégré et l'inclusion sociale
- la coopération dans les domaines de la recherche, du développement technologique, de l'enseignement, de la culture, de la communication, de la santé et de la protection civile
- la protection de l'environnement, le rendement énergétique et les énergies renouvelables
- les infrastructures de base relevant d'un intérêt transfrontalier
- la coopération dans les domaines juridiques et administratifs
- la coopération entre citoyens et institutions
- l'assistance technique¹

Les territoires susceptibles de bénéficier du programme selon le volet A étaient l'ensemble des espaces jouxtant les frontières terrestres ou maritimes intérieures et extérieures de l'Union européenne et l'ensemble des zones accolées ou enclavées dans les zones éligibles. Dans le cadre de la mise en œuvre d'un tel programme les autorités régionales et locales partagent les compétences avec les autorités centrales nationales.

Depuis 2007, Interreg en tant que programme d'intérêt communautaire n'existe plus mais la coopération territoriale européenne est aujourd'hui un axe d'orientation général de la politique régionale pour la période 2007-2013.

2.3 Le cas de Strasbourg et Kehl

• Les accords franco-allemands de coopération transfrontalière

La France et l'Allemagne, en tant que membres du Conseil de l'Europe, bénéficient de la convention de Madrid qui a été déclinée en deux traités bilatéraux : les accords de Bonn et de Karlsruhe.

Les accords de Bonn signés le 22 octobre 1975 entre les gouvernements Suisse, Allemand et Français porte sur la création d'une « commission intergouvernementale pour les problèmes de voisinage dans des régions frontières »². Cette commission intergouvernementale s'applique sur les territoires des cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, du Land Baden-Württemberg, de la région Alsace et du Land Rhénanie-Palatinat et traite notamment de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la politique économique régionale, de l'énergie, des transports et des communications, de l'emploi et des affaires sociales, des implantations industrielles et agricoles, de l'urbanisme et de l'habitat, de l'enseignement, de la santé, de la culture et de l'entraide en cas d'urgence³. Aujourd'hui cette commission intergouvernementale prend la forme

¹ « Interreg III (2000-2006) », site internet Europa, octobre 2009.

² Accords de Bonn, 22 octobre 1975

³ Accords de Bonn, le 22 octobre 1975

de la Conférence du Rhin Supérieur, « cadre privilégié de la concertation transfrontalière dans l'espace du Rhin supérieur »¹.

Les accords de Karlsruhe du 23 janvier 1996 signés entre le gouvernement de la république fédérale d'Allemagne, le gouvernement de la république française, le gouvernement du Grand Duché de Luxembourg, et le conseil fédéral Suisse traite de la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et les organismes publics locaux. Pour la France et l'Allemagne, il concerne les territoires du Land Bade-Wurtemberg, Land de Rhénanie-Palatinat, Sarre et des régions Alsace et Lorraine. Par ces accords, les territoires concernés ont la possibilité de conclure des conventions de coopération qui ont pour objet de « permettre aux partenaires de coordonner leurs décisions, de réaliser et de gérer ensemble des équipements ou des services publics d'intérêt local commun. Ces conventions de coopération peuvent prévoir à cette fin la création d'organismes de coopération dotés ou non de la personnalité juridique de droit interne de chaque Partie »². De plus, par la contraction de convention de coopération les Parties peuvent créer un groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) permettant ainsi aux collectivités territoriales et organismes publics locaux de réaliser « des missions et des services qui présentent un intérêt pour chacun d'entre eux »³.

• L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Suite à la déclaration commune du 20 janvier 2003 de Gerhard Schröder et Jacques Chirac, l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau autour des villes de Kehl et Strasbourg a été fondé le 7 octobre 2005. Il regroupe 79 communes sur une superficie de 2 176km². Depuis l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2010, l'Eurodistrict a le statut de Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (GECT). Ce groupement dispose d'une structure juridique propre et d'un budget alloué. Les objectifs principaux sont : « apporter une plus-value à tous les habitants du territoire, qu'ils aient ou non une vie transfrontalière », « fonder les bases d'un Eurodistrict innovant, ayant vocation à se transformer en une réelle intercommunalité transfrontalière reposant sur le principe de la codécision », « conforter la dimension européenne de la Ville de Strasbourg » et de « continuer à développer la coopération transfrontalière existante ». Afin de renforcer les aspects décisionnels et opérationnels de la coopération, la création d'un secrétariat commun à Kehl est à l'étude. La prise de décision ne se ferait dès lors plus sur le principe de l'unanimité mais sur celui de la majorité⁴.

¹ « Qui sommes nous ? », Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur, <http://www.oberrheinkonferenz.de/fr/conference-rhin-superieur/>

² Accords de Karlsruhe, 23 janvier 1996

³ Accords de Karlsruhe, 23 janvier 1996

⁴ « Les objectifs », site de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, décembre 2009

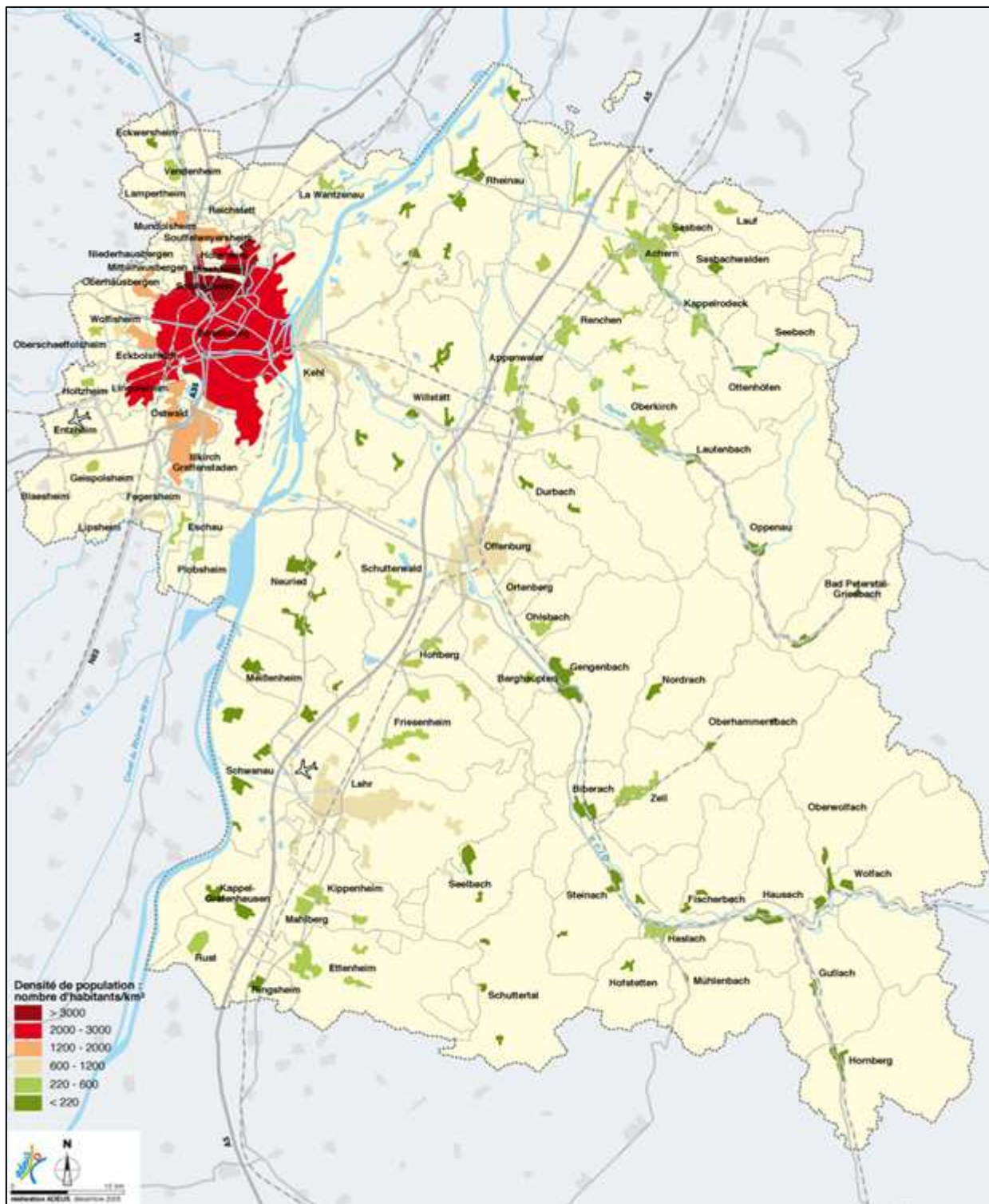


Illustration 2: L'Eurodistrict Strasbourg – Ortenau

Source : site internet de l'Eurodistrict Strasbourg - Ortenau

3. [...] pour la mise en œuvre de projets d'aménagement transfrontalier.

3.1 Le projet d'aménagement transfrontalier : définition et typologie

Un **aménagement** est dit **transfrontalier** lorsque sa conception et/ou sa gouvernance implique des acteurs (publics et/ou privés) de part et d'autre de la frontière et qu'il vise à développer des relations entre les différents peuples.

Encadré 6: Définition de l'aménagement transfrontalier

Au regard de la définition de la coopération transfrontalière établie ci-dessus, l'aménagement transfrontalier peut être défini comme un aménagement dont la conception et/ou la gouvernance implique des acteurs (publics et/ou privés) de part et d'autre de la frontière, et qu'il vise à développer des relations entre les différents peuples.

« L'aménagement et l'urbanisme sont fondamentalement des activités à projet qui visent à protéger, ménager et organiser les espaces »¹. La notion de projet peut recouvrir deux réalités différentes à la fois : l'objet projet, en tant que réalisation aboutie, ou le processus de projet désignant alors « un ensemble organisé d'activités menées par un ensemble organisé d'acteurs, quelque soit le type et le niveau d'organisation des actions et des acteurs. »², dont l'aboutissement est un objet projet qui peut conduire à la réalisation d'un aménagement. Cette vision du projet comme démarche évolutive, pose la question de la structure pour l'organisation des actions et des acteurs, qui est d'autant plus pertinente dans le cadre de l'aménagement transfrontalier, mais également celle de la relation entre cette ou ces structures et le projet : l'objet projet est-il à l'origine de la structure ou inversement ?³

Les projets d'aménagement du territoire recouvrent une diversité importante de thèmes et des réalités très différentes. Cependant dans cette étude, il sera considéré qu'une classification selon trois grandes catégories est acceptable : les projets utopiques, réflexion sur un espace qui n'existe pas ; les projets conceptuels, réflexion sur les possibilités qui ne visent pas à la réalisation ; les projets stratégiques basés sur la projection ; et les projets opérationnels qui visent à une réalisation concrète sur le territoire⁴. Dans cette étude, une attention particulière sera portée aux projets transfrontaliers de type opérationnels sous le postulat que ceux-ci impactent généralement directement sur l'organisation de l'espace, et agissent ainsi sur les comportements sociaux. Ils constituent ainsi un support potentiel au développement des relations entre les individus de part et d'autre de la frontière.

¹ « Atelier 2008 « Science du Projet » - Principaux questionnements résultant », site internet du Citeres, mai 2010

² « Atelier 2008 « Science du Projet » - Principaux questionnements résultant », site internet du Citeres, mai 2010

³ « Atelier « Science du Projet » - séance 4-8, Novembre 2008 », site internet du Citeres, mai 2010

⁴ « Atelier 2008 « Science du Projet » - Principaux questionnements résultant », site internet du Citeres, mai 2010

3.2 Le phasage du projet opérationnel d'aménagement¹

Une fois de plus, la diversité des réalités que peuvent recouvrir les projets opérationnels d'aménagement, rend la généralisation du phasage de projet délicate. Dans cette étude, il sera considéré qu'un découpage en sept phases selon le schéma suivant est acceptable.

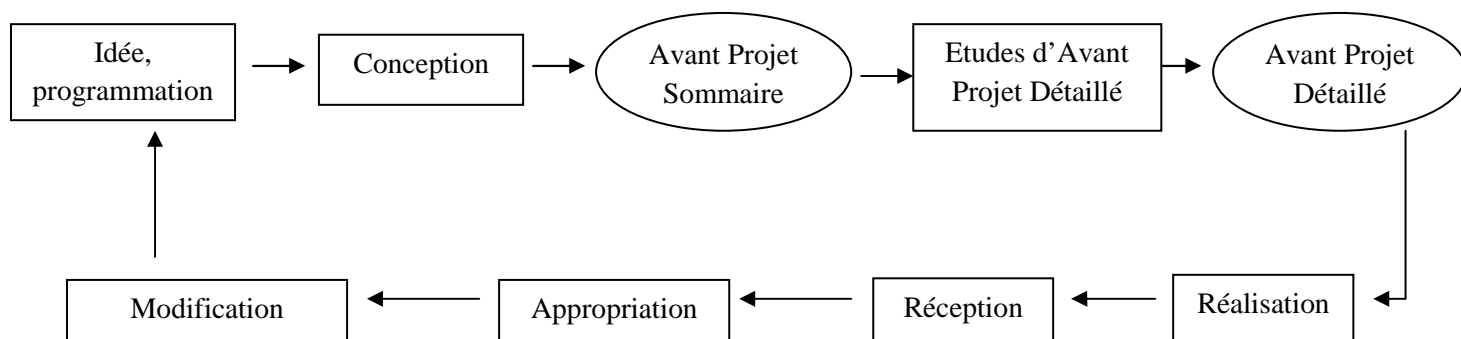


Schéma 5: Phasage du projet opérationnel d'aménagement

Réalisation : Alison Lebras

Phase 1 : Idée et programmation

Cette phase regroupe l'ensemble des actions menées depuis la naissance de l'idée jusqu'à l'élaboration d'un programme ou d'un cahier des charges pour le maître d'œuvre qui aura en charge de définir le projet en relation plus ou moins étroite avec le maître d'ouvrage. L'idée du projet peut émerger de l'identification de problèmes ou d'opportunités.

Phase 2 : Conception

Cette phase réalisée par le choix du maître d'œuvre, se compose de l'élaboration de la réponse de celui-ci et inclut, le cas échéant la concertation citoyenne. Des études sont menées pour établir l'Avant Projet Sommaire qui fixe notamment un ordre de grandeur du coût des aménagements. La validation de l'APS marque le commencement de la phase 3.

Phase 3 : Avant Projet Détaillé

Une fois le projet établi et l'APS validé, des études complémentaires sont menées afin d'établir l'Avant Projet Détaillé. Une fois validé, l'APD constitue l'engagement ultime du maître d'ouvrage (à ce stade, il n'y a généralement plus de rétroaction possible).

Phase 4 : Les plans d'exécution ou le projet détaillé sont établis.

Phase 5 : Réalisation

Cette phase regroupe l'ensemble des actions réalisées durant les travaux et se comporte notamment le choix et la contractualisation des entreprises.

¹L'intégralité de cette partie se réfère à : Serge Thibault, « Les Phases du Projet », 4 mai 2010

Phase 6 : Réception

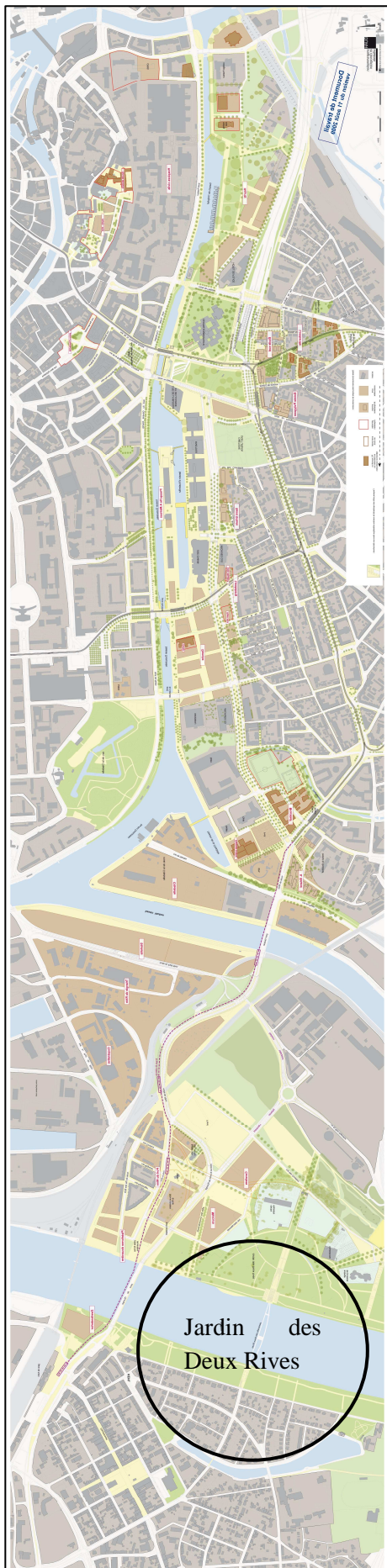
Cette phase fait suite à la fin de réalisation des travaux. Elle se compose notamment du contrôle et de la validation par la maîtrise d'ouvrage des travaux effectués et de la cession du projet aux utilisateurs.

Phase 7 : Appropriation

Une fois l'aménagement réalisé, celui-ci est approprié par ses usagers. L'appropriation peut être définie comme un processus au cours duquel l'espace est progressivement habité et où le principe de la conception du projet se confronte aux différents usages et pratiques.

Phase 8 : Modification

Cette phase peut être initiée par le maître d'ouvrage, lorsqu'une incohérence entre l'aménagement et les pratiques de l'espace est observée, lorsque l'aménagement est vétuste ou par volonté d'amélioration. Elle peut également être le fruit de l'action sur l'espace des usagers. Dans les deux cas, elle entraîne alors un nouveau processus de réalisation de projet.



3.3 L'axe de développement Strasbourg-Kehl : un projet d'aménagement à vaste échelle

- Les premières expériences de coopération entre Kehl et Strasbourg

Après des périodes d'ignorance réciproque voir d'affront, les premiers signes de reconnaissance de l'autre ont commencé entre Kehl et Strasbourg par le biais d'échange d'informations. Une des premières actions opératoires entre les deux villes fut l'action conjointe menée à l'encontre du projet d'implantation d'une unité de retraitement des déchets industriels dans le port de Kehl¹. La coopération s'est formalisée lors de la création en avril 1998 de la commission Strasbourg Kehl.

- L'axe de développement Strasbourg-Kehl

La réflexion sur le développement de l'axe Strasbourg Kehl a été initiée lors de l'élaboration du Projet d'Agglomération au début des années 90. Au milieu des années 90, l'aménagement de l'axe Strasbourg-Kehl est apparu comme le plus important des grands projets urbains pour la ville de Strasbourg.

Les villes de Strasbourg et Kehl ont établi en 1997 un plan directeur pour l'aménagement de l'axe Strasbourg-Kehl (cf illustration ci-contre) afin d'en saisir les enjeux de développement à court et long terme. L'objectif était alors de reconquérir les territoires sous occupés en développant les relations entre Kehl et Strasbourg mais aussi entre Strasbourg et le Rhin qui s'est toujours développée en tournant le dos à son fleuve².

Un programme d'urbanisation appelé « Viaropa » a été lancé. L'aménagement de cet axe, encore en cours aujourd'hui, s'est traduit par des réalisations ponctuelles telles que la cité de la musique et de la danse, les archives municipales, la bibliothèque Malraux et la cité des sciences. Plusieurs projets ont été menés en accord avec les orientations générales de développement, dont le secteur étoile et le Jardin des Deux Rives, les deux extrémités de l'axe. Ainsi, la conception de ces projets s'insère dans une perspective globale et prédéfinie, de sorte que la partie que constitue le projet est définie par un tout : le plan directeur de développement.

Schéma 6: Plan directeur pour l'aménagement de l'axe Strasbourg-Kehl

Source : Agence de Développement et d'Urbanisme de Strasbourg

¹ Michel Krieger, *Le Jardin des Deux Rives, la genèse du projet transfrontalier entre Kehl et Strasbourg*, 2004.

² Michel Krieger, *Le Jardin des Deux Rives, la genèse du projet transfrontalier entre Kehl et Strasbourg*, 2004

4. Emergence de la problématique et hypothèses de recherche

- Thème : La structuration des espaces transfrontaliers

La globalisation et l'ouverture des frontières ont accompagné une prise de conscience des spécificités et potentialités que peuvent représenter les espaces transfrontaliers. Ces espaces marginaux, au cœur de nouveaux enjeux, sont fractionnés par une ou plusieurs frontière(s) étatique(s) créant des discontinuités au regard des systèmes d'actions territoriales. Ces ruptures qui peuvent constituer des obstacles à la structuration homogène de ces espaces semblent avoir des répercussions sur les pratiques sociales. Avec le développement récent de la coopération transfrontalière et la mise en place d'outils juridiques et financiers, ces nouveaux espaces se structurent et s'organisent matérialisant une volonté de rationalisation de l'aménagement de ces espaces marginaux.

- Problème général : Le projet d'aménagement transfrontalier

Il semble établi que les enjeux des espaces transfrontaliers dépassent généralement le cadre de diverses structures administratives. Si les faits sociaux s'affranchissent de ces limites territoriales et que la détermination d'un périmètre d'action semble dès lors délicate, il semblerait que la délimitation arbitraire de territoires frontaliers permette la structuration physique de ces espaces par le montage de projet transfrontalier opérationnel. Se pose alors la question de la complexification du montage de projet au regard du caractère transfrontalier des aménagements.

- Problématiques

Par rapport à ce questionnement général, il apparaît pertinent de déterminer si elles existent, les spécificités à la coopération transfrontalière dans le montage de projet afin d'étudier leur éventuel impact sur le projet et le système d'acteur.

Quelles sont dans le processus du projet d'aménagement transfrontalier les spécificités tenant de sa dimension transfrontalière ?

- Hypothèses

Hypothèse 1 : Les spécificités de l'aménagement transfrontalier sont particulièrement visibles dans les périodes de conflit.

Hypothèse 2 : Les spécificités du projet d'aménagement transfrontalier tiennent à la fois au stade d'avancement du projet et au type d'acteurs concerné.

PARTIE 2

TERRAIN D'ETUDE ET

METHODES D'INVESTIGATION

Pour vérifier empiriquement les hypothèses formulées ci-dessus, il convenait de choisir un terrain d'étude pertinent au regard de la problématique et de concevoir une méthode d'analyse cohérente, répondant aux exigences de la problématique. Le temps imparti pour cette recherche étant restreint, un seul projet d'aménagement a pu être étudié.

La partie suivante vise à justifier le choix du terrain d'étude, à en dresser les principales caractéristiques, à expliquer la méthode d'investigation et la méthode d'analyse mise en place pour le traitement des résultats.

1. Présentation du terrain d'étude : Le Jardin des Deux Rives entre Strasbourg et Kehl

1.1 Le choix du terrain d'étude

Le choix de la frontière entre la France et l'Allemagne a été motivé comme nous l'avons vu précédemment, par le caractère exemplaire qui est aujourd'hui accordé à la coopération franco-allemande. Dans la perspective d'élargissement de l'Union Européenne aux pays des Balkans tout juste sortis de la guerre, et face aux enjeux de stabilisation des relations internationales au sein de l'espace communautaire, il apparaît pertinent de baser cette étude sur le couple franco-allemand dont le processus de réconciliation bien qu'en perpétuelle construction semble être en phase d'aboutissement.

Le projet d'étude a été sélectionné parmi la liste des projets ayant bénéficiés d'aides financières européennes dans le cadre des programmes Interreg. Dans la perspective d'étudier la genèse d'un projet transfrontalier, les projets financés par les programmes Interreg II et III ont été privilégiés. Le projet du Jardin des Deux Rives a alors été choisi pour sa localisation en contexte urbain impliquant une proximité directe entre les populations allemande et française, et ses caractéristiques physiques, puisque le périmètre de ce projet englobe partiellement la frontière franco-allemande.

L'étude générale du processus du projet n'étant pas réalisable dans le temps imparti, seules les cinq premières étapes présentées dans la partie précédente seront étudiées : Idée/programmation, Conception, Etudes complémentaires, Réalisation, Réception.

1.2 Présentation du site

Le Jardin des Deux Rives à Kehl et Strasbourg s'inscrit dans le plan directeur de développement de l'axe Strasbourg-Kehl présenté précédemment. Cet aménagement paysager transfrontalier est l'aboutissement de coopération transfrontalière entre la ville française de Strasbourg de 273 000 habitants¹ et la ville allemande de Kehl de 35 000 habitants². Ce jardin d'une superficie de 56 hectares de part et d'autre de la frontière a été achevé en avril 2004 et a donné suite à un festival de six mois d'avril à octobre 2004.

¹ 272 975 habitants au recensement INSEE 2006

² 34 596 habitants au 31 décembre 2008. Source : http://www.statistik.baden-wuerttemberg.de/Veroeffentl/Statistische_Berichte/3126_08001.pdf

- Les aménagements du Jardin des Deux Rives

Sur la rive française, trente quatre hectares en forme de demi-cercle ont été aménagés sur d'anciennes friches de terrains militaires. Le jardin de la rive française comporte notamment seize parcelles ovales dédiées à des aménagements éphémères (renouvellement annuel ou biannuel), un mur d'eau en forme de demi-cercle, des jeux pour enfant, une auberge de jeunesse, un centre équestre, une école de cirque, un boulodrome et de grandes étendues de pelouse.

Vingt deux hectares ont été réaménagés sur l'ancienne promenade du Rhin de la rive allemande. Le jardin de faible largeur constitue aujourd'hui encore un lieu de promenade puisque les chemins se poursuivent au Sud. Cette rive du jardin comporte notamment un ruisseau artificiel, des jeux pour enfant, un bar, des terrasses, un terrain de beach volley, un skate parc et une tour de quarante quatre mètres de haut offrant un panorama sur l'ensemble du Jardin des Deux Rives.

Les parties française et allemande sont reliées par une passerelle piétonne et cycliste de trois cent quatre-vingt dix mètres permettant la traversée du Rhin.

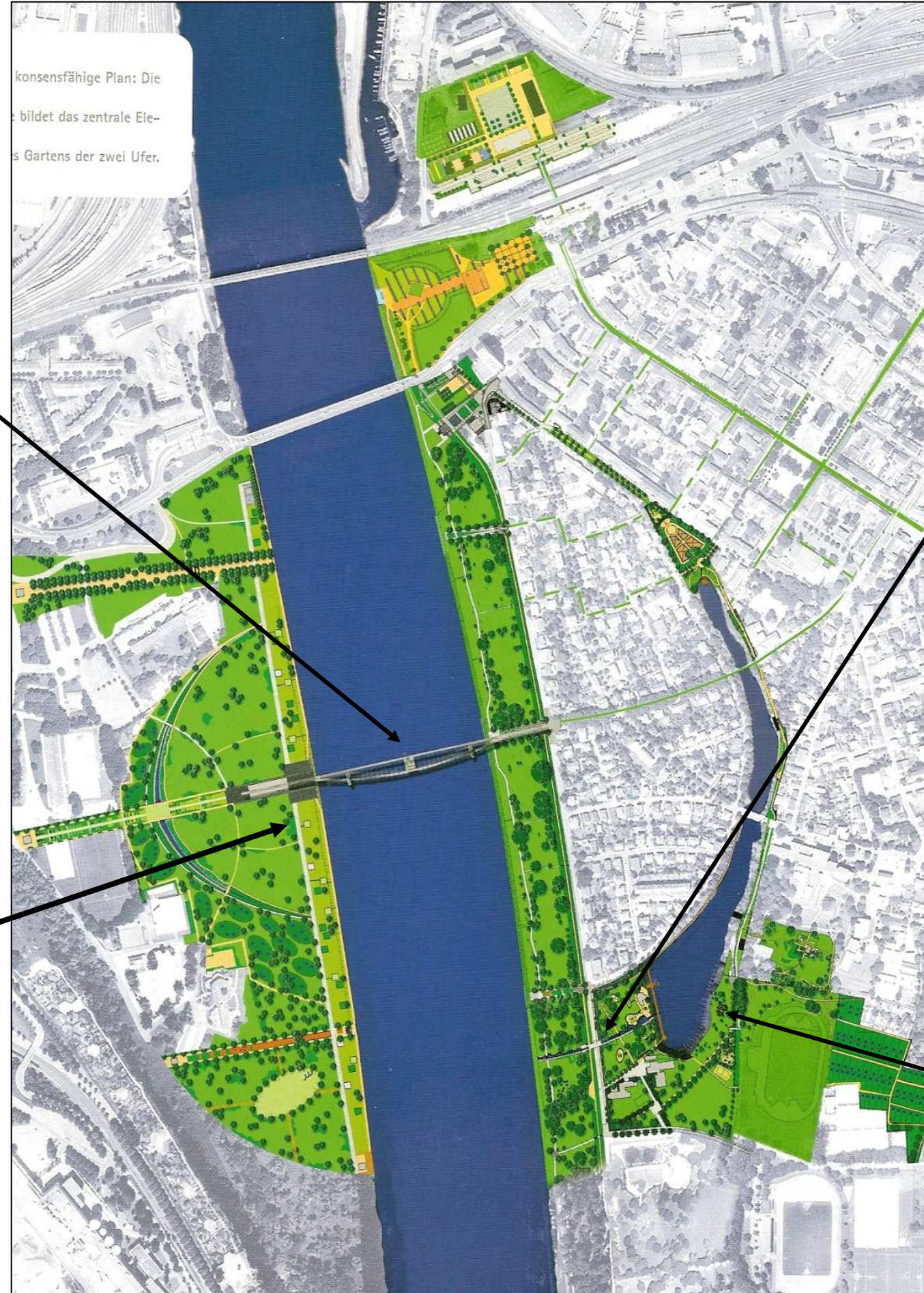


Illustration 4: Les aménagements du Jardin des Deux Rives

Réalisation : Alison Lebras

2. Méthodes d'investigation

Afin de répondre à la problématique de cette recherche qui est «Quelles sont dans le processus du projet d'aménagement transfrontalier les spécificités tenant de sa dimension transfrontalière ? », deux méthodes d'investigation ont été mises en place : la revue de presse et l'entretien semi-directif avec des acteurs. L'étude a été menée jusqu'à la phase de réception du projet (23 avril 2004).

1.1 La revue de presse

Cette approche à la fois qualitative et quantitative vise à dresser une pré-analyse de la chronologie du projet du Jardin des Deux Rives avant l'étude de terrain. Les matériaux sélectionnés pour l'étude sont:

- Afin de d'acquérir à la fois une connaissance factuelle de la genèse du Jardin des Deux Rives et d'appréhender l'image véhiculée du projet :
 - Les Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA), périodique régional¹
 - Le Kehler Zeitung, périodique de la contrée de Kehl²
- Afin de connaître les éléments volontairement mis en exergues par les politiques
 - Le Strasbourg magazine, revue mensuelle de la ville de Strasbourg
 - Le CUS magazine, revue trimestrielle de la Communauté Urbaine de Strasbourg
 - Le Jahresschrift, publication annuelle de la ville de Kehl

L'analyse quantitative de l'évolution du nombre d'articles parus (dans les DNA et le Kehler Zeitung) tout au long de la genèse du Jardin des Deux Rives a permis de mettre en relief les périodes clés du projet (cf tableau ci-dessous). De plus, la classification des articles en fonction du sujet général auquel ils se rapportaient a permis de cerner les éléments centraux du projet.

Année de parution	Dernières Nouvelles d'Alsaces	Kehler Zeitung
1996	2	16
1997	7	25
1998	13	13
1999	28	17
2000	28	47
2001	59	19
2002	41	39
2003	60	17
Janvier à avril 2004	16	12

Tableau 1: Nombre de publications analysées par année

¹ La liste des articles étudiés se trouve en Annexe 2

² La liste des articles étudiés se trouve en Annexe 3

Ce travail préalable à l'analyse de terrain a permis d'établir une frise chronologique précise, d'identifier des points clés et de soulever quelques hypothèses sur les spécificités de la coopération transfrontalière dans le projet du Jardin des Deux Rives. Afin de vérifier empiriquement ces pressentis, une seconde méthode d'analyse a été mise en place : l'entretien semi directif.

2.2 La réalisation d'entretiens semi-directifs auprès d'élus, de techniciens et de représentants de la société civile.

La phase de recherche basée sur une analyse qualitative de la problématique a reposé sur la réalisation d'entretiens auprès d'élus, de techniciens, et de représentants de la société civile ayant participé au montage de projet du Jardin des Deux Rives. Le projet s'étant déroulé de 1996 à 2004, il a été difficile de prendre contact avec les acteurs (changement de poste, retraite...). Parmi la multitude d'acteurs sollicités, dix-huit ont répondu favorablement¹.

Les objectifs de ces entretiens étaient multiple : compléter la connaissance du projet, interroger l'évolution de l'intentionnalité des acteurs, cerner les éléments qui ont marqués les acteurs, et percevoir le ressenti des acteurs face à ce projet. Il était ainsi important de ne pas guider les propos des personnes entretenues tout en orientant la conversation sur des thèmes préalablement définis. Ainsi, les questions posées étaient ouvertes et visaient à relancer la dynamique de l'entretien, à recentrer les propos sur le sujet étudié et à approfondir certains aspects particulièrement importants pour le travail de recherche. Un guide d'entretien² a ainsi été établi à partir des informations réunies dans la revue de presse et au regard de la problématique de ce travail, afin de mener à bien les entretiens. En réponse aux objectifs présentés précédemment, les entretiens ont été menés de manière semi-directive afin de permettre à la personne entretenue de s'exprimer librement et personnellement.

Au regard de l'effort de mémoire qui était demandé aux différents acteurs (période étudiée 1996-2004) et afin de les aider à structurer leur propos, une frise chronologique a été complétée tout au long de l'entretien³. Selon les cas et la façon dont était accueilli cet exercice, la frise a été complétée par la personne interviewée ou l'interviewer.

¹ La liste des personnes rencontrées se trouve en annexe 4

² Le guide d'entretien se trouve en annexe 5

³ La frise se trouve en annexe 6

3. Méthodes de traitement des résultats

3.1 Méthodes d'analyse

Les trois parties suivantes sont le fruit d'une analyse croisée des deux méthodes d'investigation mises en place. L'ensemble de l'analyse s'organise autour d'une grille unidimensionnelle, puis bidimensionnelle, pour aboutir à une lecture tridimensionnelle du projet.

La première partie vise à décrire de manière factuelle et chronologique, le projet afin d'identifier les périodes potentielles de conflits. Dans l'objectif de valider ou d'invalider la première hypothèse de recherche, la seconde partie consiste en une analyse précise des objets de conflits au regard de leur temporalité et du type d'acteur concernés. La dernière partie s'efforce de revenir à une vision globale du projet, en croisant simultanément l'avancement du projet, le type d'acteur et leur nationalité.

Afin de permettre une bonne lecture des parties suivantes, il paraît opportun de présenter les différents acteurs intervenant dans le projet du Jardin des Deux Rives.

3.2 Les acteurs du projet du Jardin des Deux Rives

- Les acteurs du Jardin des Deux Rives

Cette partie ne vise pas à étudier la correspondance des compétences des acteurs de part et d'autre de la frontière. Cependant, il paraît nécessaire de rappeler qu'en Allemagne, Etat fédéral et en France, Etat décentralisé, les niveaux et échelles de compétences des acteurs sont différents. En Allemagne, les Landers et l'Etat fédéral partagent les compétences en matière d'aménagement du territoire. Il semblerait ainsi que l'organisation allemande privilégie la centralisation des compétences à plusieurs échelles alors qu'en France, la répartition des compétences est beaucoup plus décentralisée¹.

Une multitude d'acteurs sont intervenus durant la genèse du Jardin des Deux Rives. Le schéma suivant ne représente pas une correspondance stricte entre les acteurs mais présente les principaux acteurs intervenus dans le projet et s'efforce le cas échéant, de montrer qui est leur interlocuteur direct de l'autre côté de la frontière.

¹ Agence de DEveloppement et d'Urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS), Le Jardin des Deux Rives : la gouvernance pour un projet d'aménagement transfrontalier.

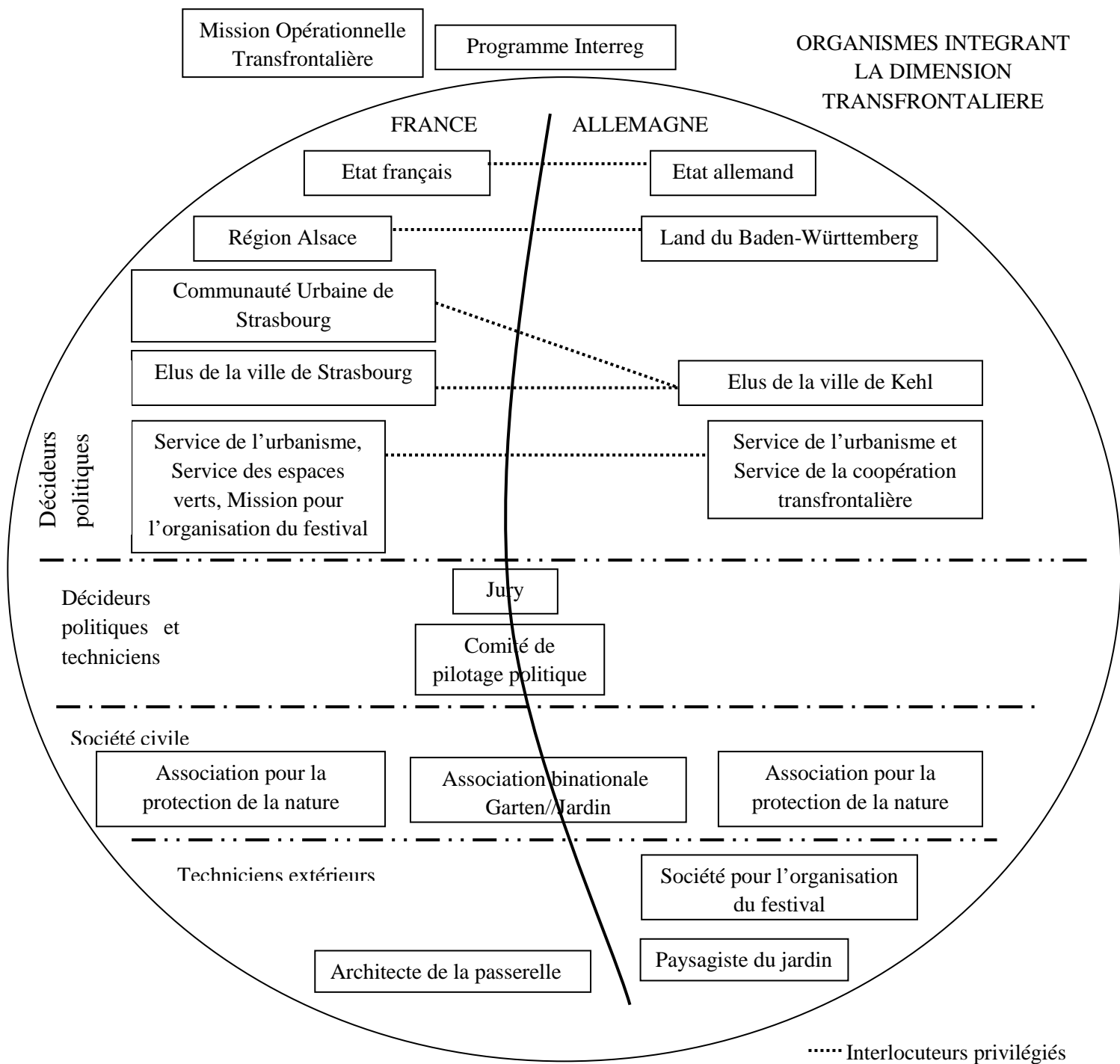


Schéma 7: Les acteurs du Jardin des Deux Rives

Réalisation : Alison Lebras

- Présentation nominative des acteurs référencés dans la suite de l'étude (les acteurs rencontrés sont marqués d'une étoile)

Etat allemand

M. Schröder, chancelier de la république fédérale d'Allemagne de 1998 à 2005

Etat français

M. Chirac, président de la république française de 1995 à 2007

Ville de Kehl

M. Prösdorf, maire de la ville de Kehl jusqu'à son décès en 1996

M. Ambruster, maire de la ville de Kehl de 1996 à 1998

*M. Petry, maire de la ville de Kehl de 1998 à nos jours

*M. Rauch, directeur du service urbanisme de la ville de Kehl durant la genèse du Jardin des Deux Rives

*Mme Lipowsky, directrice du service de coopération transfrontalière et de communication à la ville de Kehl

Ville et Communauté Urbaine de Strasbourg

Mme Trautmann, maire de la ville de Strasbourg et présidente de la Communauté Urbaine de 1989 à 1997 puis de 2000 à 2001

M. Ries, maire de la ville de Strasbourg et président de la Communauté Urbaine de 1997 à 2000

*Mme Keller, maire de la ville de Strasbourg de 2001 à 2008

*M. Grossmann, président de la Communauté Urbaine de Strasbourg de 2001 à 2008

M. Klotz, vice président de la Communauté Urbaine de Strasbourg en charge de l'urbanisme de 1989 à 2001, directeur du service de l'urbanisme de 1989 à 2001 et chargé du projet du Jardin des Deux Rives de 1996 à 2000.

*M. Vallens, conseiller technique chargé de la coopération transfrontalière au cabinet du maire de Strasbourg depuis 2008

*M. Kieffer, ancien conseiller technique au cabinet de Mme Keller et M. Grossmann de 2001 à 2007

*M. Krieger, conseiller municipal à la ville de Strasbourg de 1989 à 2001

Service des espaces verts

*M. Tissier, chargé du projet du Jardin des Deux Rives de 2000 à 2004

*M. Karcher, adjoint de M. Tissier pour le projet du Jardin des Deux Rives de 2000 à 2004

*M. Moritz, responsable de l'entretien du Jardin des Deux Rives

*M. Hummel, chargé du suivi des travaux du Jardin des Deux Rives de février 2002 à avril 2004

Mission pour l'organisation du Festival des Deux Rives

*Mme Armbruster, chargée du projet du Festival des Deux Rives d'avril 2003 à octobre 2004.

Techniciens extérieurs

M. Brosk , M. Agirbas et M. Wienstroer, architectes paysagistes du Jardin des Deux Rives

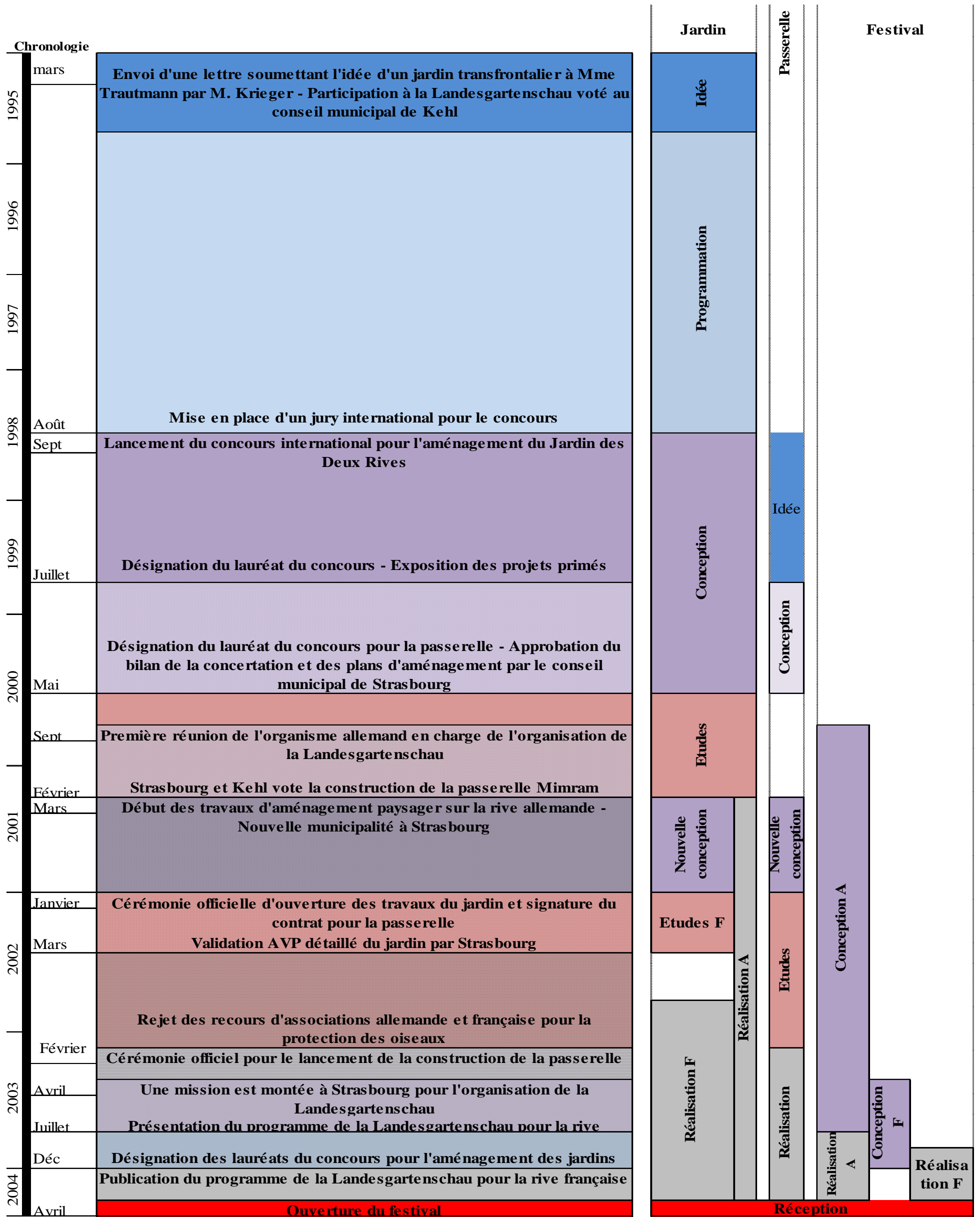
*M. Mimram, architecte ingénieur et lauréat du concours pour la passerelle du Jardin des Deux Rives

Société civile

*Mme Schumm, vice présidente de l'association Garten//Jardin

PARTIE 3
LA GENESE DU JARDIN DES
DEUX RIVES

Frise factuelle du Jardin des Deux Rives



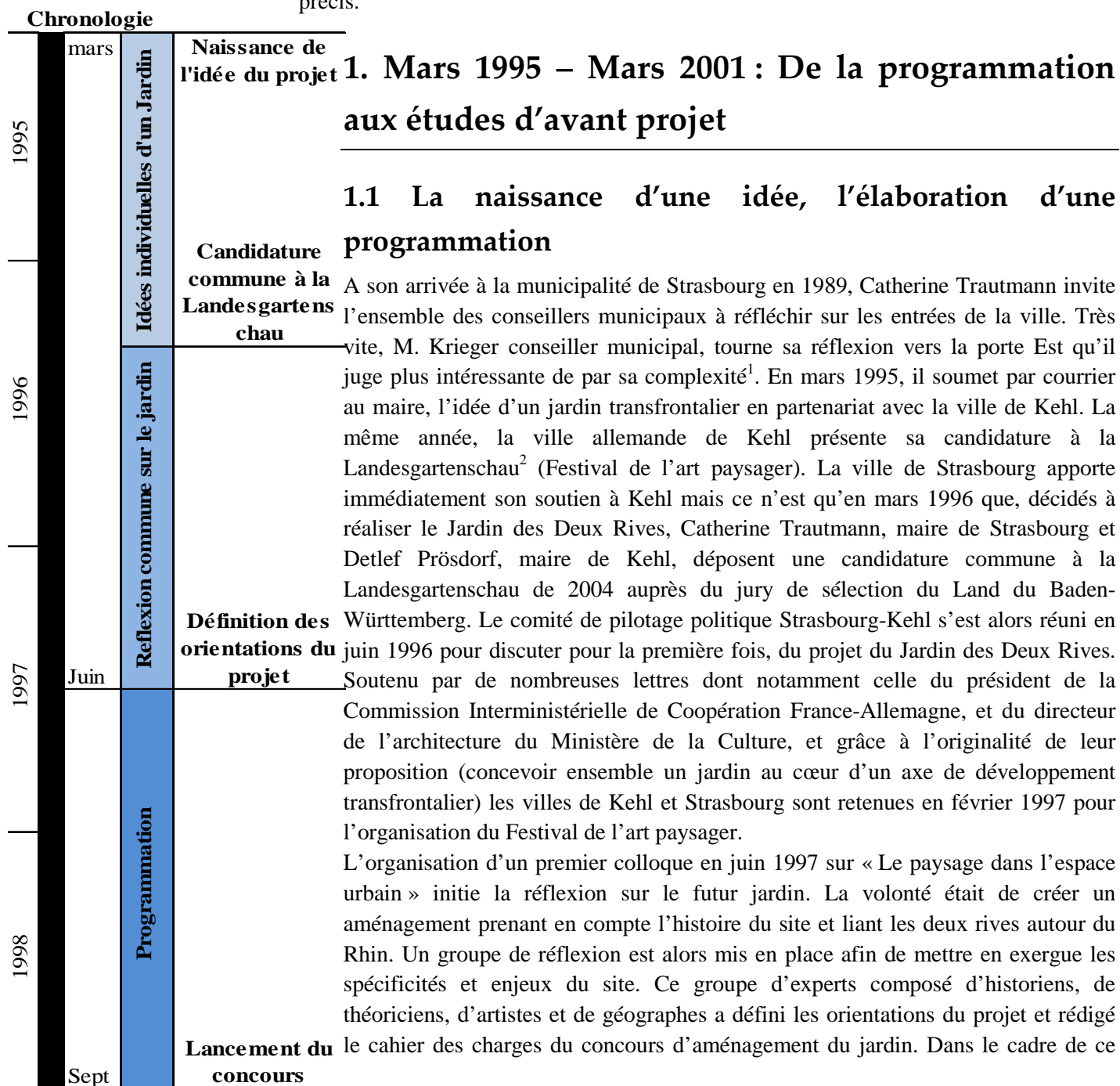
A: Rive allemande

F: Rive française

Schéma 8: Frise factuelle du projet du Jardin des Deux Rives

Réalisation : Alison Lebras

Cette partie vise à présenter de manière factuelle le projet du Jardin des Deux Rives depuis l'émergence de l'idée jusqu'à la réception du jardin et à localiser les périodes de conflits dans la genèse du projet. La frise ci-dessus retranscrit les dynamiques du projet du Jardin des Deux Rives qui seront explicitées dans le texte de cette partie. Cet historique du projet a été établi à partir du travail d'archive et des entretiens menés sur le terrain. Ainsi, la multiplicité des sources ne permet ainsi pas d'établir un référencement précis.



1. Mars 1995 – Mars 2001 : De la programmation aux études d'avant projet

1.1 La naissance d'une idée, l'élaboration d'une programmation

A son arrivée à la municipalité de Strasbourg en 1989, Catherine Trautmann invite l'ensemble des conseillers municipaux à réfléchir sur les entrées de la ville. Très vite, M. Krieger conseiller municipal, tourne sa réflexion vers la porte Est qu'il juge plus intéressante de par sa complexité¹. En mars 1995, il soumet par courrier au maire, l'idée d'un jardin transfrontalier en partenariat avec la ville de Kehl. La même année, la ville allemande de Kehl présente sa candidature à la Landesgartenschau² (Festival de l'art paysager). La ville de Strasbourg apporte immédiatement son soutien à Kehl mais ce n'est qu'en mars 1996 que, décidés à réaliser le Jardin des Deux Rives, Catherine Trautmann, maire de Strasbourg et Detlef Prösdorf, maire de Kehl, déposent une candidature commune à la Landesgartenschau de 2004 auprès du jury de sélection du Land du Baden-Württemberg. Le comité de pilotage politique Strasbourg-Kehl s'est alors réuni en juin 1996 pour discuter pour la première fois, du projet du Jardin des Deux Rives. Soutenu par de nombreuses lettres dont notamment celle du président de la Commission Interministérielle de Coopération France-Allemagne, et du directeur de l'architecture du Ministère de la Culture, et grâce à l'originalité de leur proposition (concevoir ensemble un jardin au cœur d'un axe de développement transfrontalier) les villes de Kehl et Strasbourg sont retenues en février 1997 pour l'organisation du Festival de l'art paysager. L'organisation d'un premier colloque en juin 1997 sur « Le paysage dans l'espace urbain » initie la réflexion sur le futur jardin. La volonté était de créer un aménagement prenant en compte l'histoire du site et liant les deux rives autour du Rhin. Un groupe de réflexion est alors mis en place afin de mettre en exergue les spécificités et enjeux du site. Ce groupe d'experts composé d'historiens, de théoriciens, d'artistes et de géographes a défini les orientations du projet et rédigé le cahier des charges du concours d'aménagement du jardin. Dans le cadre de ce

Schéma 9: frise du projet de mars 1995 à septembre 1998

Réalisation : Alison Lebras

¹ Entretien du 19 avril 2010 avec Michel Krieger, conseiller municipal à la ville de Strasbourg de 1989 à 2001.

² Cet événement populaire est organisé par chaque Land allemand. Dans le Baden Württemberg, il est organisé tout les deux ans et représente pour la ville sélectionnée l'occasion de bénéficier de subventions pour repenser son urbanisme autour d'un aménagement paysager. La sélection se fait sur dossier de candidature, dans lequel le candidat doit justifier sa proposition d'aménagement paysager à travers une logique globale de développement de la ville. La réalisation des jardins dans le cadre de la Landesgartenschau débouche sur un festival horticole de six mois qui attire chaque année environs 500 000 visiteurs. Plus d'un million de visiteurs ont participé à la Landesgartenschau organisée par Kehl et Strasbourg en 2004.

travail d'autres colloques sont alors organisés associant ponctuellement la population locale par le biais de conférences publiques.

Parallèlement, un premier dossier de demande de financement Interreg est déposé dans l'objectif d'obtenir les fonds suffisants à l'organisation d'un concours international. Ainsi, en juillet 1998, Roland Ries et Günther Petry maire de Kehl récemment élu en remplacement de M. Ambruster, signent la convention Interreg officialisant l'appui de l'Union Européenne. Ce dossier a permis aux villes de Kehl et Strasbourg de bénéficier de 260 000€. Ainsi, la moitié des frais engendrés par ce concours (520 000€) ont été financés par l'Union Européenne¹.

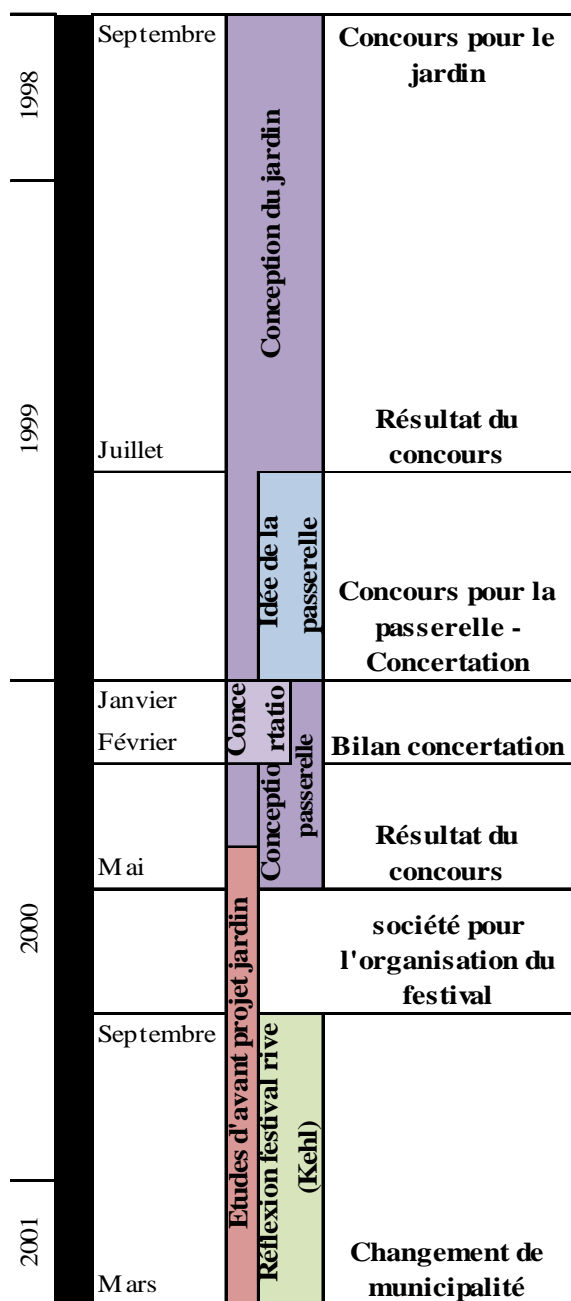


Schéma 10: Frise du projet de septembre 1998 à mars 2001

Réalisation : Alison Lebras

1.2 La conception des plans d'aménagement et les études d'avant projet

En Août 1998, un jury de sélection de plus de trente personnes² est constitué pour l'organisation du concours de conception et réalisation du Jardin des Deux Rives. Lancé en septembre de la même année, le concours a attiré quatre-vingt douze candidats. En février 1999, trente trois propositions sont retenues pour poursuivre le concours, puis vingt six en mai 1999. C'est finalement en juillet 1999, après de longs mois de discussion du jury, que le groupe allemand formé du paysagiste Rüdiger Brosk et des architectes Ercan Agirbas et Eckhart Wienstroer est désigné lauréat. Une exposition est alors montée dans la caserne Großherzog-Friedrich-Strasse située à Kehl, afin d'exposer le projet lauréat ainsi que les cinq projets primés et les cinq projets mentionnés du concours.



Illustration 5: Plan d'aménagement du lauréat

Source : « concours européen 1999 », ville de Kehl et Strasbourg

¹ Interreg, « Liste des projets cofinancés par l'initiative communautaire - Interreg I, II, III A dans le Rhin supérieur entre 1990 et 2008 »

² Ce jury à l'instar du groupe d'expert, réunissait notamment des membres spécialisés en urbanisme, paysagisme, architecture, géographie, histoire, philosophie, histoire de l'art, des membres des conseils municipaux de Kehl et Strasbourg et des experts.

Suite à la sélection des plans d'aménagement, une phase de concertation est ouverte. Huit réunions (quatre à Strasbourg et quatre à Kehl) et une journée de travail (à Kehl) avec les architectes paysagistes sont organisées en janvier et février 2000. Après avoir pris en considération le bilan de la concertation, les concepteurs présentent devant les conseils municipaux les plans d'aménagement modifiés. Ces plans sont acceptés en mai 2000 par l'ensemble des parties prenantes marquant ainsi le début des études d'avant projet.

Les plans d'aménagement retenus prévoyant un lien piétons-cyclistes entre les rives allemande et française, la réalisation d'une passerelle est alors débattue aux conseils municipaux. Le projet de passerelle est accepté en janvier 2000 par l'ensemble des décideurs politiques. Un concours s'est alors ouvert où seuls cinq cabinets invités ont participé. Le jury franco-allemand désigne en mai 2000 le lauréat du concours, tout en envisageant de réaliser la passerelle d'un autre candidat si les collectivités n'étaient pas capables d'assumer le financement de l'ouvrage de Marc Mimram. Après l'évaluation du coût de la passerelle à 10 millions d'euros environs, la ville de Kehl propose à la municipalité de Strasbourg une clé de financement de 2/3 pour la ville et la communauté urbaine de Strasbourg et 1/3 pour la ville de Kehl. Cette proposition est acceptée en février 2001 par les décideurs français. Malgré la saisie de M Ries de la Mission Opérationnelle Transfrontalière pour trouver un cadre légal à une maîtrise d'ouvrage commune, ce même mois, la ville de Kehl est désignée comme maître d'œuvre.

En parallèle de la réflexion strasbourgeoise concernant le financement de la passerelle, l'organisation des festivités de la Landesgartenschau du côté allemand a commencé. En septembre 2000, s'est tenue la première réunion du conseil d'administration de la société « Landesgartenschau Kehl 2004 GmbH¹ » en charge de superviser l'organisation du festival : « Ce sont les mêmes équipes qui vont de ville en ville organiser les Landesgartenschau »².

En janvier 2001, le conseil municipal de Kehl valide les études d'avant projet détaillée et vote le financement des aménagements paysagers. La réalisation du jardin sur la rive allemande a ainsi commencé en mars 2001. Ce même mois, une nouvelle équipe municipale est élue à Strasbourg.

¹ Gesellschaft Mit Beschränkter Haftung qui signifie Société A Responsabilité Limitée.

² Entretien du 14 avril 2010 avec Mme Armbruster

2. Mars 2001 – Janvier 2003 : Le retour à la phase de conception et les nouvelles études d'avant projet

2001	Mars	Conception jardin	Réflexion festival (Kehl)	Réalisation jardin (Kehl)	Changement municipalité - Validation AVP (Kehl)
	Septembre				Nouveaux plans
	Novembre	Concertation			Validation nouveaux plans

2.1 Les nouveaux travaux de conception

En mars 2001, suite aux élections municipales françaises, une nouvelle majorité est élue à Strasbourg. Fabienne Keller prend la tête de la ville de Strasbourg et Robert Grossmann son adjoint à la ville, la tête de la Communauté Urbaine de Strasbourg. Lors de la première rencontre entre Günther Petry, Fabienne Keller et Robert Grossmann en juin 2001, les élus strasbourgeois expriment leurs circonspections sur la localisation et le coût de la passerelle, ainsi que sur certains aménagements paysagers. Ils demandent alors que les plans soient retravaillés. Face à cette volonté de modification du projet, un groupe d'habitants binational se monte afin de supporter le plan initial d'aménagement, avec pour président le géographe Antoine Beyer¹. Diverses actions revendicatrices sont organisées, comme une manifestation à l'arrivée d'une étape du Tour de France le 13 juillet 2001 (cf photographie ci-dessous).

Schéma 11: Frise du projet de mars à novembre 2001

Réalisation : Alison Lebras



Illustration 6: Manifestation de Garten//Jardin à l'arrivée d'une étape du tour de France

Source : Michel Krieger, *Le Jardin des Deux Rives, la genèse du projet transfrontalier entre Kehl et Strasbourg*, 2004

Les élus strasbourgeois demandent en dépit des revendications citoyennes, à l'architecte Marc Mimram et l'équipe Brosk de retravailler sur le projet. Ainsi, en septembre 2001, ils proposent de nouveaux plans aux kehllois. Une seconde phase de concertation est alors menée à Kehl afin de consulter la population sur le nouvel emplacement de la passerelle. Des habitants de Kehl ont alors exprimé leurs réticences motivées par le fait que la rive française était à cette époque le théâtre d'activités illégales. Les nouveaux plans sont cependant adoptés par les parties prenantes en novembre 2001 ainsi qu'une nouvelle clé de financement pour la passerelle: 59% pour Strasbourg et 41% pour Kehl.

¹ Antoine Beyer était maître de conférence, géographe à l'Université Louis Pasteur de Strasbourg et du Kehllois et membre du Groupe Frontière



Schéma 12: Nouveau plan d'aménagement

Source : Ville de Strasbourg

2.2 Les nouvelles études d'avant projet

2001	Novembre	Études AVP jardin	Validation des plans
	Mars		
2002		Études d'AVP de la passerelle	Validation AVP passerelle
2003	Février		

Suite à l'adoption des nouveaux plans d'aménagement en novembre 2001, les études d'avant projet pour l'aménagement de la rive française et de la passerelle sont retravaillées par les techniciens des deux villes et des techniciens extérieurs. Avant même la validation de ces études par les conseils municipaux, une cérémonie officielle de début des travaux est organisée en janvier 2002, durant laquelle les maires de Kehl et Strasbourg et le président de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) signent le contrat de construction de la passerelle. En mars 2002, le conseil municipal de Strasbourg valide l'avant projet détaillé du nouveau plan d'aménagement et son enveloppe financière.

Schéma 13: Frise du projet de novembre 2001 à février 2003

Réalisation : Alison Lebras

Un second dossier de demande de financement Interreg pour la passerelle est alors réalisé et retenu. Ainsi, l'Union Européenne a participé à hauteur d'un million d'euros sur un coût total de 15 millions¹. Bien qu'un surcoût de 5,4 millions d'euros pour la construction de la passerelle soit annoncé par les techniciens à la ville de Kehl en juillet 2002, les conseils municipaux décident de poursuivre le projet.

¹ Interreg, « Interreg I, II, III A dans le Rhin supérieur entre 1990 et 2008 »

Après que la décision commune de réalisation de la passerelle ait été officialisée, de nombreuses plaintes à l'encontre de celle-ci sont déposées, invoquant la protection de l'environnement. En août 2002, alors que le préfet du Bas Rhin délivre le permis de construire, la société de protection de la nature allemande (NABU) porte plainte auprès de la cour administrative de Fribourg au nom de la protection des oiseaux. Ce recours entraîne une suspension du projet. Des études complémentaires sont exigées. Bien que le recours soit levé en octobre 2002 par la cour administrative de Fribourg, le dépôt d'une plainte auprès de la préfecture du Bas Rhin par la Ligue pour le Protection des Oiseaux en Alsace entraîne le report du début des travaux au mois de février 2003.

Simultanément, la société allemande chargée de superviser l'organisation du festival confie à deux agences (une allemande, une française) la conception de la stratégie de marketing et de communication du festival en mars 2002.

3. Janvier 2003 – Avril 2004 : De la réalisation de la passerelle et de la rive française du jardin à la réception commune des travaux.

3.1 Les phases de réalisations

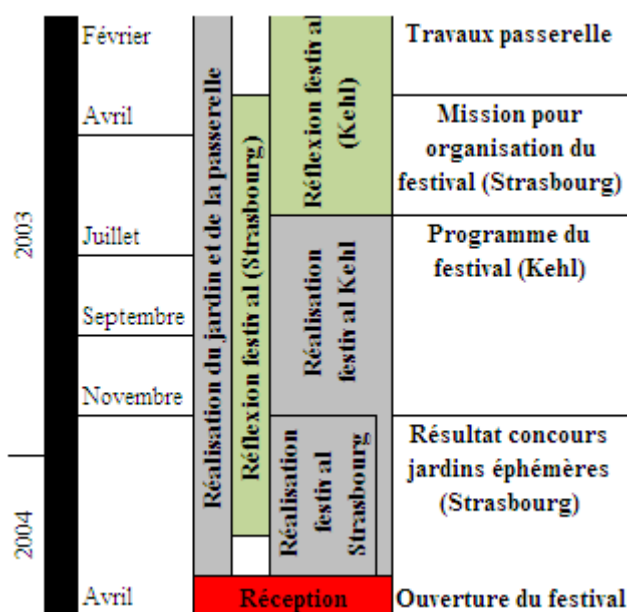


Schéma 14: Frise du projet de février 2003 à avril 2004

Réalisation : Alison Lebras

Dès début février 2003, après que les autorisations de construire du préfet du Bas-Rhin et du regierungspräsidium¹ de Fribourg soient délivrées, une cérémonie officielle d'ouverture des travaux de la passerelle est organisée. La phase de réalisation de la passerelle est alors lancée et se poursuit jusqu'en mars 2004 bien qu'un second surcoût soit annoncé en août 2003, dû à une sous estimation de la quantité de béton et d'acier nécessaire à la construction.

La phase de réalisation du Jardin des Deux Rives est alors marquée par une forte dépendance aux conditions météorologiques. La grande majorité des travaux de la passerelle ont eu lieu entre le début de l'automne et la fin de l'hiver, rendant le planning dépendant des conditions météorologiques : « On a eu un hiver marqué par des extrêmes de température. »². Ainsi, fin janvier 2004, la construction de la passerelle est retardée à cause des crues du Rhin qui ne permettaient pas l'accès d'une grue flottante nécessaire à la poursuite des travaux.

Parallèlement à la réalisation de la passerelle, les travaux d'aménagement paysager se poursuivent de part et d'autre du Rhin. La dépollution de l'ancien stand de tir se termine en novembre 2003, après avoir évacué à deux reprises la population du Port du Rhin suite à la découverte d'obus datant de la première guerre mondiale.

¹ Littéralement ce terme signifie présidence de gouvernement. Ici il renvoie à la présidence du district organisé autour de Fribourg dans le Land du Baden Württemberg.

² Entretien du 07 avril 2010 avec M. Moritz, responsable de l'entretien du Jardin des Deux Rives

3.2 La réception et la mise en service par l'ouverture du Festival des Deux Rives

En avril 2003, la CUS met en place une mission temporaire constituée de trois membres pour l'organisation du festival. Le concept commun du festival « Jeu de couleurs des drapeaux nationaux » est dévoilé au public en juillet. A cette même période le programme des festivités paysagères allemandes est publié et un concours européen pour l'aménagement de dix-neuf jardins éphémères sur la rive française est lancé. En décembre 2003, les lauréats du concours sont désignés, ouvrant la phase de réalisation des aménagements temporaires du jardin de la rive française.

En septembre 2003, les strasbourgeois débute la promotion du festival sous le nom de « Festival des Deux Rives » et non « Festival de l'art et du paysage » traduction du terme allemand « Landesgartenschau ». Ce choix a été fait dans l'objectif de pouvoir proposer outre les expositions horticoles, de la musique, des événements artistiques et du théâtre. Pour répondre à cette volonté, la CUS embauche un directeur artistique en novembre 2003 afin d'élaborer le programme culturel de la rive française.

Le programme des festivités françaises est publié en février 2004, et un guide commun des animations est édité début mai 2004. Parallèlement, la commercialisation des pass d'entrée est ouverte en novembre 2003 du côté allemand et en mars 2004 du côté français.

Le 23 avril 2004, le Jardin des Deux Rives ouvre ses portes avec l'inauguration du jardin, de la passerelle et du festival. L'organisation du discours d'ouverture du jardin par les maires de Kehl et Strasbourg, le président de la CUS et un représentant du Land Baden Württemberg, a été délicate. En effet, alors qu'en France la personne la plus importante clôture le discours, le dispositif allemand est inversé : « Il y a eu un moment de malaise, puis nous avons réalisé que dans le protocole allemand c'est l'inverse »¹.

Durant le festival, les organisateurs sont confrontés à divers problèmes techniques comme la différence entre les standards français et allemand des bornes à incendie. Aussi, afin de pallier à cette incompatibilité, des adaptateurs sont confectionnés afin d'assurer la sécurité dans le jardin durant le Festival des Deux Rives. De même, le parking de la rive française, initialement payant est devenu gratuit suite aux conséquences néfastes sur la rive allemande : encombrements des rues, stationnements clandestins.

A la fin du festival en octobre 2004, alors que les élus de Kehl décident d'enlever les clôtures du jardin, les élus strasbourgeois choisissent de les conserver. Une solution a alors dû être trouvée pour que l'accès à la rive française du jardin ne soit pas possible au-delà des horaires d'ouverture. Un compromis a alors été trouvé : aujourd'hui la passerelle est fermée la nuit du côté kehlais.

¹ Entretien du 09 avril 2010 avec Mme Keller, maire de Strasbourg de 2001 à 2008

4. Identification des périodes potentielles de conflit durant la genèse du Jardin des Deux Rives

A travers cet historique du projet du Jardin des Deux Rives, il apparaît que le changement de valeurs politiques, la question des finances, les différences culturelles, les conflits techniques, les barrières administratives et juridiques, et les revendications de la société civile ont pu être créateur de crise :

1. Les changements de majorité politique

En mars 2001, le changement de majorité à Strasbourg a été suivi d'une nouvelle phase de conception du projet du Jardin des Deux Rives. La volonté de modification des plans a entraîné des conflits entre les décideurs politiques, les concepteurs et la société civile.

2. Les questions financières

Afin de réaliser conjointement le concours international pour l'aménagement paysager de jardin, le concours pour la conception de la passerelle et la passerelle Mimram, les parties prenantes ont dû s'entendre sur une clé de financement ce qui a entraîné des discordes.

La gestion des surcoûts liés à la construction de la passerelle a induit des conflits entre les décideurs politiques (la maîtrise d'ouvrage n'ayant pas été commune mais confiée à Kehl), et entre les décideurs politiques et les techniciens externes, afin de savoir à qui incombait la responsabilité de ces frais supplémentaires.

3. Les différences culturelles

Les spécificités culturelles de chaque pays ont entraîné des quiproquos entre les acteurs, comme l'illustre le débat sur la fermeture du jardin la nuit.

4. Les conflits techniques

Les conflits techniques ont renforcé la complexité du projet, comme l'illustre la question des embouts de borne à incendie non compatibles d'une rive à l'autre.

5. Les barrières administrative et juridique

L'absence de maîtrise d'ouvrage commune a entraîné une complexification dans la gestion du projet

6. Les revendications de la société civile

Les réclamations des associations pour la protection de l'environnement se sont soldées par des recours en cours administrative de justice. Le double recours pour la protection des oiseaux auprès du préfet du Bas-Rhin et du regierungspräsidium de Fribourg a entraîné deux études auprès des cours administratives de justice et ainsi deux bilans différents : alors que la cour administrative de Fribourg a demandé un complément d'étude sur l'impact de la passerelle sur le couloir migratoire du Rhin, la préfecture du Bas-Rhin a exigé des précisions sur la présence d'une espèce rare de canard au niveau du Jardin des Deux Rives.

L'ensemble de ses caractéristiques ont eu un impact sur le projet du Jardin des Deux Rives. Afin de répondre à la première hypothèse de recherche de cette étude, la partie suivante constituera en une analyse plus précise des conflits. Une lecture « origine du conflit – conflit - sortie de conflit » sera menée afin de mettre en exergue les spécificités de la coopération transfrontalière dans le projet du Jardin des Deux Rives. De plus, cette lecture chronologique sera couplée par une lecture par catégorie d'acteurs (décideurs politiques et les techniciens internes, les techniciens extérieurs et la société civile) afin de voir au niveau de quels acteurs les spécificités de la coopération transfrontalière se font le plus ressentir.

PARTIE 4

LES SPECIFICITES DE LA

COOPERATION

TRANSFRONTALIERE DANS LES

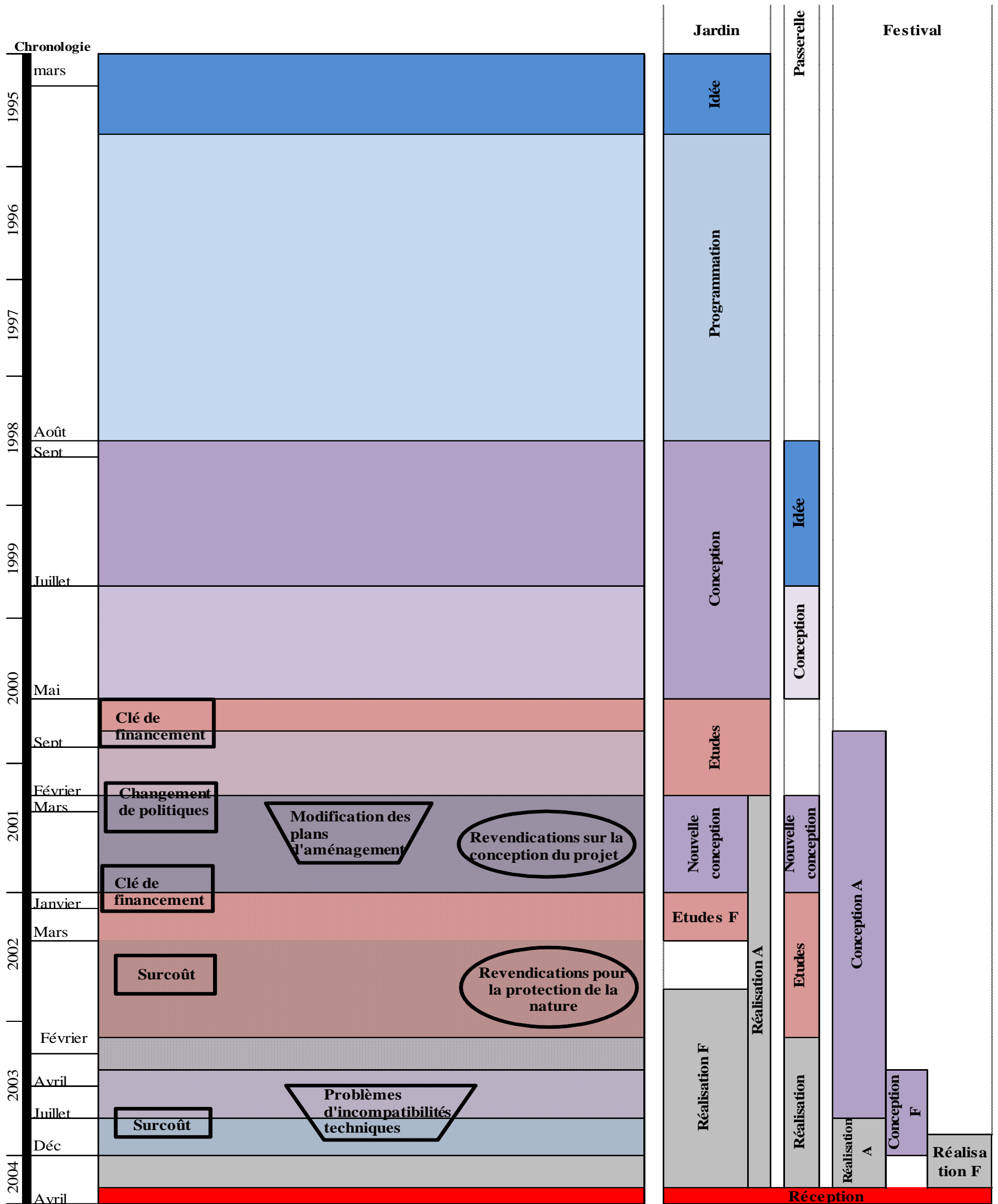
PERIODES DE CONFLITS DU

PROJET DU JARDIN DES DEUX

RIVES

Cette partie vise à travers une analyse précise des objets de conflit à mettre en exergue les spécificités du projet d'aménagement transfrontalier dans les périodes de conflit. La figure ci-dessous permet à travers une double entrée (lecture chronologique et par type d'acteurs) de situer les conflits précédemment évoqués dans la dynamique du projet et de préciser la catégorie d'acteurs concernée. Cette partie s'organisera de la façon suivante : les trois grands objets de conflit que sont la remise en cause du projet, la passerelle et le festival, seront analysés à travers une lecture « Origine du conflit – Objet de conflit – Sortie de conflit » afin de mettre en relief les spécificités des périodes de conflit tenant de la dimension transfrontalière du projet. Chaque objet de conflit sera synthétisé par un schéma représentant les différents éléments ayant freiné ou favorisé la poursuite du projet. Dans une synthèse générale, la spécificité de ces éléments sera interrogée au regard de la dimension transfrontalière du projet.

Frise des périodes de conflit en fonction du type d'acteur dans le projet du Jardin des Deux Rives



A: Rive allemande

F: Rive française




-  Décideurs politiques
-  Techniciens
-  Société civile

Schéma 15: Frise des périodes de conflits du projet du Jardin des Deux Rives

Réalisation : Alison Lebras

1. Les conflits liés à la modification des plans d'aménagement du Jardin des Deux Rives

1.1 « Discontinuité politique et continuité urbanistique ? »¹

- Un projet initié par une démarche volontariste forte

Deux éléments notables ont permis le lancement du projet du Jardin des Deux Rives entre 1995 et 2001: des élus strasbourgeois souhaitant renforcer la coopération avec Kehl et un engouement populaire allemand motivé par l'accueil de la Landesgartenschau.

« Le sort des « agglomérations transfrontalières », on le sait, intéresse tout particulièrement Roland Ries : « Jusqu'à présent, Strasbourg et Kehl échangent des infos, ce qui est déjà bien. Mais on voudrait arriver sinon à fusionner au moins à prendre des décisions en commun », plaide-t-il tout en se déclarant prêt « à prendre des risques et bousculer les choses pour obliger les textes à suivre » ».

Encadré 7: extrait d'un article des *Dernières Nouvelles d'Alsace*

Source : « Projets transfrontaliers et entraves juridique », *Dernières Nouvelles D'Alsace*, Strasbourg, 16 juin 1999

Catherine Trautmann et Roland Ries semblent avoir voulu dès leur élection se tourner vers l'Europe. Catherine Trautmann mettait ainsi en avant l'importance du rôle des politiques dans la construction de l'avenir européen qui « est d'être des passeurs entre générations. Il ne faut pas laisser s'effacer l'histoire. Mais sortir de notre sentiment de culpabilité. L'Europe nous fournit le cadre dans lequel nous pouvons exister tels que nous sommes. »². De plus, en tant qu'élue de Strasbourg, ville frontalière avec l'Allemagne, Catherine Trautmann a mené avec son équipe, une politique volontariste de rapprochement avec leurs voisins allemands comme l'illustre les propos de Roland Ries sur le massacre d'Oradour-sur-Glane : « Mais à l'heure où l'Europe dessine un avenir de paix, propose une vie commune pour demain qui soit autre chose que la continuation des guerres fratricides, notre histoire, que nous devons regarder en face, doit contribuer à construire notre avenir commun »³.

A Kehl, bien que la volonté de coopération avec Strasbourg semble être également importante pour les élus, une autre caractéristique du projet a appuyé la réalisation du Jardin des Deux Rives. Ce projet s'inscrit dans l'organisation de la Landesgartenschau de 2004, qui constitue une réelle célébration populaire en Allemagne. Ces floralies annuelles d'une durée de six mois sont organisées par le Land qui sélectionne la ville d'accueil parmi différents candidats. Le Land du Baden-Württemberg organise des floralies depuis 1980 et chaque festival attire des milliers de visiteurs venus de tout le territoire du Land voir d'au-delà. Les landesgartenschau représentent une opportunité pour les villes de bénéficier de subventions pour repenser leur tissu urbain autour d'un jardin. Ainsi, cet évènement fait généralement l'objet d'un grand enthousiasme à la fois politique puisque qu'« aucune ville ne l'a jamais regretté »⁴ et populaire : « Commerçant, artisan, restaurateur et particulier unis : "le landesgartenschau est une

¹ Titre d'un article publié dans *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, le 10 avril 2002

² C.K (9 octobre 1996). Tentation de repli...continental. *Dernières Nouvelles d'Alsace*. Strasbourg

³ Roland Ries (1998). Oradour. *Strasbourg Magazine*. Strasbourg.

⁴ « Das hat noch nie eine Stadt bereut », 1^{er} mars 1996, *Kehler Zeitung*, traduction personnelle

chance" »¹. Aussi, l'engouement populaire pour cet évènement a soutenu la volonté de la municipalité de Kehl de candidater pour les Landesgartenschau de 2004 et a contribué à l'intérêt des kehlois pour le projet du Jardin des Deux Rives. Cet engouement a été renforcé par l'importance du projet du Jardin des Deux Rives pour une ville de 35 000 habitants environ². C'est donc dans cette dynamique commune que le projet du Jardin des Deux Rives a été initié entre 1995 et 2001.

- Un nouveau regard, un nouveau projet

En mars 2001, alors que les décideurs politiques s'étaient entendus sur les plans d'aménagement, que les études d'avant projet détaillées de la passerelle et des aménagements de la rive française étaient en cours, et que la ville de Kehl avait déjà validé l'avant projet détaillé de l'aménagement de la rive allemande, les électeurs strasbourgeois ont porté à la tête de la ville une nouvelle équipe municipale d'un parti politique différent.

L'absence de validation de l'Avant Projet Détaillé de la rive française a permis la remise en cause du projet.

La campagne électorale de la nouvelle municipalité portait sur d'autres priorités que celles de l'équipe précédente. En effet, alors que Catherine Trautmann et Roland Ries « ont toujours eu une grande faiblesse pour la compréhension de l'amitié franco-allemande »³, la priorité affichée de la nouvelle équipe était la sécurité et le bon usage de l'argent du contribuable strasbourgeois. Les nouveaux élus disaient privilégier la coopération avec des villes allemandes de plus grande taille que Kehl, estimant que l'échange avec des villes aux caractéristiques communes était plus pertinent et offrait plus de possibilités: « Madame Keller, avait clairement expliqué aux élus kehlois que la nouvelle équipe envisageait plutôt les relations de coopération avec des villes plus grandes que Kehl comme Karlsruhe, Heidelberg ou Fribourg, »⁴.

Le changement de municipalité strasbourgeoise s'est accompagné d'un manque d'engagement politique dans la réalisation du Jardin des Deux Rives.

¹ Einzelhändler, Handwerker, Wirte und Selbständige einig: "Landesgartenschau ist eine einmalige Chance", 19 mars 1996, Kehler Zeitung

² 34 596 habitants au 31 décembre 2008. Source : http://www.statistik.baden-wuerttemberg.de/Veroeffentl/Statistische_Berichte/3126_08001.pdf

³ Entretien du 12 avril 2010 avec R. Grossmann, président de la CUS de 2001 à 2008,

⁴ Entretien du 9 avril 2010 avec Mme. Lipowsky, directrice du service de coopération transfrontalière et de communication à la ville de Kehl

Les nouveaux élus souhaitaient également, pour marquer leur différence, modifier voir interrompre certains des projets initiés par l'ancienne municipalité posant ainsi la question de la continuité des projets urbains lors d'un changement politique¹: « Quand le tandem Keller-Grossmann est arrivé, suite à l'échec au municipale du parti socialiste, les choses ont été un peu ralenties avec comme principe de base de la coopération transfrontalière, la volonté de faire différemment tout ce qui avait été entrepris par l'ancienne équipe»².

La volonté des élus strasbourgeois de se démarquer de l'équipe précédente a freiné le projet.

Ainsi, à leur arrivée à Strasbourg, les élus ont souhaité abandonner le projet du Jardin des Deux Rives. En effet, outre les rivalités entre les partis politiques et le changement de priorité des nouveaux élus, les décideurs strasbourgeois jugeaient le lieu du projet trop marginal et trop éloigné des quartiers d'habitations strasbourgeois. En effet, la ville de Strasbourg s'est dans l'histoire, toujours développée vers l'Ouest. Les berges du Rhin ont souvent été considérées comme des espaces transitoires et ont ainsi été délaissées. Les activités qui ne trouvaient pas leur place en cœur de ville y ont été implantées tels que des terrains militaires et des zones industrielles. De plus, des zones d'activités portuaires importantes se trouvent sur les rives du Rhin. Les élus strasbourgeois remettaient en cause la pertinence d'un jardin public au cœur d'un tel tissu urbain, d'autant plus que le plan initial du projet prévoyait la construction d'une passerelle à l'extrémité Sud du site, lieu le plus éloigné du cœur de Strasbourg.

La composition du tissu urbain et le contenu du projet ont ainsi motivé la volonté des élus strasbourgeois de stopper le projet.

Cette volonté est remontée jusqu'aux chefs d'Etats allemand et français, suite notamment à un courrier de M. Mimram au Président de la république française³ et à une conversation téléphonique entre les deux chefs d'Etat au sujet du Jardin des Deux Rives. Ainsi, lors de sa venue à Strasbourg pour l'inauguration du pont Pflimlin, M. Chirac aurait confié à Mme Keller et M. Grossmann « que lorsque l'on gagne une élection, tout peut être changé mais que les accords internationaux doivent être respectés»⁴. Ainsi, une forte pression nationale a pesé sur les élus strasbourgeois. Cette pression nationale s'est couplée d'une pression de la société civile. En effet, dans le système allemand, la concertation avec la population est beaucoup plus développée qu'en France et les citoyens plus concernés par les projets d'aménagement⁵. De plus, l'importance populaire du projet due à son inscription dans la Landesgartenschau de 2004 a motivé un réel intérêt de la population kehlaise pour le projet. En mars 2001, la rupture du dialogue entre les villes de Kehl et Strasbourg, et la volonté d'arrêter le projet des élus strasbourgeois a fait couler beaucoup d'encre dans la presse locale de part et d'autre de la frontière. Peu à peu un groupe binational d'habitants s'est formé pour

¹ C'est bien cela qui est mis en exergue dans l'article des Dernières Nouvelles d'Alsace dont est extrait le titre de la partie.

² Entretien du 12 avril 2010 avec M. Vallens, conseiller technique chargé de la coopération transfrontalière au cabinet du maire depuis 2008

³ Entretien du 22 avril 2010 avec M. Mimram, architecte ingénieur de la passerelle

⁴ Entretien du 09 avril 2010 avec Mme Lipowsky, directrice du service de coopération transfrontalière et de communication à la ville de Kehl

⁵ Entretien du 09 avril 2010 avec Mme Lipowsky, directrice du service de coopération transfrontalière et de communication à la ville de Kehl

soutenir le projet et les plans initialement prévus. Ce groupe s'est construit par réseaux d'amis et discussions entre voisins. Une association a alors été montée afin de créer un cadre à l'organisation des manifestations militantes. Le caractère binational de l'association a conféré à la démarche une plus grande crédibilité. Cette pression de la société civile sur les élus strasbourgeois a ainsi contribué à la relance du projet du Jardin des Deux Rives.

Les pressions des chefs d'Etat et de la société civile sur les élus strasbourgeois ont contribué à la reprise du projet.

C'est donc face aux pressions nationales et de la société civile motivés par « la sous estimation dès le départ de la dimension symbolique du projet par Fabienne Keller et Robert Grossmann »¹ que les discussions entre les élus strasbourgeois et kellois sur le projet du Jardin des Deux Rives ont reprises: C'est en juin 2001 qu'a eu lieu la première rencontre entre les élus, marquant le début de la nouvelle phase de conception du jardin.

1.2 Vers l'élaboration de nouveaux plans d'aménagement

- Le recours à des experts extérieurs dans la recherche d'un consensus

En mars 2001, suite à la volonté de modification des plans d'aménagement, les élus strasbourgeois ont rencontré les concepteurs de la passerelle et des aménagements paysagers pour retravailler le projet. Les objectifs étaient alors de diminuer les coûts jugés trop élevés et de concevoir un projet en adéquation avec le tissu urbain environnant.

Le coût et le contenu du projet ainsi que la volonté des élus strasbourgeois de se différencier de l'équipe précédente ont motivé la nouvelle phase de conception.

La recherche de consensus sur de nouveaux plans entre les techniciens et les décideurs politiques strasbourgeois a été délicate et ponctuée de frictions. Les plans prévoyaient notamment la mise en place d'œuvres d'art dans le parc. Ces œuvres avaient initialement été choisies par le paysagiste du jardin. Il prévoyait de « grands objets de béton très ésotériques »² qui ne convenaient pas aux élus strasbourgeois et a ainsi conduit à « une renégociation avec M. Brosk qui a été très spéciale »³. Les élus strasbourgeois ont alors eu recours à des spécialistes extérieurs afin de convaincre M. Brosk de modifier son choix sur les œuvres d'art : « J'ai (M. Grossmann) téléphoné devant M. Brosk et les autres membres du conseil municipal, au directeur de l'école des Arts Déco et au directeur des musées. Les deux ont convenu que ce n'était pas possible de mettre dans ce jardin des objets si peu artistique »⁴.

L'intervention d'experts extérieurs a permis d'appuyer les propos des élus et de convaincre les techniciens extérieurs de la pertinence de certaines modifications.

¹ Entretien du 14 avril 2010 avec M Kieffer, conseiller technique au cabinet du maire de 2001 à 2007

² Entretien du 09 avril 2010 avec Mme Keller, maire de Strasbourg de 2001 à 2008

³ Entretien du 09 avril 2010 avec Mme Keller, maire de Strasbourg de 2001 à 2008

⁴ Entretien du 12 avril 2010 avec M. Grossmann, président de la CUS de 2001 à 2008

- Un rapport de force favorable à la ville de Strasbourg

La recherche de consensus entre les techniciens extérieurs et les décideurs politiques a été marquée par un rapport de force favorable à la ville de Strasbourg.

Les élus strasbourgeois ont souhaité déplacer la passerelle plus au Nord afin de la rapprocher de l'unique quartier d'habitat strasbourgeois du secteur mais également de réduire le coût jugé faramineux de celle-ci. Les discussions ont été délicates entre les acteurs : « Nous (les élus strasbourgeois) avons dit à M. Mimram que même si il était le lauréat du concours fait par nos prédécesseurs, nous n'étions pas obligés de le choisir comme maître d'œuvre et qu' il y avait d'autres projets de passerelle moins onéreux. Il y a eu un clash et il est sorti de la salle»¹. Le concepteur a dû, afin de conserver le marché, se plier aux exigences des financeurs qu'étaient les élus strasbourgeois. Le rapport de force étant en faveur de la municipalité strasbourgeoise, M. Mimram a retravaillé son projet et proposé une passerelle à plus faible coût.

Le rapport de force favorable aux financeurs qu'étaient les élus strasbourgeois a joué dans la recherche de consensus avec les techniciens extérieurs.

- La recherche d'un consensus entre les politiques

Après la reprise des discussions, les élus kehlois et strasbourgeois ont dû s'accorder sur de nouveaux plans d'aménagement. Les plans retravaillés avec les techniciens ont été soumis par Mme Keller et M. Grossmann aux élus allemands. Les discussions entre les mairies ont alors été marquées par un rapport de force en faveur de la ville française. En effet, alors que les kehlois considéraient que ce projet était « très important, pour la grande ville de Strasbourg, le Jardin des Deux Rives n'était qu'un festival parmi d'autre»². Puisqu'il n'était pas envisageable pour la ville de Kehl d'arrêter le projet car l'engouement populaire était trop important et que la ville avait reçu des fonds pour l'organisation de la Landesgartenschau, les élus strasbourgeois étaient en position de force pour les négociations sur les modifications du projet. Ainsi, lorsqu'on lui demande comment l'accord s'est établi avec la ville de Kehl pour la relocalisation de la passerelle, Mme Keller répond « on leur a dit qu'elle serait déplacée»³.

La volonté forte de la ville de Kehl de réaliser le projet a procuré à la ville de Strasbourg une supériorité dans la discussion.

Il s'agissait ainsi pour les élus kehlois de réussir à convaincre leurs homologues, à les guider dans leur direction. Cependant, la communication entre les deux rives qui dans un premier temps avait été totalement coupée s'est difficilement tissée lors de la première réunion commune en juin 2001: « la ville de Kehl a découvert dans les journaux, trois semaines après le résultat des élections municipales de Strasbourg, que les nouveaux élus ne voulaient ni du parc, ni de la passerelle, ni du festival»⁴. Durant

¹ Entretien du 12 avril 2010 avec M. Grossmann, président de la CUS de 2001 à 2008

² Entretien du 09 avril 2010 avec Mme. Lipowsky, directrice du service de coopération transfrontalière et de communication à la ville de Kehl

³ Entretien du 09 avril 2010 avec Mme Keller, maire de Strasbourg

⁴ Entretien du 09 avril 2010 avec Mme. Lipowsky, directrice du service de coopération transfrontalière et de communication à la ville de Kehl

tout le projet la communication est restée délicate : « Pour organiser une réunion nous appelions dix fois, quinze fois jusqu'à ce que l'on obtienne une réponse. Nous avons écrit des emails et des lettres qui sont souvent restées sans réponse. C'était vraiment difficile de se contacter »¹. Cette rupture du dialogue peut se justifier à la fois par le fait que la reprise du projet du Jardin des Deux Rives ait été « forcée » et par le manque d'affinité entre les décideurs : « Un jour il y a eu une réunion houleuse, à l'hôtel de ville de Strasbourg. Il a été décidé que le porte parole allemand de l'Eurodistrict serait monsieur Pétry. J'ai (M. Grossmann) déclaré que si c'était le cas, je ne participerais pas car dans les discussions que j'avais avec Kehl, Monsieur Pétry était trop difficile »². De plus, un climat de méfiance s'est instauré entre les décideurs politiques suite à la volonté des élus strasbourgeois d'abandonner le projet. Face à un rapport de force inégal et à une communication délicate, les décideurs politiques allemands, malgré les réticences de la population kehlaise exprimées lors de réunions de concertation sur les nouveaux plans d'aménagement, se sont accordés aux volontés de leurs partenaires et ont accepté les plans revisités.

1.3 Synthèse

Le changement de majorité à la ville de Strasbourg a été suivi par la volonté d'abandon du projet des élus strasbourgeois motivés par le contenu du projet jugé inadéquate, la localisation marginale du projet, un manque de volonté politique et la volonté de se démarquer de l'équipe précédente. L'absence de validation de l'Avant Projet Détaillé a permis aux élus strasbourgeois d'envisager un retrait du projet. Cette volonté d'abandon du projet a été l'objet de conflits entre les décideurs politiques et la société civile. La lettre de l'architecte au président de la république française et les revendications de la société civile montée en association binationale ont entraîné une pression importante sur les élus français et ainsi, la reprise du projet.

La reprise du projet a donné suite à la volonté des élus français de modifier les plans d'aménagement. Le coût du projet, son contenu, sa localisation marginale ainsi que la volonté de la nouvelle équipe de se démarquer de leurs prédécesseurs et l'absence de validation de l'Avant Projet Détaillé, sont à l'origine de la révision des plans d'aménagement. Le recours à des techniciens extérieurs et l'utilisation du rapport de force par les élus strasbourgeois ont permis l'élaboration de nouveaux plans d'aménagement. Ceux-ci ont alors été soumis à la ville de Kehl qui les a acceptés. La réalisation de nouveaux plans avec les techniciens, la volonté forte de la ville de Kehl de réaliser le projet ainsi que le dialogue entre les acteurs et le rapport de force favorable à la ville de Strasbourg sont autant d'éléments qui ont contribué à la recherche d'un consensus entre les décideurs politiques.

¹ Entretien du 09 avril 2010 avec Mme. Lipowsky, directrice du service de coopération transfrontalière et de communication à la ville de Kehl

² Entretien du 12 avril 2010 avec M. Grossmann, président de la CUS de 2001 à 2008

SCHEMATISATION DES FREINS ET LEVIERS AU PROJET DU JARDIN DES DEUX RIVES DANS LA GESTION DU CONFLIT SUR LA REMISE EN CAUSE DU PROJET

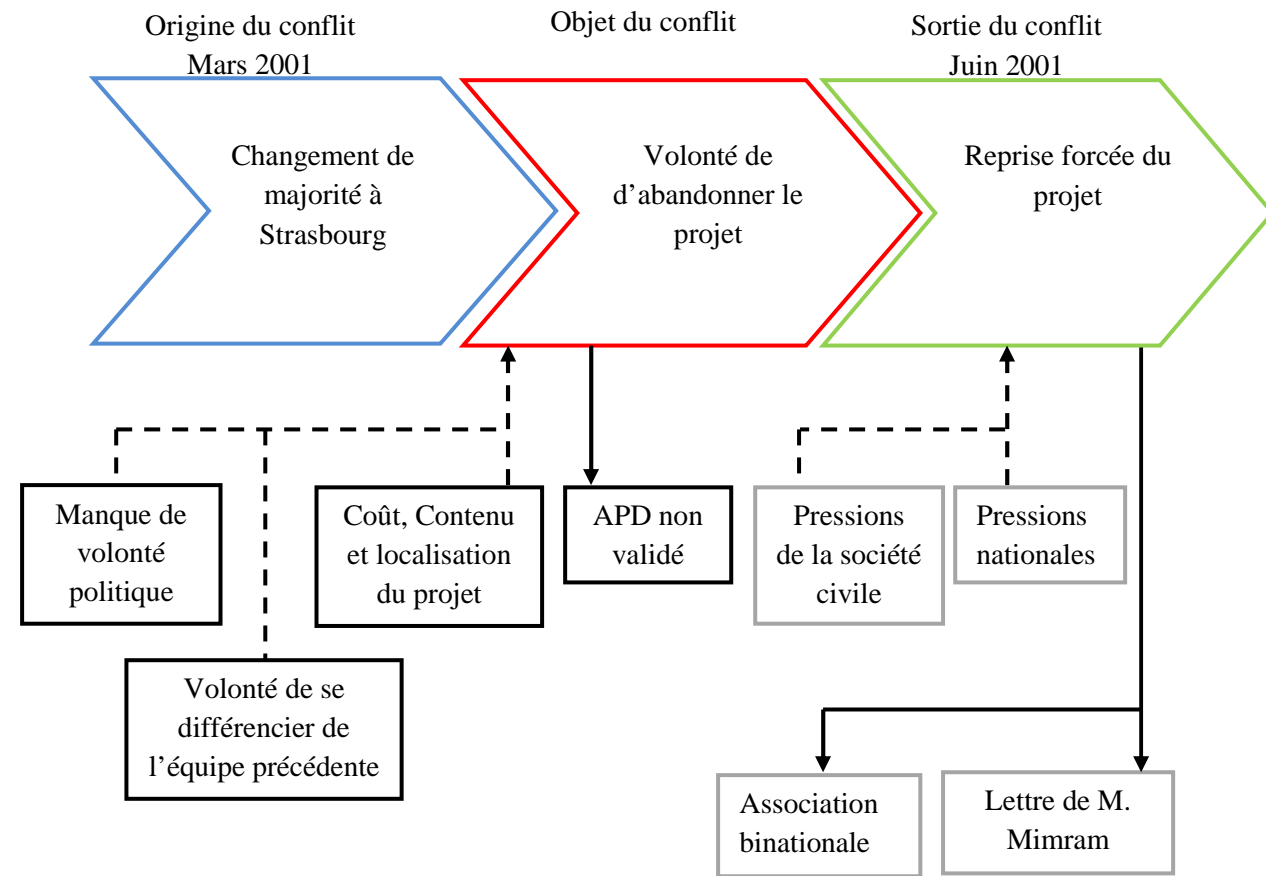


Schéma 17: Schéma analytique du conflit sur l'abandon du projet

Réalisation : Alison Lebras

Légende :

- Eléments ayant freinés le projet
- Eléments ayant permis l'avancé du projet
- Moyen
- Cause

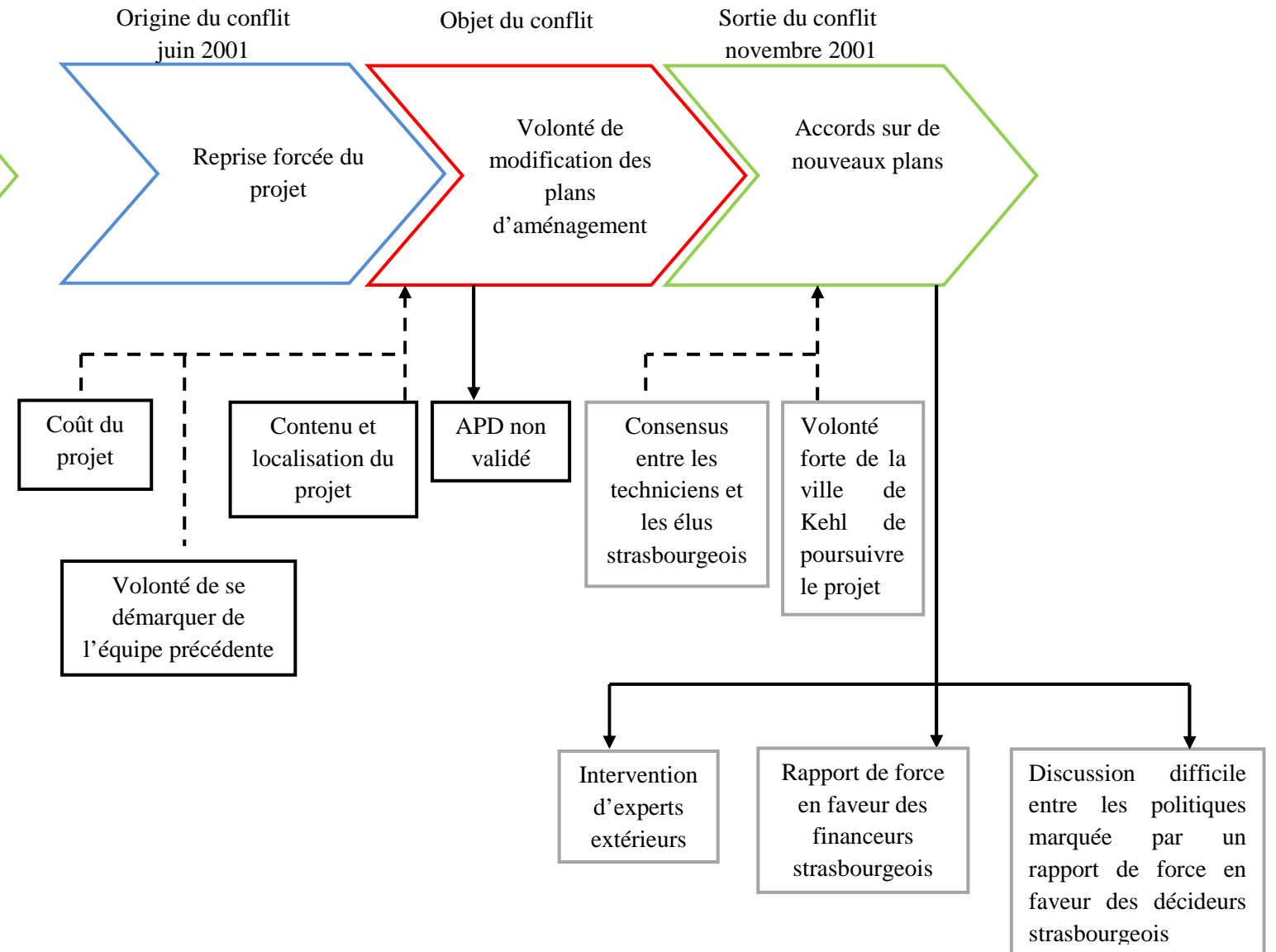


Schéma 16: Schéma analytique du conflit sur la modification des plans d'aménagement

Réalisation : Alison Lebras

2. Les conflits liés à la construction de la passerelle

2.1 Clé de financement et gestion des surcoûts

- L'établissement d'une clé de financement pour la passerelle

C'est à partir de début 1998 que la question du partage des frais liés au projet du Jardin des Deux Rives a émergé au sein des conseils municipaux. En effet, la volonté d'organiser en commun un concours international pour les aménagements paysagers du jardin nécessitait un accord entre les financeurs. Le concours a été cofinancé par les villes de Kehl et Strasbourg, la communauté urbaine de Strasbourg, la région Alsace, le Land du Bade-Wurtemberg et le programme européen Interreg. Une clé de financement a ainsi été établie entre les différents acteurs par consensus.

Initialement, ce concours devait être le seul budget commun entre les collectivités françaises et allemandes puisque chaque municipalité avait à sa charge les frais induits par les aménagements paysagers de sa rive. Cependant, à l'issue du concours en juillet 1999, en accord avec les plans d'aménagement Brosk, la réalisation d'une passerelle a été votée. Bien que M. Mimram ait été désigné comme lauréat du concours pour la conception de la passerelle en mai 2000, les municipalités n'excluaient alors pas l'idée de réaliser une passerelle moins onéreuse d'un autre candidat. Dès la fin du mois de mai, après avoir considéré le budget allouable à la construction de la passerelle, la ville de Kehl a soumis la proposition d'une clé de financement 2/3 (pour la ville de Strasbourg et la CUS) – 1/3 (pour la ville de Kehl). En février 2001, après huit mois de réflexion et à l'approche des élections municipales, le conseil municipal de Strasbourg s'est prononcé en faveur de la réalisation de la passerelle Mimram et de la clé de financement proposée par Kehl. Ainsi, à l'image de l'accord financier pour le concours de l'aménagement paysager, un consensus a été trouvé pour le partage des frais de la passerelle.

En 2001, suite à la modification des plans d'aménagement, les élus strasbourgeois ont désiré réviser la clé de financement de la passerelle.

Les discussions ont alors été délicates entre les parties prenantes. Les élus allemands ne comprenaient pas la remise en cause de la clé de financement préalablement établie. Puisque « ce n'était pas un souci pour Mme Keller et M. Grossmann de réviser des accords »¹, les décideurs politiques ont dû s'entendre sur un nouveau partage des frais. Le rapport de force était favorable à la municipalité française qui en a profité pour défendre les intérêts des contribuables strasbourgeois.

La volonté de défendre les intérêts des strasbourgeois a entraîné la révision de la clé de financement de la passerelle.

¹ Entretien du 14 avril 2010 avec M. Karcher, adjoint au chargé du projet du Jardin des Deux Rives de 2000 à 2004

En effet, la ville de Kehl n'aurait pas pu, à elle seule, assumer le poids financier du projet de la passerelle qui lui tenait à cœur. L'Avant Projet Détaillé pour les aménagements paysagers n'avait toujours pas été validé par le conseil municipal de Strasbourg. L'engagement de la ville française n'était donc pas assuré, ce qui a poussé les kehlois à coopérer.

La volonté forte de la ville de Kehl de réaliser la passerelle Mimram a contribué à la résolution du conflit.

De plus, la différence de taille entre les villes et ainsi la puissance financière de Strasbourg a permis aux élus strasbourgeois de dominer les débats et a en partie expliqué la révision de la clé de financement au désavantage de Kehl. En effet, la nouvelle répartition des frais, 59% pour la ville de Strasbourg et la CUS et 41% pour la ville de Kehl, était au regard de la taille des villes et de la clé de financement précédemment établie désavantageuse pour la ville allemande.

Le poids financier de Strasbourg a constitué un avantage des élus français dans la discussion.

Ainsi, en novembre 2001, les parties prenantes se sont finalement parvenu à un consensus sur la répartition des frais de la passerelle.

- Les conflits liés aux surcoûts

En juillet 2002, un premier surcoût pour la construction de la passerelle a été annoncé suite aux études complémentaires pour l'Avant Projet Détaillé. Les élus français et allemands ont cependant validé l'APD en mars 2002. Ce premier surcoût a été suivi d'un second en août 2003. Les financeurs français, estimant qu'ils n'en étaient pas responsables ont dès lors refusé la répartition des surcoûts selon la clé de financement établie: « Au cours des quatre années de réalisation sous maîtrise d'ouvrage allemande (en insistant), cette passerelle a doublé de prix. [...] Il y a eu un long débat au sein du bureau de la communauté urbaine car au nom des contribuables strasbourgeois nous n'avions évidemment pas envie de payer»¹.

Les surcoûts liés à la construction de la passerelle ont été un sujet de conflit politique dû à l'absence de maîtrise d'ouvrage commune et à la volonté strasbourgeoise de réduire les frais engendrés par le projet.

La CUS a alors engagé un organisme privé afin de déterminer les responsables des frais supplémentaires. De leur côté les élus kehlois ont « naturellement rejeté la faute sur M. Mimram»² et en tant que maître d'ouvrage, reporté la passation d'avenants, entraînant un retard dans les travaux.

Les tensions politiques au sujet des surcoûts ont donné lieu à des études sur les origines des surcoûts.

¹ Entretien du 12 avril 2010 avec M. Grossmann, président de la CUS de 2001 à 2008

² Entretien du 12 avril 2010 avec M. Grossmann, président de la CUS de 2001 à 2008

D'après l'étude diligentée par la CUS, les raisons de ce surcoût étaient l'augmentation du cours du béton et de l'acier, la nécessité de respecter les délais et ainsi l'utilisation de techniques plus onéreuses, une mauvaise gestion de la société allemande en charge du suivi des travaux¹, et une mauvaise maîtrise d'ouvrage qui aurait finalement payé les surcoûts sans aucun recours en justice pour déterminer les responsables: « Lorsqu'il faut avoir fini les travaux dans un délai court, on choisit toujours la solution la plus rapide qui n'est généralement pas la moins cher »².

Devant la multitude des origines des surcoûts, l'étude n'a pu trancher sur la part de responsabilité de chacun des acteurs.

Le désaccord entre les parties prenantes s'est soldé par un procès entre les deux municipalités. Les frais ont finalement été payés selon la clé de financement préétablie.

Le recours en justice a ainsi permis de résoudre le conflit sur les surcoûts.

2.2 Les revendications de la société civile pour la protection de la nature

Alors que les travaux de la passerelle allaient commencer, des revendications pour la protection de la nature ont repoussé la réalisation de la passerelle de septembre 2002 à février 2003. Les écologistes allemands évoquaient la présence d'une espèce rare de canard sur les berges du Rhin, et les écologistes français redoutaient quant à eux, le danger que représentaient les haubans de la passerelle. En effet, le Rhin est un couloir migratoire parcouru chaque année par de nombreux oiseaux, et la passerelle constituait ainsi un obstacle.

Des associations de part et d'autre de la frontière ont fait appel auprès des cours administratives de justice de leur pays, entraînant la suspension des travaux.

Des études complémentaires ont alors été exigées. Les deux cours administratives ont examiné les dossiers au regard des législations nationales et ont abouti à deux verdicts différents. En effet, les études ayant montrées que l'espèce de canards dont il était question, était effectivement rare au niveau du Jardin des Deux Rives car leur niche écologique se situait cinquante kilomètres plus au Sud, la cour administrative allemande a levé l'arrêté sans aucune recommandation pour la construction de la passerelle. La cour française a quant à elle, exigé la mise en place de filet sur la partie française de la passerelle, afin de récupérer les oiseaux ayant percuté les haubans.

De plus, face à ces nombreuses revendications, M. Mimram a dialogué avec les associations française et allemande, afin de voir comment il pourrait adapter son ouvrage aux réclamations de la société civile. Il a proposé d'utiliser une peinture spéciale pour le revêtement de la passerelle. Cependant, les deux associations ne sont pas parvenues à se mettre d'accord sur la couleur la plus pertinente : « Afin de permettre aux oiseaux de mieux voir la passerelle, les écologistes français affirmaient qu'il fallait

¹ En Allemagne, les bureaux d'études privés alimentent financièrement les entreprises puis présente le montant des avenants au maître d'ouvrage.

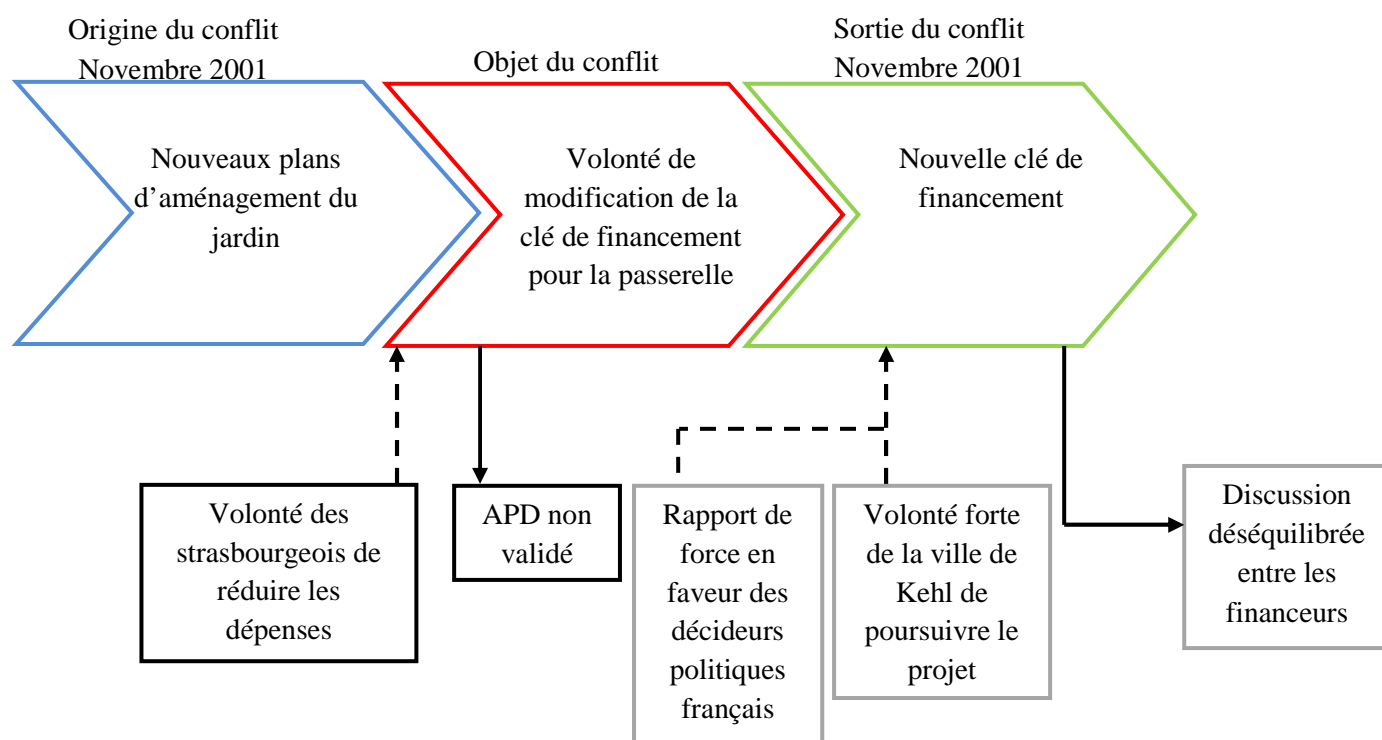
² Entretien du 12 avril 2010 avec M. Rauch, directeur du service d'urbanisme de la ville de Kehl durant le projet du Jardin des Deux Rives

peindre la passerelle en blanc et les écologistes allemands qu'il fallait la peindre d'une couleur foncée car la peinture blanche attirerait les oiseaux»¹. Face à cette contradiction, peu de changements ont été opérés sur la passerelle car l'architecte « n'a pas tiré grand-chose de tout cela »² mais une peinture réverbérant blanche a quand même été utilisée pour le revêtement de l'ouvrage.

Des études complémentaires ont ainsi permis aux cours administratives d'élaborer des recommandations pour la construction de la passerelle et de lever les arrêtés préfectoraux. De plus, la discussion entre l'architecte et les associations écologistes a abouti à un consensus. L'ensemble de ces éléments ont permis la reprise des travaux en février 2003.

2.3 Synthèse

La modification des plans d'aménagement a motivé la volonté strasbourgeoise de revoir la clé de financement pour la réalisation de la passerelle. Les élus strasbourgeois ont désiré modifier la répartition des dépenses, dans la perspective d'une bonne utilisation de l'argent des contribuables strasbourgeois. Les discussions sur ce sujet ont été marquées par un déséquilibre dû au rapport de force favorable à la ville de Strasbourg et à la volonté forte de la municipalité kehlaise de réaliser la passerelle.



Légende :

Eléments ayant freiné le projet

Eléments ayant permis l'avancement du projet

—> Moyen

- - -> Cause

Schéma 18: Schéma analytique du conflit sur la modification de la clé de financement de la passerelle

Réalisation : Alison Lebras

¹ Entretien du 22 avril 2010 avec M Mimram, architecte ingénieur de la passerelle

² Entretien du 22 avril 2010 avec M Mimram, architecte ingénieur de la passerelle

Face aux deux surcoûts de la réalisation de la passerelle, les élus strasbourgeois ne souhaitent pas payer les frais supplémentaires jugeant qu'ils n'étaient pas responsables de ceux-ci et qu'en tant que représentants de la ville, ils devaient veiller au bon usage de l'argent public. Les élus ont alors diligenté un bureau d'études privé afin de connaître les origines des surcoûts. La multiplicité des motifs des surcoûts ainsi que l'absence de maîtrise d'ouvrage commune pour la réalisation de la passerelle ont entraîné un recours au droit allemand pour la gestion du conflit. Les frais liés aux surcoûts ont finalement été répartis selon la clé de financement.

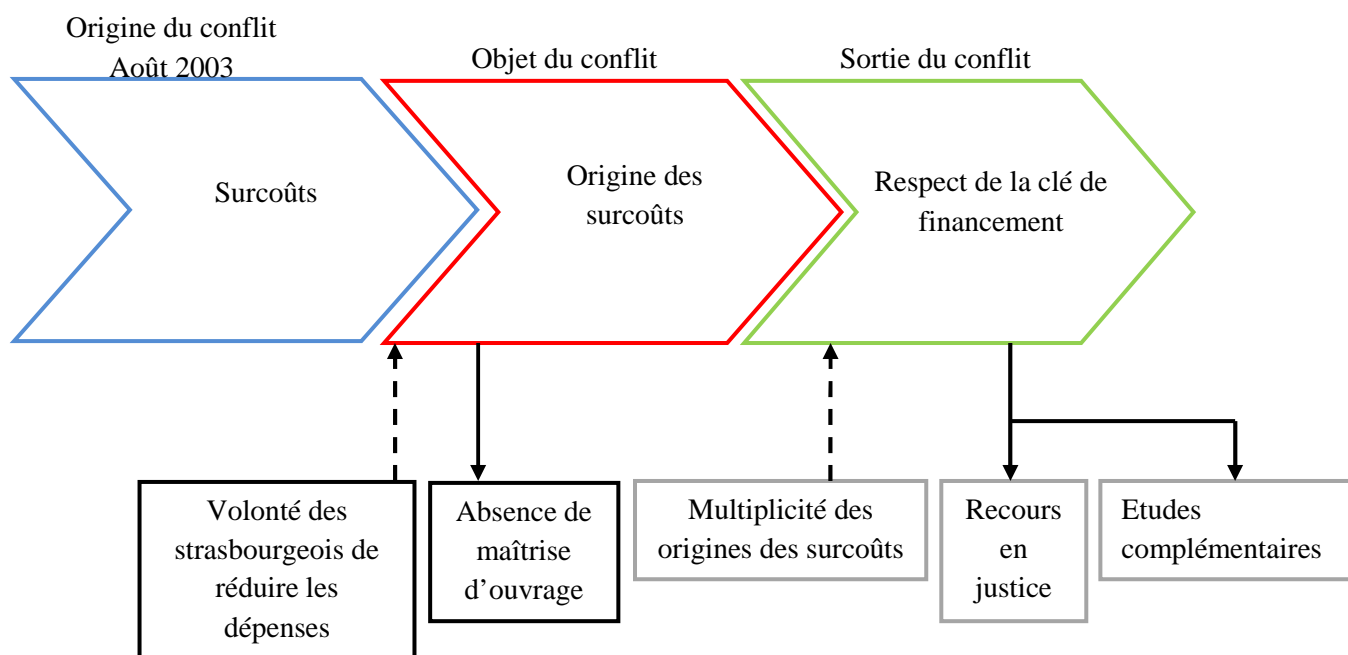


Schéma 19: Schéma analytique du conflit sur les surcoûts

Réalisation : Alison Lebras

Légende :

Eléments ayant freinés le projet

Eléments ayant permis l'avancé du projet

—> Moyen

- -> Cause

Après validation de l'APD par les parties prenantes les travaux de la passerelle ont été lancés. Immédiatement deux recours pour la protection des oiseaux ont été déposés. La présence d'une espèce rare de canard et le danger que représentait le haubanage de la passerelle étaient invoqués. Des études complémentaires ont permis aux cours administratives de justice de se prononcer en faveur de la reprise des travaux. De plus, un dialogue entre l'architecte et les associations s'est instauré permettant la prise en compte partielle des revendications.

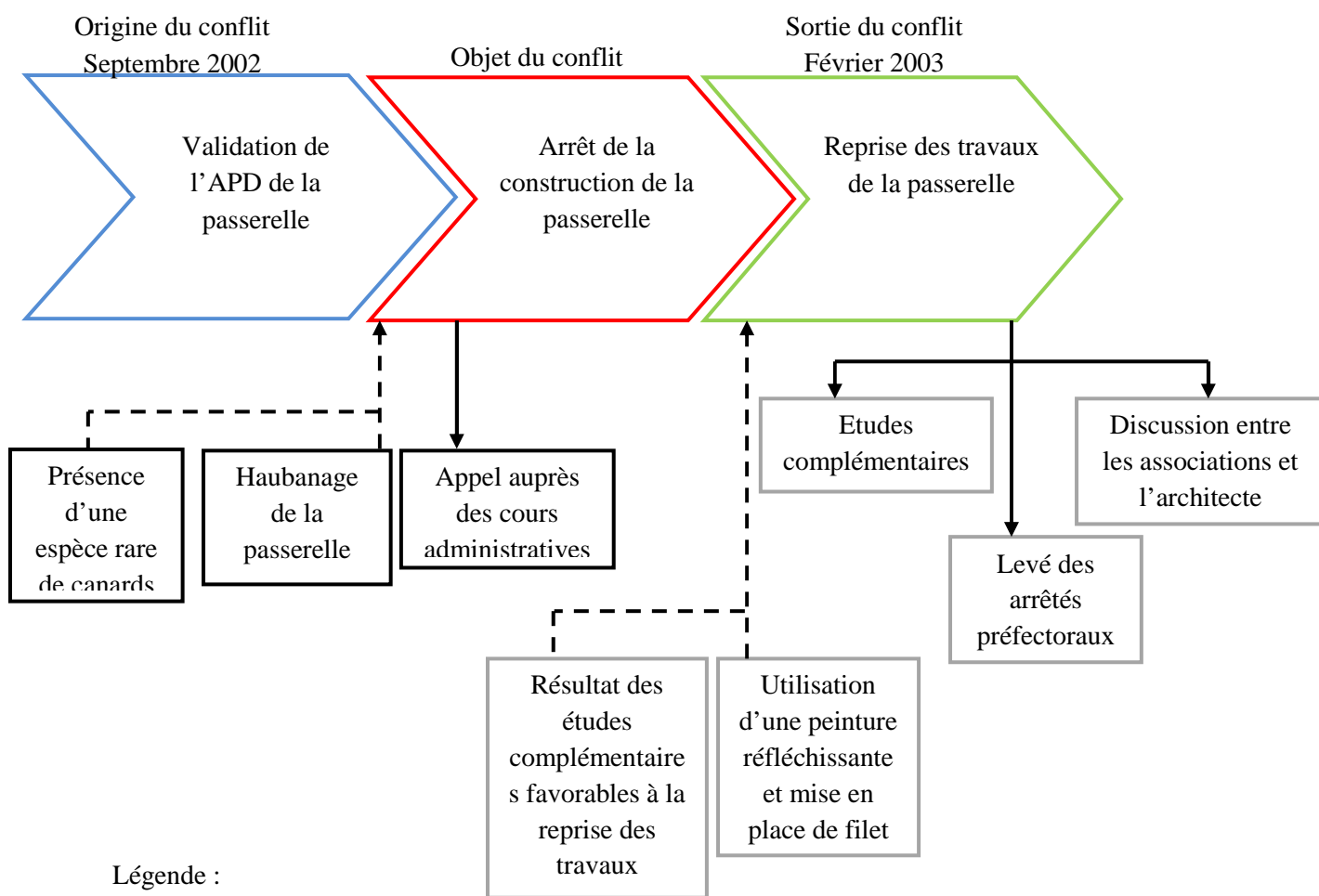


Schéma 20: Schéma analytique du conflit sur l'arrêt de la phase de réalisation de la passerelle

Réalisation : Alison Lebras

3. Les conflits liés à l'organisation du Festival des Deux Rives

3.1 La question des prix d'entrée du festival et du partage des recettes.

- La tarification des billets d'entrée du festival

Le prix des entrées pour le festival de la Landesgartenschau a été sujet à des litiges financiers entre les parties prenantes car aucune convention n'avait été préalablement établie et qu'il n'y avait pas de comité de gestion commun pour l'organisation du festival. La ville de Kehl souhaitait que le prix des entrées du Festival des Deux Rives soit en encore avec les prix usuels des entrées à la Landesgartenschau. Les élus strasbourgeois considéraient que le prix d'entrée proposé par la municipalité allemande était trop élevé.

L'absence de convention et de comité de gestion commun ont entraîné des tensions politiques sur la tarification des billets d'entrée du festival.

Les kehllois étaient par l'intermédiaire de la société allemande « Landesgartenschau Kehl 2004 GmbH » chargée de l'organisation générale des festivités. Son poids dans la discussion était plus important, d'autant plus qu'aucune convention préalable concernant la tarification des entrées du festival n'avait été conclue. M. Grossmann déclare que le « prix a été totalement imposé (en insistant) par l'Allemagne car ils étaient en charge de la supervision générale du festival »¹. Le dialogue entre les décideurs politiques a une fois de plus été délicat. Ainsi lorsque M. Grossmann déclare qu'il « n'y avait pas possibilité de négocier avec Kehl. Nous leur avons dit que l'on jugeait le prix trop élevé, mais ils étaient fermes »².

Le rapport de force favorable à la municipalité kehlloise a permis l'établissement d'un consensus sur les tarifs d'entrée du festival.

- Le partage des recettes du festival

Le partage des recettes du festival a donné lieu à des tensions politiques. En effet, les élus strasbourgeois souhaitaient que la clé de partage soit représentative de la taille des deux villes et donc du nombre potentiel de visiteurs, alors que les allemands souhaitaient une clé 50-50.

Le nombre inégal de visiteurs français et allemands a entraîné un conflit sur le partage des recettes du festival.

¹ Entretien du 12 avril 2010 avec M Grossmann, président de la CUS de 2001 à 2008

² Entretien du 12 avril 2010 avec M. Grossmann, président de la CUS de 2001 à 2008

Une convention de partage des recettes selon la clé 50-50 a été rédigée mais « comme il y avait quelques soucis politiques, elles n'a jamais été signée »¹. Un consensus n'ayant pu être trouvé, les recettes de chaque ville ont été proportionnelles au nombre d'entrées vendues sur leur rive respective. A la fin du festival le public allemand ayant été beaucoup plus nombreux, la ville de Strasbourg a été déficitaire.

Les recettes du festival n'ont pas été mises en commun à cause de tensions politiques et de l'absence de convention de partage de recette.

3.2 Les obstacles techniques

L'organisation du Festival des Deux Rives a été marquée par des obstacles d'ordre techniques dus notamment aux différences de système des deux pays.

- La création d'une carte commune du site

Au cours de l'année 1996, avant la phase de conception, les techniciens ont dû concevoir une carte transfrontalière du site puisque « si vous regardez les fonds de plan vous avez, côté Kehl, tout le tissu urbain jusqu'au milieu du Rhin, jusqu'à la frontière et après c'est blanc. Et de l'autre côté (Strasbourg) c'est pareil. »². Ce travail a été difficile car les cartographes ont été confrontés à un problème d'incompatibilité des systèmes. En effet, la base de géo-référencement n'était pas la même pour les deux territoires : « on a dû pour la première fois faire établir des plans transfrontaliers de manière digitalisée [...] ce qui était assez difficile parce que les systèmes de références géographiques en France et en Allemagne ne sont pas les mêmes »³.

- La clôture

L'exigence de coordination des différentes actions menées s'est principalement illustrée lors de l'organisation du festival soulignant ainsi, la nécessité d'une gestion commune du jardin. En effet, plusieurs initiatives monopartites ont illustré l'interdépendance entre les deux rives. Ainsi, l'organisation du festival imposait de fermer le périmètre du jardin puisque l'entrée était payante. Motivée par les violences urbaines qui avaient lieu à Strasbourg à cette époque, la clôture a été pensée de façon pérenne sur la rive française : « J'ai (Mme Keller) proposé à l'architecte qui a fait la clôture, de dessiner une grille qui pourrait être pérenne. Cela nous évitait toutes formes de vandalisme pouvant dégrader le parc et résolvait ainsi le problème de la responsabilité du maire en cas d'accident »⁴. Cependant, la ville de Kehl avait prévu une clôture temporaire et n'envisageait pas de fermer le parc, d'autant plus que la proximité des habitations de la rive allemande permet d'assurer un contrôle « social » qui évitait le vandalisme. Les différences culturelles entre les deux villes ont conduit à l'incohérence d'un parc fermé sur la rive française mais dont l'accès est possible par la rive allemande. Un consensus a dû être trouvé afin d'harmoniser les pratiques. Ainsi, la ville de Kehl ferme la passerelle la nuit.

¹ Entretien du 14 avril 2010 avec Mme. Armbruster, chargée du projet du Festival des Deux Rives à partir d'avril 2003

² Entretien du 12 avril 2010 avec M. Rauch, directeur du service urbanisme de la ville de Kehl durant le projet du Jardin des Deux Rives

³ Entretien du 12 avril 2010 avec M. Rauch, directeur du service urbanisme de la ville de Kehl durant le projet du Jardin des Deux Rives

⁴ Entretien du 09 avril 2010 avec Mme Keller, maire de Strasbourg de 2001 à 2008

- La coordination des pratiques lors du festival

Lors du lancement du festival, le parking de la rive française était payant. Ainsi, les « les visiteurs allaient se garer en Allemagne. »¹. Les parkings allemands étaient donc saturés conduisant à des stationnements anarchiques dans les rues de Kehl. De plus, d'importants embouteillages ont été créés de part et d'autre de la frontière, dus aux ralentissements de circulation provoqué par l'accès payant du parking. Quelques semaines après l'ouverture, constatant les conséquences néfastes du droit d'entrée du parking, les français ont mis le parking en accès libre.

Ainsi, « il y a eu beaucoup d'ajustements »² après l'ouverture du festival dus au manque de collaboration et de coordination entre les équipes allemandes et françaises en charge de l'organisation du festival. Mme Armbruster ironise en disant que les organisateurs français et allemands du festival se sont « rencontrés le jour de l'ouverture »³. Des problèmes d'ordre technique (incompatibilité des embouts des bornes à incendie) sont apparus suite à « un vrai manque d'anticipation »⁴, résultant de la mise en place tardive à la CUS d'une mission pour l'organisation du festival, mais également « de problèmes purement politiques »⁵.

¹ Entretien du 14 avril 2010 avec Mme. Armbruster, chargée du projet du Festival des Deux Rives à partir d'avril 2003

² Entretien du 14 avril 2010 avec Mme. Armbruster, chargée du projet du Festival des Deux Rives à partir d'avril 2003

³ Entretien du 14 avril 2010 avec Mme. Armbruster, chargée du projet du Festival des Deux Rives à partir d'avril 2003

⁴ Entretien du 14 avril 2010 avec Mme. Armbruster, chargée du projet du Festival des Deux Rives à partir d'avril 2003

⁵ Entretien du 14 avril 2010 avec Mme. Armbruster, chargée du projet du Festival des Deux Rives à partir d'avril 2003

3.3 Synthèse

La volonté strasbourgeoise de rendre les prix du festival plus abordables et l'absence de convention préalable sur la tarification des entrées ont motivé le conflit entre les décideurs politiques. Ce conflit, dû à l'absence de pilotage commun, a été résolu par des discussions entre les décideurs politiques qui ont été marquées par un rapport de force favorable à la ville de Kehl.

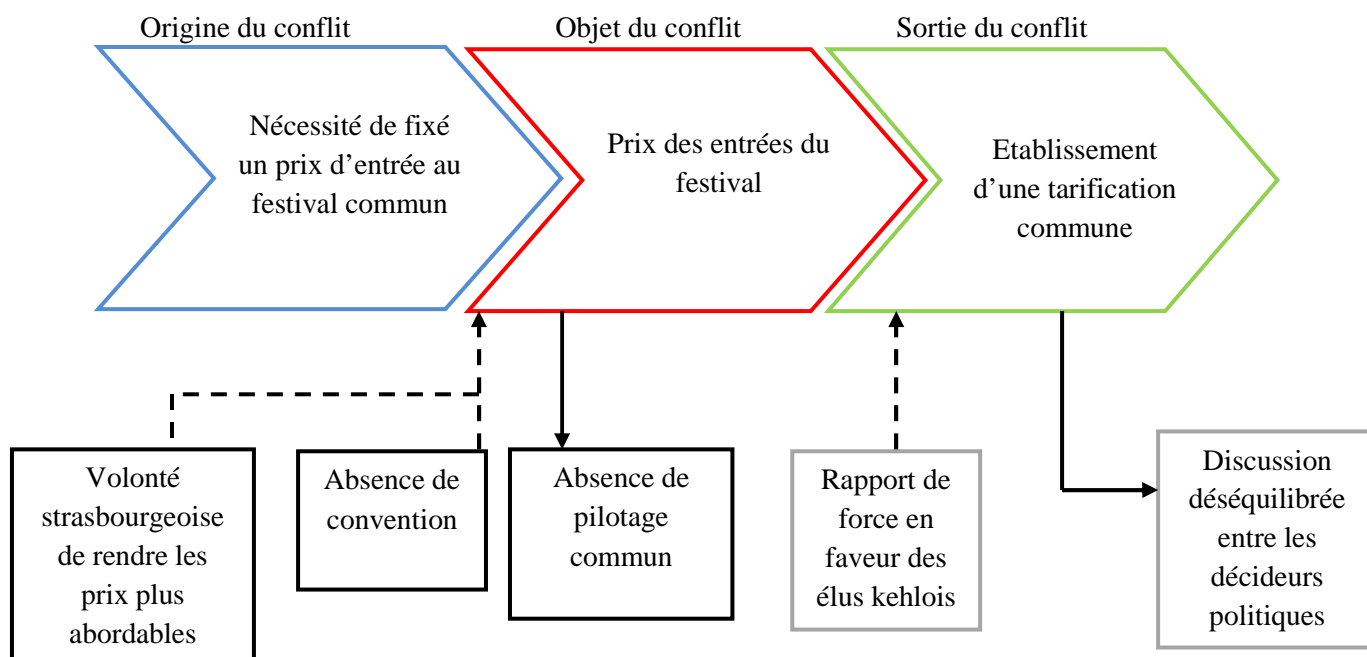


Schéma 21: Schéma analytique du conflit sur le prix des entrées du festival

Réalisation : Alison Lebras

Légende :

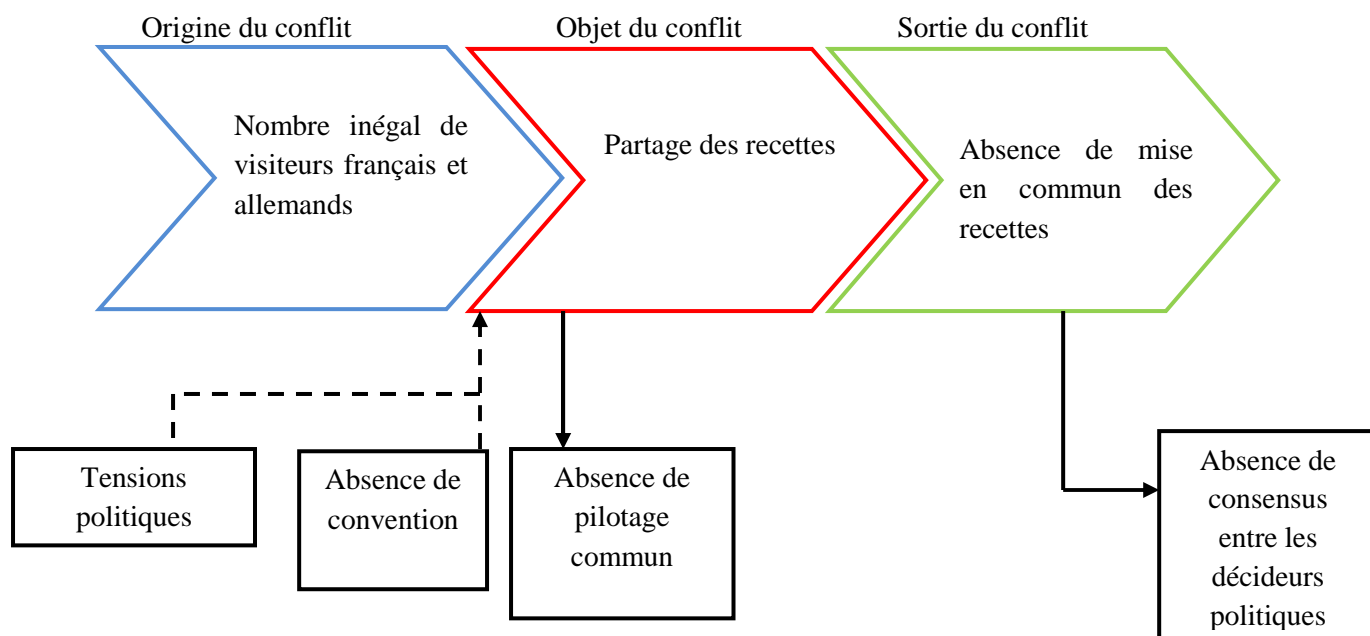
▭ Eléments ayant freinés le projet

▭ Eléments ayant permis l'avancé du projet

→ Moyen

- - → Cause

L'organisation commune du festival a nécessité une entente sur le partage des recettes. L'absence de pilotage commun a rendu le consensus entre les deux villes délicat. Une convention pour le partage des recettes n'a pas pu être établie car les élus de chacune des villes défendaient les intérêts de la population qu'ils représentent. Ainsi, les décideurs politiques n'ayant pas convenu d'un consensus, les recettes n'ont pas été mises en commun (cf schéma ci-dessous).



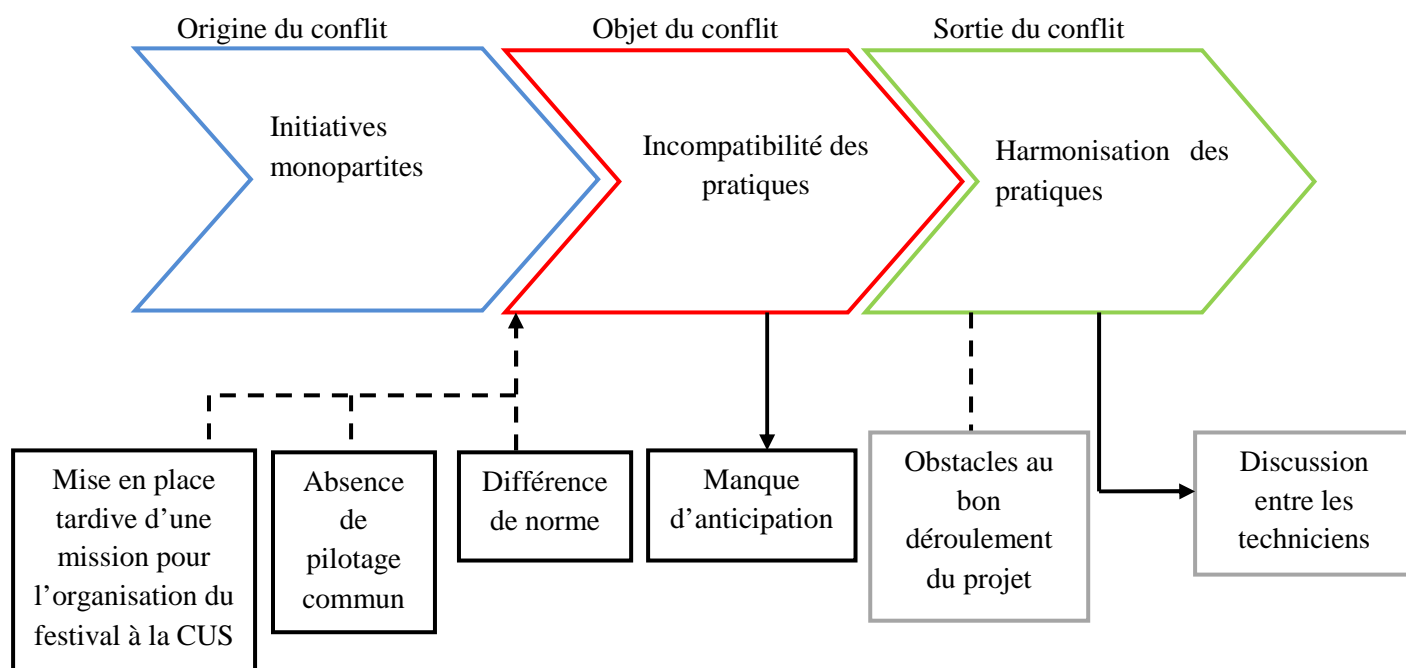
Légende :

- Eléments ayant freinés le projet
- Eléments ayant permis l'avancé du projet
- Moyen
- Cause

Schéma 22: Schéma analytique du conflit sur le partage des recettes du festival

Réalisation : Alison Lebras

Le manque d'anticipation pour l'organisation du festival dû à la mise en place tardive à la CUS d'une mission pour l'organisation du festival et à des frictions politiques limitant la coopération entre les techniciens, a entraîné des initiatives monopartites de part et d'autre de la frontière et ainsi à des incompatibilités des pratiques. Ces incompatibilités ont généré des obstacles au bon déroulement du festival et ainsi motivé une harmonisation des pratiques.



Légende :

Eléments ayant freinés le projet

Eléments ayant permis l'avancé du projet

—→ Moyen


- - -→ Cause

Schéma 23: Schéma analytique des conflits lié à l'incompatibilité des pratiques

Réalisation : Alison Lebras

4. Synthèse générale

catégorie d'acteurs	Conflit	Origine du conflit	Eléments ayant freinés le projet	Eléments ayant permis l'avancé du projet	Sortie de conflit
Décideurs politiques et société civile	Volonté de stopper le projet	Arrivée d'une nouvelle équipe municipale à Strasbourg	Manque de volonté politique	Pressions nationales	Reprise forcée du projet
			Coût, Contenu et localisation du projet		
			Volonté de se démarquer de l'équipe précédente	Pressions de la société civile	
			APD non validé à Strasbourg		
Décideurs politiques et techniciens	Volonté de modification des plans	Reprise "forcée" du projet	Volonté de se démarquer de l'équipe précédente	rapport de force favorable aux élus strasbourgeois dans la discussion avec les techniciens	Consensus sur de nouveaux plans
			APD non validé à Strasbourg	rapport de force favorable aux élus strasbourgeois dans la discussion avec les élus allemands	
				Communication difficile	
			Coût et Contenu du projet	Intervention d'acteurs extérieurs	
			Manque de volonté politique	Volonté forte de la ville de Kehl de poursuivre le projet	
Décideurs politiques	Volonté de modification de la clé de financement de la passerelle	Modification des plans d'aménagement	Volonté des élus strasbourgeois de réduire les dépenses	rapport de force favorable aux élus strasbourgeois	Accord sur une nouvelle clé de financement au désavantage de la ville allemande
			APD non validé à Strasbourg	Volonté forte de réaliser le projet de la ville de Kehl	
	Origine des surcoûts	Surcoût	Absence de maîtrise d'ouvrage commune	Recours à la justice allemande	Respect de la clé de financement
			Volonté de Strasbourg de réduire les dépenses		
	Prix des entrées au festival	Nécessité d'établir une tarification commune	Absence de pilotage commun	rapport de force favorable à la ville de Kehl	Consensus sur les tarifs de la billetterie
			absence de convention		
			Volonté strasbourgeoise de diminuer les prix		
Partage des recettes du festival	Nombre inégal de visiteurs français et allemands	Absence de pilotage commun		Absence de mise en commun des recettes	
		Tensions politiques			
		absence de convention pour le partage des recettes			
Techniciens	Incompatibilité des pratiques	Initiative(s) monopartite(s)	Manque d'anticipation	Discussions entre les techniciens	Harmonisation des pratiques
			Mise en place tardive d'une mission à la CUS		
			Absence de pilotage commun	Conséquences nuisibles au bon fonctionnement du festival	
			Différence de normes		
		Tensions politiques			
Société civile	Arrêt des travaux de la passerelle	Validation de l'APD de la passerelle	Présence d'une espèce rare de canard	Etudes complémentaires	Reprise des travaux
			Obstruction du couloir de migration	Discussion entre l'architecte et les associations	
			Double recours en justice	Prise en compte de certaines revendications	

 Eléments non spécifiques à la coopération transfrontalière mais prenant une importance particulière dans ce contexte


 Eléments spécifiques à la coopération transfrontalière

Tableau 2: Tableau des éléments spécifiques à la coopération transfrontalière dans la gestion des conflits

Réalisation : Alison Lebras

Le tableau ci-dessus synthétise l'ensemble de l'analyse menée dans cette partie. Il apparaît que certains éléments ayant freiné ou permis l'avancement du projet durant les périodes de conflits, sont spécifiques à la coopération transfrontalière.

La reprise du projet après le changement de municipalité en 2001 est en partie due aux pressions nationales qui ont pesé sur les élus strasbourgeois. Ces pressions ont été motivées par la dimension transfrontalière du projet et les enjeux diplomatiques qu'elle recouvre.

Les revendications citoyennes pour la protection de la nature ont entraîné un double recours en justice. En effet, les réclamations émanant d'une association française et d'une association allemande, celles-ci ont été examinées au regard des législations des deux pays.

La dimension transfrontalière du projet a entraîné l'impossibilité d'une maîtrise d'ouvrage commune pour la passerelle et ainsi une complexification de la gestion des conflits.

Il apparaît également que, dans la gestion des conflits du projet transfrontalier du Jardin des Deux Rives, certains éléments bien que communs aux projets d'aménagement, prennent une importance particulière dans le contexte transfrontalier.

La recherche de consensus a été primordiale pour le montage du projet transfrontalier. En effet, si l'entente entre les partenaires d'un projet est toujours importante, l'absence de maîtrise d'ouvrage et de comité de pilotage commun a rendu impossible la prise de décision par voix démocratique tel que le vote. Ainsi, le projet du Jardin des Deux Rives est le fruit de consensus successifs entre les parties prenantes. En ce sens, le manque de volonté politique a constitué un frein important au bon déroulement du projet transfrontalier.

Le poids des revendications de la société civile a été accru par la dimension transfrontalière du projet. En effet, organisés en association binationale, les citoyens ont bénéficié d'une plus grande crédibilité aux yeux des élus et ont ainsi exercé une pression plus importante sur les décideurs politiques.

La création de projet d'aménagement peut être freinée par la marginalité des espaces. Les projets d'aménagement littéralement transfrontalier sont généralement confrontés à cet obstacle. La remise en cause de la pertinence du projet du Jardin des Deux Rives au regard de sa localisation par la nouvelle municipalité strasbourgeoise renvoi aux caractéristiques des espaces transfrontaliers. En effet, le Jardin des Deux Rives, littéralement transfrontalier, se situe sur une ancienne « zone tampon » et en marge du cœur de ville strasbourgeois.

Enfin, la nécessité de coordination des actions a été accrue dans le contexte transfrontalier du Jardin des Deux Rives. En effet, les différences de normes techniques et culturelles entre les Etats auxquelles ont été confrontés les techniciens, auraient exigé une anticipation accrue d'autant plus délicate à mener au regard de l'absence de comité de pilotage.

De manière générale, il apparaît que les origines des conflits sont souvent le fruit d'initiatives monopartites. Dans le cas du Jardin des Deux Rives, les origines des conflits ne sont généralement pas spécifiques au contexte transfrontalier. Les sorties de conflit qui requièrent l'établissement d'un consensus, sont plus marquées par les spécificités de la coopération transfrontalière. Les spécificités au projet d'aménagement tenant de sa dimension transfrontalière s'expriment plus particulièrement dans la résolution des crises.

PARTIE 5

LES SPECIFICITES DE LA

COOPERATION

TRANSFRONTALIERE DANS

LES DYNAMIQUES DU PROJET

1. Les dynamiques de coopération dans le projet du Jardin des Deux Rives

Le schéma ci-dessous représente les dynamiques de coopération dans le projet du Jardin des Deux Rives. A travers une schématisation chronologique des initiatives françaises, allemandes et binationales, il vise à qualifier les relations de coopération entre les acteurs dans l'élaboration des trois projets que sont le jardin, la passerelle et le festival.

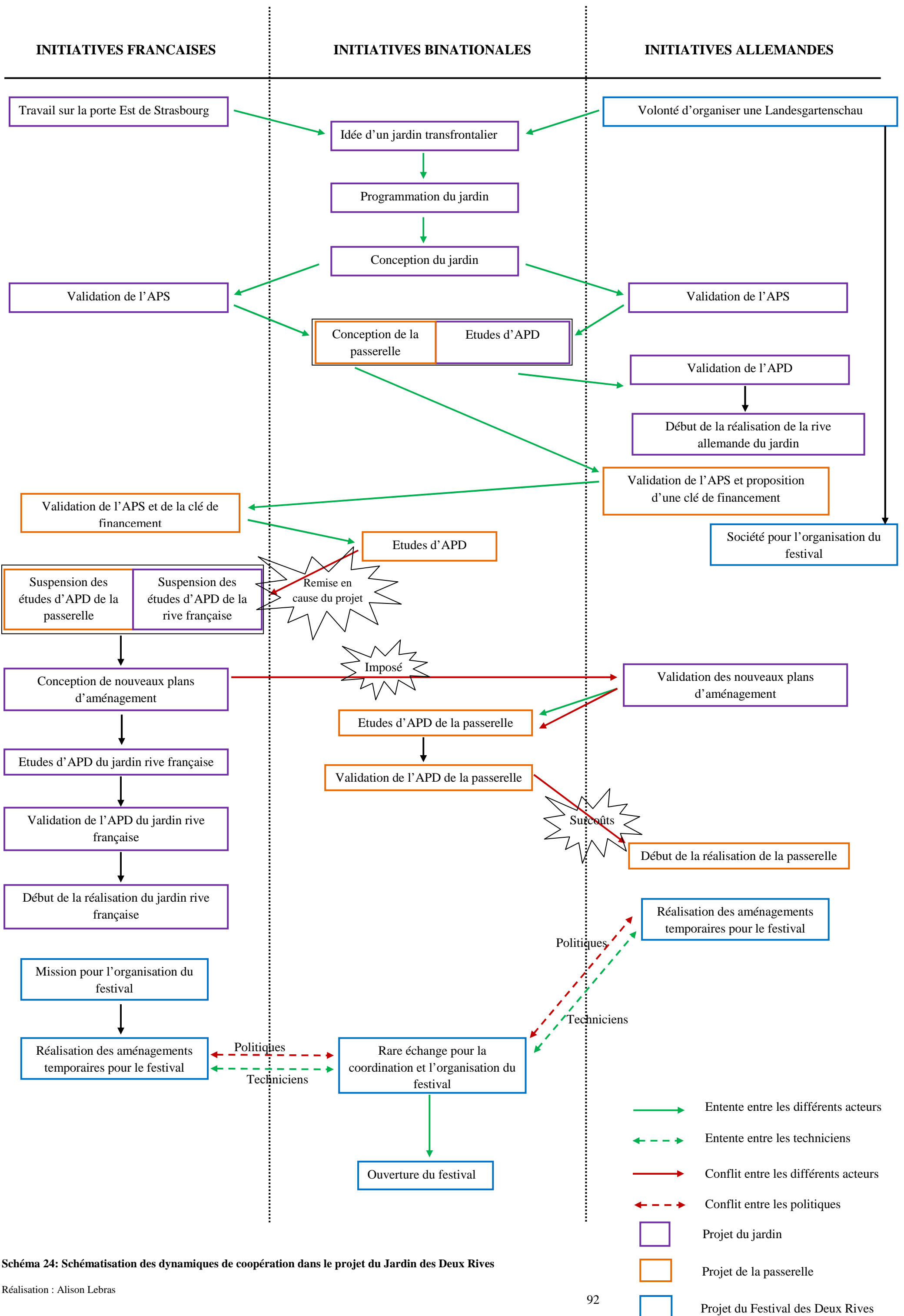


Schéma 24: Schématisation des dynamiques de coopération dans le projet du Jardin des Deux Rives

Réalisation : Alison Lebras

1.1 Mars 1995 – mars 2001 : le temps de la coopération

Dans le schéma ci-dessus, il apparaît qu'entre mars 1995 et mars 2001 la majorité des initiatives ont été binationales. En effet, après que l'idée d'un jardin commun soit apparue au sein des conseils municipaux de chacune des deux villes, un grand nombre d'actions ont été menées conjointement. Les phases de programmation et de conception du jardin et de la passerelle ont fait l'objet d'une coopération accrue de part et d'autre de la frontière, entre les élus (consensus sur le choix du projet), les techniciens (élaboration conjointe du cahier des charges pour l'aménagement du jardin) et la société civile (participation à des colloques de réflexion sur la programmation du jardin).

Cependant, la mise en place en septembre 2000 à Kehl, de la société « Landesgartenschau Kehl 2004 GmbH » illustre le fait que les villes de Kehl et Strasbourg n'envisageaient pas de créer un comité de pilotage binational pour l'organisation des festivités de la Landesgartenschau. Ceci peut s'expliquer par des motifs culturels puisque la Landesgartenschau est une fête traditionnelle allemande, et qu'ainsi la société mise en place était constituée de professionnels spécialisés dans cet événement. Durant la période considérée, les seules autres initiatives monopartites ont été les validations aux conseils municipaux des APS et APD. L'impossibilité de mettre en place une maîtrise d'ouvrage commune a justifié le recours aux logiques nationales pour la prise de décision.

Les phases de programmation et de conception ont ainsi été marquées par une coopération entre toutes les catégories d'acteurs qui a abouti sur la réalisation de plans d'aménagement communs.

1.2 Mars 2001 – février 2003 : la coopération comme outil nécessaire à la sortie de conflit

La période de mars 2001 à février 2003 regroupe les phases de nouvelle conception de la passerelle et de la rive française du jardin, ainsi que les études d'APD de la passerelle et du jardin français.

Le tableau ci-dessus montre que de mars 2001 à février 2003, le projet a majoritairement été conduit par des initiatives françaises, ce qui illustre le fait que la volonté de modification des plans d'aménagement ait été initiée par la municipalité strasbourgeoise. Ce constat traduit également l'inégal rapport de force entre les parties prenantes puisque le nouveau travail de conception a été mené entre les décideurs politiques français et les techniciens uniquement. Après l'établissement des nouveaux plans, ceux-ci ont été soumis aux kehllois. L'étude menée dans la partie précédente montre que cette période a été marquée par divers conflits entre les acteurs. Entre septembre 2001 et octobre 2002, des accords binationaux ont été conclus illustrant la nécessité de coopération entre les parties prenantes pour la sortie de conflit par l'établissement d'un consensus. Après la validation de l'APD de la passerelle par les conseils municipaux des deux villes, le temps des initiatives allemandes a repris puisque la ville de Kehl était maître d'ouvrage.

Cette période a été marquée par une réduction du « degré de coopération » entre les acteurs. La coopération a majoritairement été d'ordre politique bien que des revendications de la société civile aient conduit les militants à coopérer afin de gagner en crédibilité.

1.3 Février 2003 – avril 2004 : « Deux rives, deux rythmes »¹

Le tableau ci-dessus montre que les phases de réalisation du jardin, de la passerelle et du festival ont été menées de manière indépendante de part et d'autre de la frontière. En effet, bien que supervisés par le cabinet allemand Brosk, les aménagements paysagers ont été réalisés par des entreprises et/ou services techniques différentes pour chacune des deux rives. De plus, la réalisation des aménagements paysagers et l'organisation du Festival des Deux Rives n'ont pas été menées simultanément comme l'illustre le titre d'un article des Dernières Nouvelles d'Alsace « Deux rives, deux rythmes »². Alors que les aménagements de la rive allemande ont commencé en février 2001 ceux de la rive française ont commencé en novembre 2002. Ceci est dû notamment à la modification des plans d'aménagement de la rive française. De même, la maîtrise d'ouvrage de la passerelle ayant été confiée à la ville de Kehl, le suivi des travaux a été assuré unilatéralement. Enfin, l'organisation du festival initiée en septembre 2000 côté allemand, a débuté en avril 2003 à Strasbourg et a été gérée par deux organes différents (la société privée « Landesgartenschau Kehl 2004 » et la mission du Festival des Deux Rives à la Communauté Urbaine de Strasbourg). La ville de Strasbourg a effectué l'organisation du festival en régie « ce qui est un cas unique en France »³ et a commencé seulement « un an et un jour »⁴ avant l'ouverture. Ceci s'explique notamment par le fait que « le désir de l'organisation du festival par les élus était mesuré pour ne pas dire plus »⁵. « C'est une opération qui, compte tenu de sa dimension, aurait nécessité plus de trois ans de travail »⁶. Ainsi, la mission strasbourgeoise « a fait les choses au jour le jour »⁷ ce qui explique le manque de coopération entre les techniciens de part et d'autre de la frontière. De plus, la coopération entre les deux structures a été délicate : « On a eu beaucoup de difficultés à travailler ensemble parce qu'il y avait des tensions politiques assez fortes à l'époque »⁸. La fréquence des réunions de coordination était « en dents de scie » mais « entre techniciens il y avait la volonté de réussir une belle manifestation pour le public et une belle manifestation transfrontalière ».

Ainsi, la période de réalisation du projet du Jardin des Deux Rives n'a pas été l'objet de coopérations politiques importantes ce qui a conduit à une scission dans la phase de réalisation : un projet, deux jardins. Cependant, l'envergure et la symbolique du projet ont été des éléments moteurs à la coopération entre techniciens malgré les obstacles existants.

¹ Les Dernières Nouvelles d'Alsace, « Deux rives, deux rythmes », 23 juin 2002

² Les Dernières Nouvelles d'Alsace, « Deux rives, deux rythmes », 23 juin 2002

³ Entretien du 14 avril 2010 avec Mme Armbruster, chargée du projet du festival à la ville de Strasbourg à partir d'avril 2003

⁴ Entretien du 14 avril 2010 avec Mme Armbruster, chargée du projet du festival à la ville de Strasbourg à partir d'avril 2003

⁵ Entretien du 14 avril 2010 avec Mme Armbruster, chargée du projet du festival à la ville de Strasbourg à partir d'avril 2003

⁶ Entretien du 14 avril 2010 avec Mme Armbruster, chargée du projet du festival à la ville de Strasbourg à partir d'avril 2003

⁷ Entretien du 14 avril 2010 avec Mme Armbruster, chargée du projet du festival à la ville de Strasbourg à partir d'avril 2003

⁸ Entretien du 14 avril 2010 avec Mme Armbruster, chargée du projet du festival à la ville de Strasbourg à partir d'avril 2003

1.4 Synthèse

Après avoir eu indépendamment l'idée d'un jardin transfrontalier, les villes de Kehl et Strasbourg ont mené conjointement les phases de programmation et de conception du jardin. Puis, alors que la phase de réalisation du jardin commençait sur la rive allemande, une nouvelle phase de conception a été lancée sur la rive française. Ces phases ont été menées individuellement mais une coopération politique a cependant été nécessaire pour s'entendre sur les nouveaux plans et gérer les conflits. Finalement, les techniciens ont réalisé séparément la phase de travaux conduisant à la création de deux jardins dans un même projet.

Ainsi, il apparaît que la coopération entre les acteurs est plutôt aisée durant les phases de programmation et de conception, et que le passage à la phase opérationnelle, par la complexité d'une gestion commune, rend la coopération entre les acteurs délicate et, comme c'est le cas pour le Jardin des Deux Rives, peut aboutir à deux réalisations menées indépendamment (cf schéma ci-dessous).

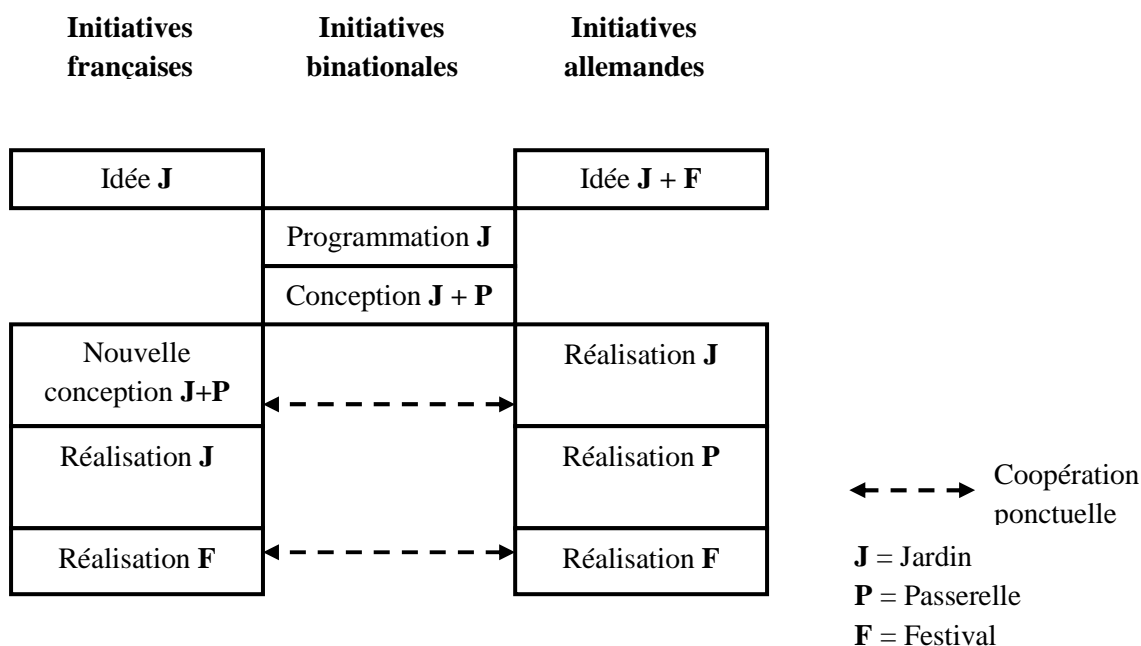


Schéma 25: Schématisation des dynamiques de coopération dans les différentes phases du projet

Réalisation : Alison Lebras

2. Des acteurs ayant intégré différemment la dimension transfrontalière du projet

2.1 Un jeu d'acteurs non spécifique

Au regard de l'analyse précédemment menée, il apparaît que les différentes catégories d'acteurs ont été plus ou moins impliquées au projet en fonction de l'état d'avancement de celui-ci. En effet, l'ensemble des acteurs (société civile, techniciens et politiques) ont été engagés dans les phases de programmation et de conception. Les phases des études pré-opérationnelles ont majoritairement été l'objet de coopération entre les politiques et les techniciens. Enfin, les phases de réalisation ont été menées par les techniciens. Le schéma ci-dessous représente ces dynamiques du jeu d'acteurs.

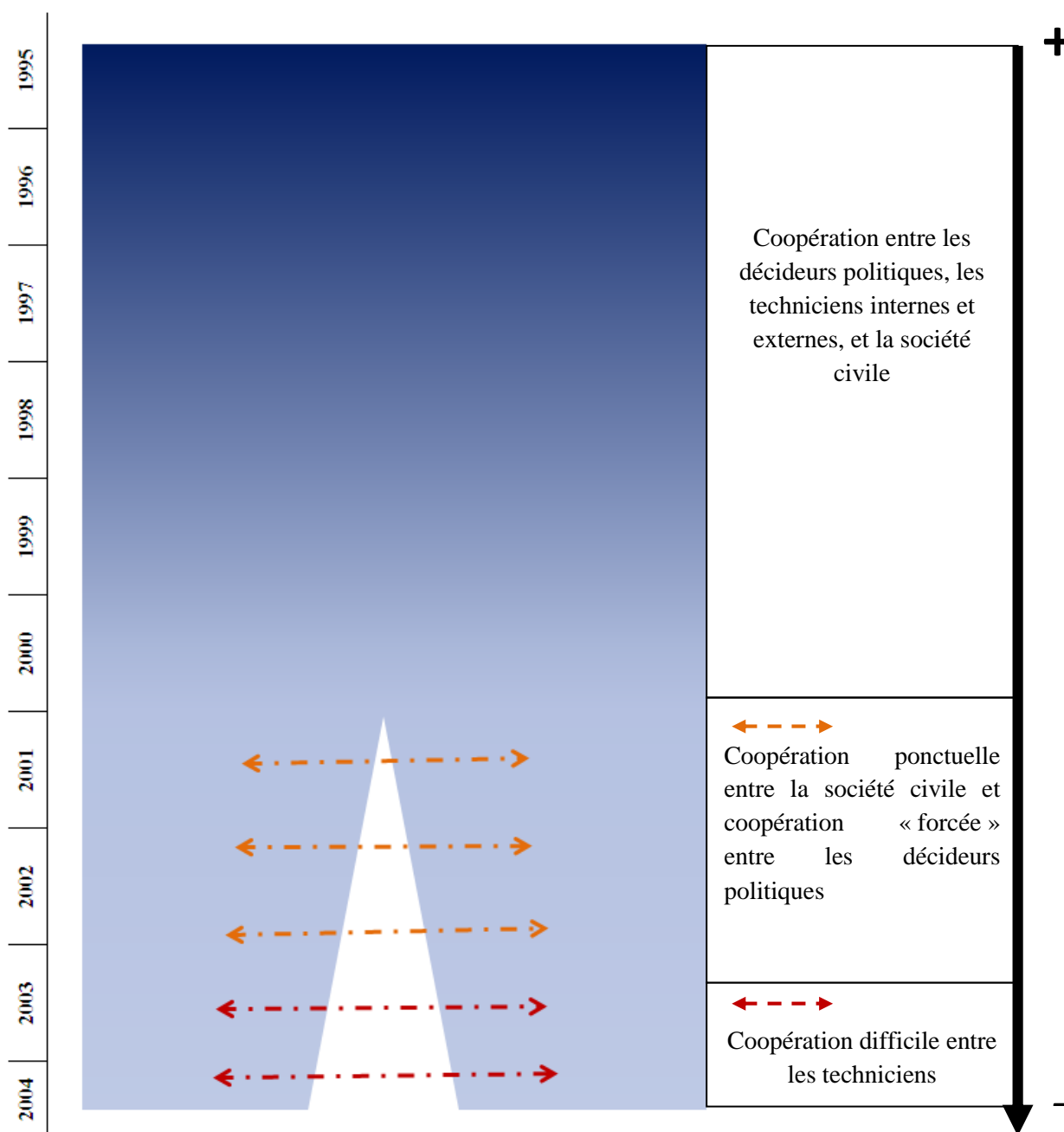


Schéma 26: Qualification des dynamiques de coopération dans le projet du Jardin des Deux Rives en fonction du type d'acteurs

Ce jeu d'acteurs ne possède pas en soit de spécificités. En effet, il est commun dans le processus de projet d'aménagement que la société civile soit impliquée durant la phase de conception (par le biais de la concertation) et en amont de la réalisation (par le biais de revendication), que les décideurs politiques soient fortement impliqués jusqu'au début de la phase de réalisation et que les techniciens participent au projet tout au long de sa genèse.

2.2 Des acteurs ayant différemment intégrés la dimension transfrontalière

Si le jeu d'acteurs ne possède pas en soit de spécificités, l'étude du projet du Jardin des Deux Rives montre que les différentes catégories d'acteurs ont intégré différemment la dimension transfrontalière dans leur démarche.

- Les politiques

Le projet transfrontalier du Jardin des Deux Rives montre que les décideurs politiques en tant que représentant d'une population, restent bloqués dans leur logique nationale. En effet, le projet a été marqué par de nombreux conflits d'intérêt illustrant le fait que les décideurs politiques représentaient les citoyens de leur propre pays et pas ceux de l'autre.

- Les techniciens internes

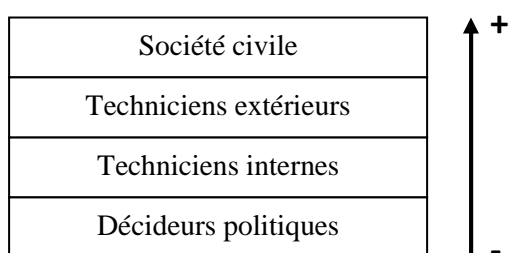
Les techniciens internes travaillant pour une ville adoptent une logique similaire à celle des politiques. Cependant dans le souci de mener à bien leur mission, ils ont mis en place une coopération informelle.

- Les techniciens extérieurs

Ne dépendant d'aucune ville, les techniciens extérieurs sont libres de dépasser la frontière et de dialoguer librement avec les chacune des parties prenantes. Cependant, le fait que M. Mimram ait envoyé une lettre au président de la république française et non pas au chancelier allemand montre que les techniciens extérieurs restent empreints de la logique nationale de leur pays.

- La société civile

Le fait que la société civile se soit montée en association binationale pour soutenir le projet du Jardin des Deux Rives montre l'intégration par les citoyens de la dimension transfrontalière du projet. La souplesse des structures associatives a permis aux citoyens de bénéficier d'une grande liberté et de mener des actions diverses et variées conjointement.



Le schéma ci contre illustre la différence d'intégration de la dimension transfrontalière par les différents acteurs. La société civile et les techniciens extérieurs possédant une plus grande liberté d'action ont incorporé la logique transfrontalière à leur démarche. Les techniciens internes et les décideurs politiques, bloqués dans leur devoir de défense des intérêts de la population qu'ils représentent, ont plus difficilement intégré la dimension transfrontalière du projet.

Schéma 27: Degré d'intégration de la dimension transfrontalière par les différents acteurs

3. Synthèse générale et préconisations

A travers cette étude de la genèse du projet du Jardin des Deux Rives, quatre spécificités à l'aménagement transfrontalier peuvent être mises en exergue :

1. L'importance de l'engagement politique dans le projet transfrontalier

Le lancement d'un projet transfrontalier nécessite une volonté politique partagée forte. La diminution de l'engagement politique au cours de l'élaboration d'un projet a des conséquences accrues dans le domaine de la coopération transfrontalière : « Pour le transfrontalier il est important d'avoir des deux côtés des équipes qui veulent réussir et qui forment en réalité une seule équipe d'élus et de techniciens. »¹.

La réalisation du Jardin des Deux Rives a été marquée en 2001, par une diminution de l'engagement des politiques français, ce qui a entraîné un retour en arrière du projet, une méfiance de l'Etat voisin à l'égard de son partenaire et l'accentuation de la disproportion du poids des acteurs dans la discussion.

2. L'existence de pressions nationales et l'accentuation du poids des revendications citoyenne

L'expérience du Jardin des Deux Rives a montré que les enjeux de la coopération transfrontalière dépassent l'échelle locale. En effet, les enjeux diplomatiques ont induit un soutien politique des chefs d'Etat et généré des pressions politiques nationales sur les décideurs locaux. De plus, le caractère binational du projet peut accroître les poids des revendications de la société civile lorsqu'elle s'organise en associations binationales. Gagnant alors en lisibilité et crédibilité, la pression auprès des décideurs politiques est renforcée.

3. L'absence d'un outil de gestion et de coordination du projet

3.a - L'importance d'une gouvernance transfrontalière continue tout au long du projet.

La création d'une structure de coordination et d'arbitrage efficace, regroupant l'ensemble des parties prenantes, est primordiale au bon déroulement du projet. En effet, la recherche de consensus entre les partenaires est plus délicate dans le domaine de la coopération transfrontalière. Le dialogue entre les partenaires est plus complexe dû notamment à la multiplication des acteurs dans le contexte transfrontalier et aux différences culturelles (perception, langue...). De plus, la rupture du dialogue entre les villes de Kehl et Strasbourg au niveau politique a entraîné un manque de coordination des techniciens qui s'est traduit par un manque d'anticipation dans la réalisation du projet. Un projet transfrontalier étant soumis à l'un ou l'autre des droits nationaux, une structure commune de gestion aurait pu permettre une meilleure acceptation du droit de l'Etat partenaire, une meilleure compréhension des différences de compétences des acteurs et une meilleure compréhension de l'action menée dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage individuelle. L'absence de correspondance des compétences entre les acteurs rend d'autant plus importante cette compréhension de l'autre. Dans le cas du Jardin des Deux Rives la mise en place d'un outil de gestion aurait pu éviter le procès entre les

¹ Entretien du 12 avril 2010 avec M. Rauch

collectivités sur la question des surcoûts ainsi que les incompatibilités des pratiques observées lors du festival.

3.b- L'absence d'une gouvernance transfrontalière

L'absence de maîtrise d'ouvrage commune, pour des raisons juridiques, peut constituer un frein à la codécision. Ainsi, malgré la volonté initiale de M. Ries de «secouer le cocotier juridique»¹, une maîtrise d'ouvrage commune pour la réalisation de la passerelle n'a pas pu être mise en place pour des raisons juridiques.

De plus, les systèmes juridiques différents entre les pays entraînent une complexification lorsqu'un recours aux textes de loi est nécessaire comme l'illustre, dans le cas du Jardin des Deux Rives, le double recours auprès des cours administratives pour la protection des oiseaux.

Enfin, les systèmes différents et l'absence de normalisation des techniques nécessitent une anticipation de la part des techniciens afin de trouver des solutions pour palier à ses discordances. Dans le cas du Jardin des Deux Rives, la confection d'un adaptateur pour les bornes à incendie a permis l'intervention des pompiers français et allemands sur l'ensemble du périmètre du parc lors du festival.

Une gouvernance transfrontalière permettrait notamment de s'affranchir des discordances administratives et juridiques.

4. L'absence de mandat transfrontalier

Les acteurs publics en tant que représentants d'une population, se doivent de défendre les intérêts de ce groupe d'individus qui ne correspondent pas forcément aux intérêts de la population concernée par le projet transfrontalier. L'absence de mandat transfrontalier bloque certains acteurs dans leur logique nationale.

Ainsi, il apparaît que le projet d'aménagement transfrontalier nécessite une volonté politique forte, recouvre des enjeux qui dépassent l'échelle locale, est marqué par de nombreux obstacles liés à l'absence de gestion commune, et est le théâtre de divers conflits d'intérêt au regard de l'absence de mandat transfrontalier.

¹ Dernières Nouvelles d'Alsace, Secouer le cocotier juridique, 29 juin 2000

CONCLUSION

L'objet de ce projet de fin d'étude était d'explorer le lien entre les spécificités de la coopération transfrontalière et les dynamiques du projet d'aménagement, et plus précisément d'identifier en quoi ces spécificités impactent le processus du projet opérationnel d'aménagement transfrontalier. Cette recherche visait ainsi à son échelle, à améliorer les connaissances sur les freins et leviers spécifiques aux projets d'aménagement transfrontalier.

Partant de l'hypothèse que les spécificités de l'aménagement transfrontalier sont particulièrement visibles dans les périodes de conflit et à travers l'analyse du projet du Jardin des Deux Rives, il a été montré que l'origine des conflits est ponctuellement due à des éléments tenant du contexte transfrontalier. De plus, l'analyse des leviers à la sortie de conflit montre que ces spécificités jouent pleinement dans la recherche de solutions à la crise qui exige un consensus entre les parties prenantes.

A travers l'analyse de la seconde hypothèse de cette recherche qui était que les spécificités du projet d'aménagement transfrontalier tiennent à la fois au stade d'avancement du projet et au type d'acteurs concernés, il a été montré que les phases d'études pré-opérationnelles et opérationnelles du projet transfrontalier sont fortement impactées par les spécificités du contexte transfrontalier. Ces particularités constituent un frein à la coopération et peuvent aboutir à deux phases de réalisation parallèles. De plus, ce travail de recherche a montré que si la société civile et les techniciens extérieurs s'affranchissent aisément de la frontière, les décideurs politiques et les techniciens internes restent bloqués dans une logique nationale due à l'absence de mandat transfrontalier.

Sur la base de l'analyse du Jardin des Deux Rives, quatre spécificités au contexte transfrontalier dans le projet d'aménagement ont été mises en exergue : l'importance de l'engagement politique, l'existence de pressions nationales et l'accentuation du poids des revendications citoyennes, l'absence d'un outil de gestion et de coordination du projet, et l'absence de mandat transfrontalier.

Le résultat de cette étude interroge la valorisation des réseaux d'acteurs qui ont été tissés durant le projet et les possibles effets de ces réseaux sur le développement de nouveaux projets transfrontaliers. De plus, la mise en exergue des freins et leviers aux initiatives locales de coopération transfrontalière interroge sur les possibles solutions aux dysfonctionnements du projet transfrontalier et ainsi sur le rôle de l'Etat et de l'Union Européenne comme « facilitateur de la coopération »¹ par « la simplification des cadres de la coopération desquels ne peuvent aujourd'hui s'extraire les acteurs »².

¹ Anne Lise Mesnier (dir.), Enjeux de la coopération métropolitaine au sein de l'aire ligérienne, citeres, juillet 2007

² Anne Lise Mesnier (dir.), Enjeux de la coopération métropolitaine au sein de l'aire ligérienne, citeres, juillet 2007

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages référencés

- **Dictionnaires**

Bertoncini Yves, Chopin Thierry, Dulphy Anne, et al. *Dictionnaire critique de l'Union européenne*, Paris, Armand Colin, 2008

Elissalde Bernard, Santamaria Frédéric, *Lexique de l'aménagement du territoire européen*, Paris, Lavoisier, 2008

Gerbet Pierre (dir.), *Dictionnaire historique de l'Europe unie*, Bruxelles, André Versaille éditeur, 2009

Lacour.G et Puissant.S, *Encyclopédie de géographie*, Paris, Economica, 1992

Lévy Jacques et Lussault Michel, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003

- **Livres**

Amihat-Szary Anne Laure & Fourny Marie-Christine, *Après les frontières, avec la frontière : nouvelles dynamiques transfrontalières en Europe*, La Tour d'Aigues : Ed. de l'Aube : Bibliothèque des territoires, 2006

Frenay Henri, *La nuit finira*, Paris, Robert Laffont, 1973

Jean Yves et Baudelle Guy, *L'Europe – Aménager les Territoires*, Paris, Armand Colin, 2009 Michel Krieger, *Le Jardin des Deux Rives, la genèse du projet transfrontalier entre Kehl et Strasbourg*, 2004.

Mission Opérationnel Transfrontalière, *guide pratique de la coopération transfrontalière*, 2006

Rupnik Jacques, *Les banlieues de l'Europe : les politiques de voisinage de l'Union Européenne*, Paris : Presse de Science Po : Nouveaux Débats, (2007)

Taulelle.F et Vayssière.B, « Le Sud-Ouest européen : un espace transnational en formation ? » dans M-T Bitsch (dir), *Le fait régional et la construction européenne*, Bruxelles, Bruylant, 2003

- **Articles**

De Vergès M, « Les Allemands traversent la frontière des prix pour faire leurs courses en Pologne », *Le Monde*, 10 avril 2009

Dernières Nouvelles d'Alsace¹

Foucher Michel, « Frontières européennes. Entretien », *Grande Europe*, n°1, pp7-16, 2008

Groupe Frontière, Christiane Arbaret-Schulz, Antoine Beyer, Jean-Luc Piermay, et al., « La frontière, un objet spatial en mutation. », *EspacesTemps.net*, Textuel, 29.10.2004

Kehler Zeitung²

MOT, « Le Groupement Européen de Coopération Territoriale », *Les cahiers de la MOT*, n°7 mai 2008

- **Site internet**

Le site de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Strasbourg

Le site du Citeres dont :

Citeres, « Atelier 2008 « Science du Projet » - Principaux questionnements résultant ». URL : http://citeres.univ-tours.fr/compo.php?niveau=ipape&page=p_ipape/sp_synthese, consulté le 03 mai 2010

Citeres, « Atelier « Science du Projet » - séance 4-8, Novembre 2008 ». URL : http://citeres.univ-tours.fr/compo.php?niveau=ipape&page=p_ipape/sp_4_cr, consulté le 03 mai 2010

Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur, « Qui sommes nous ? ». URL : <http://www.oberrheinkonferenz.de/fr/conference-rhin-superieur/>, consulté le 30 janvier 2010

Le site de l'eurodistrict Strasbourg Ortenau dont :

Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, « Les objectifs ». URL : <http://www.eurodistrict.eu/fr/Objectifs-4.html>, consulté le 20 décembre 2009

Le site Europa dont :

Europa, « Histoire de l'Union Européenne ». URL : http://europa.eu/about-eu/eu-history/index_fr.htm, consulté le 10 novembre 2009

Europa, « Interreg III (2000-2006) ». URL : http://europa.eu/legislation_summaries/regional_policy/provisions_and_instruments/g24_204_fr.htm, consulté le 23 octobre 2009.

Le site de la Mission Opérationnelle Transfrontalière dont :

¹ La liste des articles étudiés se trouve en annexe 2

² La liste des articles étudiés se trouve en annexe 3

MOT, « La culture ». URL : <http://www.espaces-transfrontaliers.org/indexsite.php>, consulté le 06 novembre 2010.

MOT, « Le territoire transfrontalier ». URL : <http://www.espaces-transfrontaliers.org/indexsite.php>, consulté le 25 octobre 2010

MOT, « Les missions ». URL : <http://www.espaces-transfrontaliers.org/indexsite.php>, consulté le 06 novembre 2010

MOT, « Les outils juridiques de la coopération », URL : <http://www.espaces-transfrontaliers.org/indexsite.php>, consulté le 13 janvier 2010

- **Autres supports**

Accords de Bonn, 22 octobre 1975

Accords de Karlsruhe, 23 janvier 1996

Arnaud Jean Louis, « Penser l'unité européenne - Coopération transfrontalière et transnationale, la nouvelle Europe s'invente sur ses marges », séminaire Notre Europe, Bruxelles le 13 novembre 2001

Charte européenne des régions frontalières et transfrontalières, Gronau, Editions ARFE, 20 novembre 1981, modifiée le 1^{er} décembre 1995 et le 7 octobre 2004.

Churchill W.S., Roosevelt F.D., J. Staline, « Les accords de Yalta », extrait du communiqué de presse du 11 février 1945

Commission Européenne, Schéma de Développement de l'Espace Communautaire, Potsdam, 1999

Conseil de l'Europe, Convention de Madrid, 1980

Euro Institut et université de Strasbourg, « Construire des ponts à travers les frontières : vers une cohésion territoriale en Europe ? », Strasbourg les 18 et 19 octobre 2010

Hinfray Noémie, Intégration européenne et recompositions transfrontalières dans les PECO – Le cas de l'eurorégion Hajdù-Bihar (Hongrie) – Bihar (Roumanie), 2006.

Interreg, « Liste des projets cofinancés par l'initiative communautaire - Interreg I, II, III A dans le Rhin supérieur entre 1990 et 2008 »

Mesnier Anne Lise (dir.), Enjeux de la coopération métropolitaine au sein de l'aire ligérienne, citeres, juillet 2007

Monnet Jean, discours prononcé le 30 avril 1952 à Washington

Schuman Robert, « Discours de l'Horloge », 9 mai 1950

Thibault Serge, Les Phases du Projet, 4 mai 2010

Vanier Martin, « Le bling blang territorial », 1969-2009, 40 années d'aménagement, Certitudes, Incertitudes et Perspectives pour Innover, Tours, 2009.

Ouvrages non-référencés

- **Dictionnaire**

Ferréol Gilles (dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Armand Colin, 1991

- **Livres**

Beaud Michel, *L'art de la thèse*, Paris, La découverte, 1985

Campehoudt Luc Van et Quivy Raymond, *Manuel de recherches en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1995

Combessie Jean-Claude, *La méthode en sociologie*, Paris, La découverte, 1996

Jouve Bernard, Gagnon Alain Gustave et Wieviorka Michel, *Les métropoles au défi de la diversité culturelle*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2006

Vanier Martin, *Le pouvoir des territoires : essai sur l'interterritorialité*, Paris : Economica : Anthropos, 2008

Wackermann Gabriel, *Les frontières dans un monde en mouvement*, Paris, Ellipses, 2003

- **Articles**

Arbaret-Schulz Christiane, Beyer Antoine, Piermay Jean-Luc, Reitel Bernard, Selimanovski, Sohn Christophe et Zander Patricia, *La frontière, un objet spatial en mutation*, EspacesTemps.net, 29.10.2004

Dejan Dimitrijevic, « De l'utilisation idéologique de la notion de culture en général, et dans les guerres en ex-Yougoslavies en particulier », La lettre de l'ARA – Numéro spécial : Regards sur les Europes : une anthropologie impliquée dans les Balkans 44, (1999-2000) : 11-14.

Dejan Dimitrijevic, Frontières symboliques et altérité: les guerres en ex-Yougoslavie, Etudes balkaniques, 9, 93-113, 2002

Denni Karen, (2007), La frontière entre la France et l'Allemagne (1861-2006) : d'une ligne qui sépare au pont que unit ?, Trajectoires [En ligne], 1| 2007, mis en ligne le 16 décembre 2009. URL : <http://trajectoires.revues.org/index116.html>

Diez Thomas & Hayward Katy, (2008), *Reconfiguring Spaces of Conflict: Northern Ireland and the Impact of European Integration*, Space and Polity, 12 :1,47–62

CUS magazine

Gossiaux Jean-François, (2002), La fin des Yougoslaves ou l'ethnicité toujours recommencée, Erudit, 26 :1, 53-68

Jahresschrift

Paasi Anssi, (2002), *Regional Transformation in the European Context: Notes on Regions, Boundaries and Identity*, *Space and Polity*, 6:2, 197-201

Rumford Chris, (2006), *Rethinking European Spaces: Territory, Borders, Governance*, *Comparative European Politics*, 4, 127-140

Sanguin André-Louis, (2007), *Les nouvelles perspectives frontalières de l'Union européenne après l'élargissement de 2004*, *l'espace politique* [en ligne], 1|2007, mis en ligne le 16 janvier 2007. URL : <http://espacepolitique.revues.org/index437.html>

Strasbourg magazine

- **Autres supports**

Blondel Cyril, « May transnational cooperation promoted by the European Union conduct to interethnic reconciliation in the western Balkans? » in Cyril Blondel et Antonija Petričušić (eds), *Rethinking interethnic reconciliation in the western Balkans*. Zagreb: University of Zagreb. Publication prévue: fin 2010.

Du Breuil Louise, *La gouvernance du projet urbain au sein des espaces transfrontaliers : réflexion à partir du projet Belval au Luxembourg*, 2009

Hinfray Noémie, « Aménagement et gouvernance des espaces transfrontaliers en Europe », Communication présentée à la conférence : *Gouvernement et gouvernance des espaces urbains*, Université de Rouen, 2009.

Hungarian academy of sciences, « Old and new borderlines/Frontiers/Margins », Pécs, 2009

TABLE DES SCHEMAS

Schéma 1: Effet barrière de la frontière	22
Schéma 2: Frontière perméable aux échanges.....	22
Schéma 3 : Représentation schématique de l'articulation entre les territoires frontaliers et un espace transfrontalier.....	24
Schéma 4: Influence du contexte géopolitique et social sur le degré de coopération transfrontalière.....	27
Schéma 5: Phasage du projet opérationnel d'aménagement	36
Schéma 6: Plan directeur pour l'aménagement de l'axe Strasbourg-Kehl	38
Schéma 7: Les acteurs du Jardin des Deux Rives	49
Schéma 8: Frise factuelle du projet du Jardin des Deux Rives	54
Schéma 9: frise du projet de mars 1995 à septembre 1998	55
Schéma 10: Frise du projet de septembre 1998 à mars 2001	56
Schéma 11: Frise du projet de mars à novembre 2001.....	58
Schéma 12: Nouveau plan d'aménagement	59
Schéma 13: Frise du projet de novembre 2001 à février 2003.....	59
Schéma 14: Frise du projet de février 2003 à avril 2004.....	60
Schéma 15: Frise des périodes de conflits du projet du Jardin des Deux Rives.....	67
Schéma 16: Schéma analytique du conflit sur la modification des plans d'aménagement	74
Schéma 17: Schéma analytique du conflit sur l'abandon du projet	74
Schéma 18: Schéma analytique du conflit sur la modification de la clé de financement de la passerelle.....	78
Schéma 19: Schéma analytique du conflit sur les surcoûts	79
Schéma 20: Schéma analytique du conflit sur l'arrêt de la phase de réalisation de la passerelle	80
Schéma 21: Schéma analytique du conflit sur le prix des entrées du festival	84
Schéma 22: Schéma analytique du conflit sur le partage des recettes du festival	85
Schéma 23: Schéma analytique des conflits lié à l'incompatibilité des pratiques	86
Schéma 24: Schématisation des dynamiques de coopération dans le projet du Jardin des Deux Rives	92
Schéma 25: Schématisation des dynamiques de coopération dans les différentes phases du projet.....	95
Schéma 26: Qualification des dynamiques de coopération dans le projet du Jardin des Deux Rives en fonction du type d'acteurs	96
Schéma 27: Degré d'intégration de la dimension transfrontalière par les différents acteurs.....	97

TABLE DES ENCADRES

Encadré 1: définition de territoire.....	23
Encadré 2: Définition de territoire frontalier.....	23
Encadré 3: Définition de l'espace transfrontalier.....	24
Encadré 4 : Les spécificités des régions frontalières en Europe.....	26
Encadré 5: Définition de la coopération transfrontalière.....	27
Encadré 6: Définition de l'aménagement transfrontalier	35
Encadré 7: extrait d'un article des Dernières Nouvelles d'Alsace	68

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1: Panoplie des outils de coopération transfrontalière	30
Illustration 2: L'Eurodistrict Strasbourg – Ortenau	34
Illustration 3 : Tissu urbain du quartier du Jardin des Deux Rives	43
Illustration 4: Les aménagements du Jardin des Deux Rives	45
Illustration 5: Plan d'aménagement du lauréat.....	56
Illustration 6: Manifestation de Garten//Jardin à l'arrivé d'une étape du tour de France.	58

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1: Nombre de publications analysées par année.....	46
Tableau 2: Tableau des éléments spécifiques à la coopération transfrontalière dans la gestion des conflits.....	87

TABLE DES MATIERES

Avertissement.....	5
Formation par la recherche et projet de fin d'études	6
Remerciements.....	7
Sommaire	9
Introduction	12

Partie préliminaire

Le choix de la frontière franco-allemande	15
1. La Pax Europea : objectif premier de la construction de l'Union Européenne	16
1.1 Le contexte de la naissance de l'Union Européenne : Vers un rapprochement interétatique [...]	16
1.2 [...] par la multiplication des relations entre les pays [...].....	17
1.3 [...] dans l'objectif de pacification des relations entre les peuples.	17
2. De l'exemplarité du couple franco-allemand au regard de la stabilisation des relations dans l'Union Européenne	19

Partie 1

Le projet d'aménagement transfrontalier comme élément structurant de l'espace transfrontalier franco-allemand.....	21
1. Vers l'avènement de l'espace transfrontalier [...].....	22
1.1 L'évolution du rôle de la frontière : de la ligne qui démarque à la zone qui unie.	22
1.2 Les espaces transfrontaliers : espaces d'enjeux à structurer.....	23
2. [...] par l'institutionnalisation de la coopération transfrontalière [...].....	27
2.1 Les enjeux de la coopération transfrontalière.....	27
• Définition et historique de la coopération transfrontalière.....	27
• Limites et enjeux de la coopération transfrontalière	28
2.2 Les instruments de la coopération transfrontalière.....	30
• Le cadre juridique de la coopération transfrontalière.....	30
• Les programmes de financement Interreg	31
2.3 Le cas de Strasbourg et Kehl.....	32
• Les accords franco-allemands de coopération transfrontalière	32
• L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau	33
3. [...] pour la mise en œuvre de projets d'aménagement transfrontalier.	35
3.1 Le projet d'aménagement transfrontalier : définition et typologie.....	35
3.2 Le phasage du projet opérationnel d'aménagement	36
3.3 L'axe de développement Strasbourg-Kehl : un projet d'aménagement à vaste échelle.....	38
• Les premières expériences de coopération entre Kehl et Strasbourg	38
• L'axe de développement Strasbourg-Kehl	38
4. Emergence de la problématique et hypothèses de recherche	39

Partie 2

Terrain d'étude et méthodes d'investigation	41
1. Présentation du terrain d'étude : Le Jardin des Deux Rives entre Strasbourg et Kehl	42
1.1 Le choix du terrain d'étude.....	42
1.2 Présentation du site.....	42
2. Méthodes d'investigation	46
1.1 La revue de presse	46
2.2 La réalisation d'entretiens semi-directifs auprès d'élus, de techniciens et de représentants de la société civile.	47
3. Méthodes de traitement des résultats.....	48
3.1 Méthodes d'analyse.....	48
3.2 Les acteurs du projet du Jardin des Deux Rives.....	48

Partie 3

La genèse du Jardin des Deux Rives.....	53
1. Mars 1995 – Mars 2001 : De la programmation aux études d'avant projet	55
1.1 La naissance d'une idée, l'élaboration d'une programmation.....	55
1.2 La conception des plans d'aménagement et les études d'avant projet	56
2. Mars 2001 – Janvier 2003 : Le retour à la phase de conception et les nouvelles études d'avant projet.....	58
2.1 Les nouveaux travaux de conception	58
2.2 Les nouvelles études d'avant projet	59
3. Janvier 2003 – Avril 2004 : De la réalisation de la passerelle et de la rive française du jardin à la réception commune des travaux.	60
3.1 Les phases de réalisations.....	60
3.2 La réception et la mise en service par l'ouverture du Festival des Deux Rives	61
4. Identification des périodes potentielles de conflit durant la genèse du Jardin des Deux Rives.....	62

Partie 4

Les spécificités de la coopération transfrontalière dans les périodes de conflits du projet du jardin des deux rives.....	65
1. Les conflits liés à la modification des plans d'aménagement du Jardin des Deux Rives	68
1.1 « Discontinuité politique et continuité urbanistique ? »	68
1.2 Vers l'élaboration de nouveaux plans d'aménagement.....	71
1.3 Synthèse	73
2. Les conflits liés à la construction de la passerelle.....	75
2.1 Clé de financement et gestion des surcoûts.....	75
2.2 Les revendications de la société civile pour la protection de la nature	77
2.3 Synthèse	78
3. Les conflits liés à l'organisation du Festival des Deux Rives	81
3.1 La question des prix d'entrée du festival et du partage des recettes.....	81
3.2 Les obstacles techniques	82
3.3 Synthèse	84
4. Synthèse générale.....	87

Partie 5

les spécificités de la coopération transfrontalière dans Les dynamiques du projet 90

1. Les dynamiques de coopération dans le projet du Jardin des Deux Rives	91
1.1 Mars 1995 – mars 2001 : le temps de la coopération	93
1.2 Mars 2001 – février 2003 : la coopération comme outil nécessaire à la sortie de conflit.....	93
1.3 Février 2003 – avril 2004 : « Deux rives, deux rythmes »	94
1.4 Synthèse	95
2. Des acteurs ayant intégré différemment la dimension transfrontalière du projet.....	96
2.1 Un jeu d'acteurs non spécifique	96
2.2 Des acteurs ayant différemment intégrés la dimension transfrontalière.....	97
3. Synthèse générale et préconisations	98

Conclusion.....	100
------------------------	------------

Sources et Bibliographie	102
---------------------------------------	------------

Ouvrages référencés	102
---------------------------	-----

Ouvrages non-référencés	105
-------------------------------	-----

Table des schémas	107
--------------------------------	------------

Table des encadrés.....	108
--------------------------------	------------

Table des illustrations	109
--------------------------------------	------------

Table des Tableaux.....	110
--------------------------------	------------

Table des matières	111
---------------------------------	------------

Annexe 1

Frise chronologique de la construction de l'Union Européenne	114
---	------------

Annexe 2

Liste des articles étudiés des Dernières Nouvelles d'Alsace	118
--	------------

Annexe 3

Liste des articles analysés du Kehler Zeitung.....	127
---	------------

Annexe 4

Liste des personnes rencontrées	137
--	------------

Annexe 5

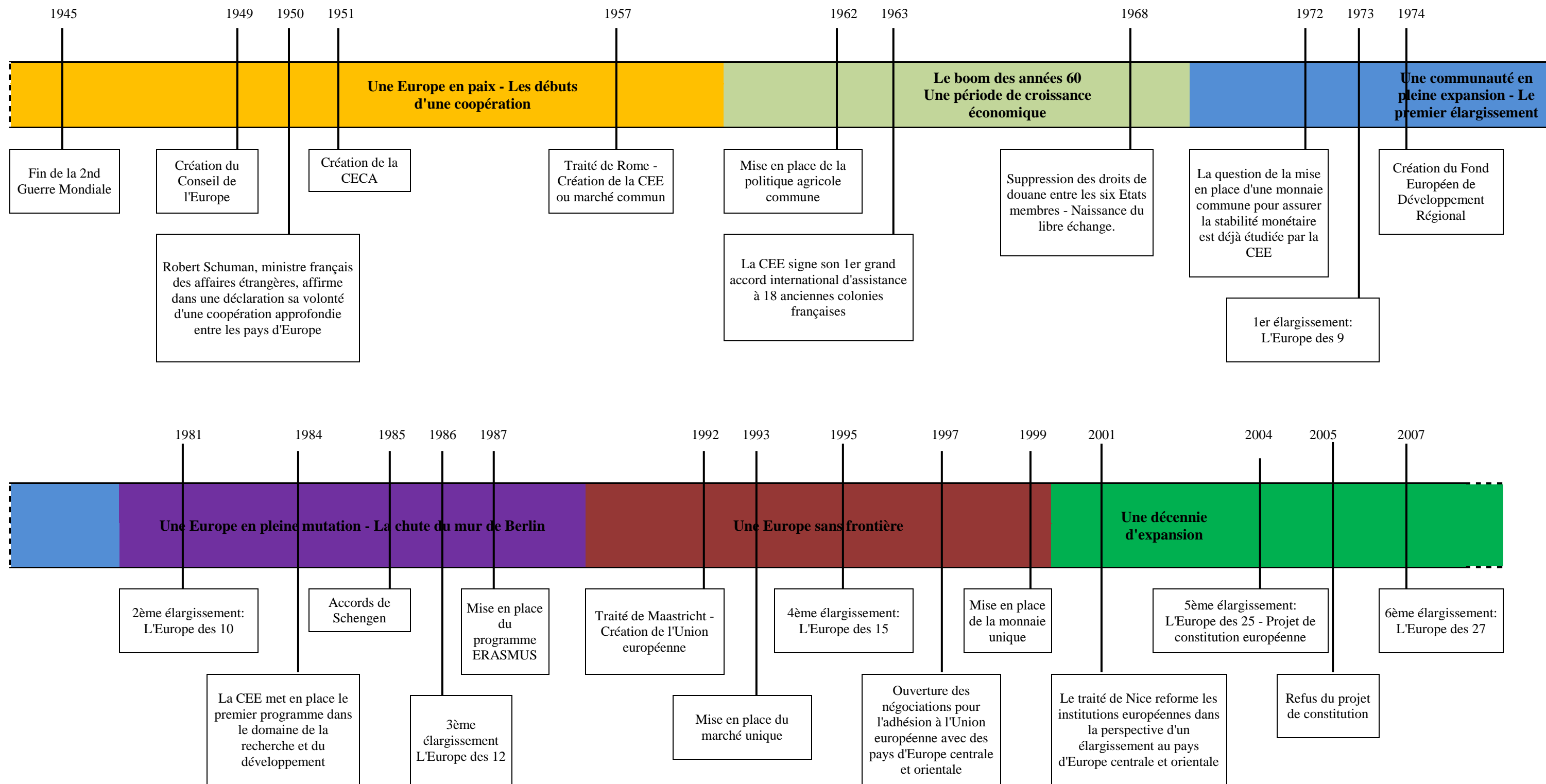
Guide d'entretien.....	139
-------------------------------	------------

Annexe 6

Frise à faire compléter aux acteurs rencontrés.....	141
--	------------

ANNEXE 1

**FRISE CHRONOLOGIQUE DE LA
CONSTRUCTION DE L'UNION
EUROPEENNE**



Frise chronologique des grandes étapes de la construction de l'Union Européenne

Réalisation : Alison Lebras, D'après Europa, « L'histoire de l'Union européenne », 2008

ANNEXE 2
LISTE DES ARTICLES ETUDIÉS
DES DERNIÈRES NOUVELLES
D'ALSACE

Année de parution	Date de parution	Titre
1996	27-oct	Le paysage dans l'espace urbain
	30-oct	Le paysage dans l'espace urbain
1997	04-avr	1000 jours pour inventer l'an 2000
	19-avr	La ville à Neudorf
	01-juin	Le paysage dans l'espace urbain
	01-juin	Juin, mois des jardins
	07-juin	La cérémonie du son d'Akio Suzuki
	24-juil	L'océade entre deux eaux
	26-août	Les enjeux de la révision du POS: un développement harmonieux de l'habitat
1998	27-janv	Lesotho: l'eau de la métamorphose
	20-févr	Un pari Gagné
	08-mai	Ries-Petry: premier tête à tête
	05-juin	Deux managers, deux entrepreneurs et un projet
	14-juin	Un petit quartier en quête de reconnaissance
	18-juin	"Lausanne, jardins pour la ville"
	03-juil	La coopération sur de nouveaux rails
	05-juil	Réunion lundi 15h
	10-juil	A l'ordre du jour
	16 juillet	Nouvelle convention avec Kehl
	08-oct	Jardins et sentiers
	15-oct	La frontière effacée
	31 decembre	Historial: un projet et des sites

Année de parution	Date de parution	Titre
1999	28-janv	Pour la démocratie participative
	2 fevrier	Les fenêtres dans la carapace de Krieger
	2 fevrier	Sélection
	6 fevrier	31 projets selectionnés pour une réalisation unique en Europe
	16 fevrier	Les attentes des résidents
	07-mars	Ecrire les frontières sur le pont de l'Europe
	07-mars	Pont culturel et européen
	16-mars	Paysagistes et horticulteurs, unissez-vous !
	31-mars	Mémorial: décision dans un mois
	14-avr	Six ateliers itinérants
	02-mai	Les atouts portuaires
	05-mai	Océade: printemps au parking
	07-mai	Des fontaines entre deux eaux
	16-juin	Projets transfrontaliers et entraves juridiques
	23-juin	Une concertation inédite
	25-juin	Projet-fleuve pour un jardin
	04-juil	Un jardin pour effacer la frontière
	06-juil	Strasbourg-Kehl: Projet paysager
	17-juil	Le jardin du 3e millénaire
	20-juil	Batir un nouveau paysage sur le Rhin
	20-juil	De l'idée au concours
	22-juil	Strasbourg l'internationale
	23-sept	Mobil'Art voyage
	25-sept	Le "parc du temps" vu par son concepteur
	07-oct	L'avis du voisin
	30-oct	Calendrier pour un paysage mutant
	05-nov	Jardin des Deux Cirques
	19-nov	Construire l'Europe sur le terrain

Année de parution	Date de parution	Titre
2000	09-janv	Un parc passe-frontière
	12-janv-00	"1999: année de fracture"
	19-janv	Strasbourg-kehl: les rails de la concorde
	19-janv	Le J2R: concertation
	23-janv	Le J2R: réunions
	18-févr	La récolte des idées
	25 fevrier	Le J2R
	02-mars	Un paysage ouvert aux loisirs
	02-mars	Pour une vraie façade sur le Rhin
	14-mars	Le jardin des deux rives: un débat à Kehl
	19-mars	Séminaire vert à Kehl
	05-avr	TGV-Est: Erwin Teufel prend l'interconnexion en main
	11-avr	Vers une démolition de l'océade
	07-mai	Forum pour le J2R
	12-mai	Une passerelle suspendue
	17-mai	Amendement bienvenu
	18-mai	La tournée du projet urbain
	21-mai	Un parc pour le 21ème siècle
	23-mai	"Jardinnovateur"
	25-mai	TGV en première ligne
	08-juin	Robin des bois sonne l'alerte
	25-juin	L'eau à l'ordre du jour
	29-juin	"Secouer le cocotier juridique"
	07-juil	Passerelle suspendue: un piège à canard?
	16-juil	Tourisme des deux rives
	19-sept	L'axe Strasbourg-Kehl, un projet type
	9 decembre 2000	Des décisions importantes
	15-déc	Le respect des grands équilibres

Année de parution	Date de parution	Titre
2001	11-janv	Meilleurs vœux à la coopération avec Strasbourg
	30-janv	Avantage à la rive droite
	2 fevrier	Ultimes délibérations
	9 fevrier	Une passerelle à travers le Rhin
	10 fev	La politique entre parenthèse
	13 fev	L'océade, lame de fond
	22-mars	"Une passerelle en accord avec la géométrie du site
	05-avr	Réception entre voisins
	20-avr	Ponts sur le Rhin: procédures simplifiées
	16-mai	Passerelle suspendue: les réserves de l'ONCFS
	26-mai	Un jardin à la dérive?
	28-mai	Un jardin enterré?
	30-mai	Roland Ries, le retour
	25-juin	Les cents jours
	27-juin	Un loupé sur l'agenda
	29-juin	J2R: les retouches du tandem
	01-juil	Sur le glacier strasbourgeois
	02-juil	La passerelle Mimram sauvée!
	10-juil	Soutien au lauréat du J2R
	11-juil	Des citoyens à l'abordage
	21-juil	Strasbourg
	21-juil	Remise en cause
	21-juil	La "mauvaise nouvelle"
	21-juil	Le jardin d'une seule rive?
	22-juil	Nouvelle philosophie
	26-juil	Retour dans la camp strasbourgeois
	27-juil	L'art, pas la manière selon la presse Badoise
	28 juillet	oui à une passerelle si elle est utile
	7 aout	nouvel écrin pour la Stadthall
	12 aout	Kehl
	23 aout	Contre feu
	04-sept	Vite dit
	06-sept	Rien que l'union

Année de parution	Date de parution	Titre
2001	06-sept	Le lit du Rhin sondé
	13-sept	des entrepreneurs pour le J2R
	16-sept	Verger école internationale
	16-sept	Les principales étapes
	16-sept	Flottement d'un projet
	16-sept	oui au J2R
	18-sept	Histoire de ponts
	23-sept	Label union
	25-sept	Mythe d'hier ou réalité de demain?
	29-sept	Débats tous azimuts
	02-oct	Le collectif Garten//jardin n'y crois plus
	02-oct	Un emissaire de Stuttgart en Alsace
	12-oct	Le grand oral
	18-oct	Oral de rattrapage
	21-oct	J2R: Strasbourg lève le voile
	23-oct	Querelle autour de la méthode
	26-oct	Oui au projet réactualisé
	05-nov	Reliefs de table
	11-nov	A strasbourg c'est déjà demain
	20-nov	L'Europe soutient les rapprochements transfrontaliers
	22-nov	J2R compte d'apothicaire
	30 niv	extension du tramway et passerelle sur le Rhin
	1 dec	Pour accompagner le projet de J2R
	2 dec	feu vert à la nouvelle passerelle Mimram
15 dec	les "axes stratégiques" du Tandem	
18 dec	Budget à deux voix	

Année de parution	Date de parution	Titre
2002	04-janv	Place au J2R
	21-janv	Convention pour une passerelle
	25-janv	Le jour du lancement est arrivé
	26-janv	Un grand jour pour la coopération
	28 fev	Un concours en attendant le festival de l'art du paysage
	28 fev	pas synchro
	16-mars-02	Le projet du siècle
	24 mars	Demain la ville
	26-mars	Quelles floralies pour 2004?
	26-mars	L'enquête publique est close
	10-avr	Discontinuité politique et continuité urbanistique?
	11-avr	un manifeste pour des artistes dans la ville
	19-avr	Des sculptures et un Kandinsky
	24-avr	Deux journées pour valider le projet de passerelle
	15-mai	Parainage transfrontalier des jardins familiaux
	17-mai	Passerelle Mimram: complément d'enquête
	22-mai	Appel aux contributions des associations
	23-juin	Deux rives, deux rythmes
	29-juin	Visite de chantier
	07-juil	Tout sur le jardin des deux rives
	07-juil	Pour donner son avis
	17-juil	La passerelle sur le Rhin plus chère que prévue
	20-juil	Passerelle Mimram: projet maintenu
	24-juil	"Tout faire pour rapprocher Strasbourg et Kehl"
	2 août 2002	Passerelle Mimram: appel d'offre validé
	31 août	Le tandem à la conquête de l'Ouest
	08-sept	Un paradis pour les enfants
	10-sept	Sur un banc public
	21-sept	Nouvel habillage pour le vieux Rhin
	27-sept	Bas Rhin
	08-oct	La passerelle Mimram piégée par les canards?
	01-nov	Les premiers pas du J2R
	05-nov	Premiers travaux au parc du Rhin
	09-nov	L'opposition fait son bilan et celui du tandem
	24-nov	Deux rives à l'unisson
	25-nov	Suspense pour une passerelle
	30-nov	Strasbourg-Kehl
	30-nov	La passerelle Mimram sauvée
	14 dec	88 millions d'euros pour mettre "strasbourg en mouvement"
	19 decembre	Planning serré pour la passerelle
29 decembre 2002	Travail pionnier réalisé à Strasbourg	

Année de parution	Date de parution	Titre
2003	11-janv	Antoine Beyer, un géographe qui rêve de ville verte
	22-janv	Le franco-allemand au quotidien: mille et un liens
	24-janv	Vers un lifting de la route du Rhin
	30-janv	La passerelle entre en scène
	1 fev	Les 5 rêves de Günther Pétry
	2 fevrier	Passerelle Mimram, le coup d'envoi
	2 fevrier	3 années de péripéties
	2 fevrier	C'est parti pour la passerelle
	11-mars	Entre Kehl et Strasbourg, le ton est donné
	27-mars	Les métamorphoses d'un parc
	02-avr	Grossmann sur du velours
	03-avr	Outre Rhin...
	03-avr	Vagabondage au bord du Rhin
	08-avr	La dynamique en marche
	20-avr	Pétry de bonnes intentions
	24-avr	L'avance allemande
	27-avr	Kehl entame le compte à rebours
	17-mai	Floralies: soirée de lancement
	19-mai	Le bonzai se taille un franc succès
	24-mai	Strasbourg et Kehl bientôt à portée de passerelle
	25-mai	La passeur d'avenir
	29-mai	Le cirque au Port du Rhin
	29-mai	Dans la cernière ligne droite
	11-juin	A Strasbourg, la querelle politique passe par Kehl
	11-juin	Malgré tout l'eurodistrict avance
	12-juin	La main tendue de Günther Petry
	20-juin	Les boulistes dans l'expectative
	28-juin	Feuille de route commune pour Strasbourg et l'Ortenau
	31-juil	Vagues de terre et fontaines en circuit fermé
	09-août	Melting-pot au carrefour de l'europe
	13 aout	Le mât a son ancrage
	29 aout	Passerelle Mimram: un nouveau surcoût
	29 aout	Passerelle Mimram: dérive financière

Année de parution	Date de parution	Titre
2003	02-sept	Pas de terre promise pour le jardin biblique
	06-sept	Toujours plus de budget pour les passerelles
	06-sept	L'architecte réclame une analyse technique
	07-sept	La CUS refuse de payer
	09-sept	Pas de querelle
	10-sept	Quelles animations pour l'été?
	11-sept	Une tours en sapin pour la Landesgartenschau
	12-sept	La mémoire du cirque
	23-sept	Dialogue de sourd
	25-sept	Les techniciens campent sur leur position
	01-oct	Passerelle Mimram: passation d'avenants reportée à Kehl
	05-oct	Mur d'eau et plantes aquatiques
	07-oct	Branle-bas au Port du Rhin
	14-oct	Festival des deux rives: bientôt le programme
	07-nov	Dépollution acte 2
	07-nov	Le pont de l'Europe fermé ce weekend
	10-nov	Des obus et des grenades
	16-nov	Kehl lève partiellement le voile
	18-nov	L'investissement s'affiche
	19-nov	Mécano sur l'eau
	23-nov	Le tapis vert est mis
	23-nov	Premières précisions sur l'offre strasbourgeoise
	07 decembre	La leçon du maitre suzuki
	12 decembre	2004 l'année des chantiers
	19 decembre	Vague à l'ame au Port
	20 decembre	Le jardin avec Higelin
24 decembre	Batisseur de passerelle	
2004 (jusqu'au 23 avril)	04-janv	19 jardins et leurs concepteurs
	08-janv	Petry et Grossmann nouent le contact
	09-janv	171 jours entre arts et jardins
	15-janv	L'heure des derniers aménagements
	31-janv	Relier le quartier au centre
	02 fevrier	Jonction sur le Rhin
	06 fevrier	La dense affiche St'art 2004
	07 fevrier	Boulistes soulagés
	19 fevrier	Promouvoir la couronne d'or
	20 fevrier	Comment batir al ville de demain
	23 fevrier	Avec les premiers visiteurs des deux rives
	25 fevrier	En avril, les animations fleurissent
	26 fevrier	Le cirque au jardin
	28 fevrier	Le coup d'envoi dans 55 jours
	04-mars	a vos sécateurs
	07-mars	Jardin des deux rives, son histoire, sa symbolique

ANNEXE 3
LISTE DES ARTICLES
ANALYSES DU KEHLER
ZEITUNG

Année de parution	Date de parution	Titre
1996	01/03/1996	Eine Perspektive ins nächste Jahrtausend: Stadt Kehl will die Landesgartenschau
	01/03/1996	Zielgruppe: Städte mittlerer Größe
	01/03/1996	Eine Idee, die man nur gutheißen kann
	01/03/1996	"Das hat noch nie eine Stadt bereut"
	19/03/1996	Einzelhändler, Handwerker, Wirte und Selbständige einig: "Landesgartenschau ist eine einmalige Chance"
	29/03/1996	Beschluß im Gemeinderat zur Landesgartenschau: Grundlagen für die Bewerbung erarbeiten
	17/04/1996	Für eine Wider der Bürger zur Ausrichtung der Landesgartenschau in ihrer Heimatsdat: Flower Power für Kehl ist klasse
	18/06/1996	Landesgartenschau: "Am Kleinen Mann vorbei"
	19/06/1996	Kehler Reisegruppe informierte sich auf des Landesgartenschau in Böblingen: Aus der Skepsis wuchs die Neugier
	21/06/1996	Kehler Gemeinderat debattiert erneut über Bewerbung für die Landesgartenschau: "...und jetzt wollen wir nicht"
	26/06/1996	Landesgartenschau: Straßburg unterstützt Kehl: Zwei Städte - ein Gedanke
	29/06/1996	Bürgerinformation zur geplanten Landesgartenschau: Zuversicht, Neugier und nur einmal Empörung
	11/07/1996	Kehler Gemeinderat besuchte Landesgartenschau in Böblingen: "Besseres billiger machen" (Der Nutzen und die Folgekosten)
	19/07/1996	Gemeinderat stimmt des Bewerbung für Landesgartenschau zu: "7 millionen für die Verbesserung des Grüns"
	14/08/1996	Was bleibt, wenn die Landesgartenschau vorbei sein wird?: Naherholung direkt an des stadt
	09/10/1996	Landesgartenschau: Kommission inspiziert Kehl

Année de parution	Date de parution	Titre
1997	23/02/1997	Germeinsam mit Straßburg will Kehl einen "jardin des deux rives" entstehen lassen: "Kummt sie oder kummt sie nit" - die LAGA 2004?
	26/02/1997	Finanzierung noch offen/Zuschüsse bis, 7,5 Millionen DM geplant: Landesgartenschau 2004 nach Kehl vergeben
	26/02/1997	Maximal 7,5 Millionen Mark Zuschuß für die Landesgartenschau: Zuschlag für Kehl, weil Straßburg mitziehen will
	27/02/1997	Landesgartenschau 2004 - Zuschlag für Kehl: Eine Bereicherung für unsere Stadt
	27/02/1997	Fraktionsvorsitzende wollen erst die finanzielle Seite abklopfen: Verhaltene Freude über Vergabe der Gartenschau
	09/03/1997	Umfrage in Kehl: Was halten sie von der geplanten Landesgartenschau in Kehl?: Die sollen ruhig mehr für die Stadt tun, die Kehler"
	10/03/1997	September Diskussion im Rat/OB zur Landesgartenschau: Konsequente Fortführung der Stadterneuerung
	12/03/1997	Wie geht es weiter mit der Landesgartenschau Kehl?
	15/03/1997	So macht es Weil am Rhein im Jahr 1999: Landesgartenschau als Treffpunkt der Region
	18/03/1997	Kindergarten: Gemeinderat einstimmig für Gruppenschließungen: "Gartenschau geht nicht zu Lasten der Kinder"
	27/03/1997	Kindergartengruppen und Landesgartenschau: "Freu mich schon jetzt auf die Eröffnungsrede"
	28/03/1997	Landesgartenschau 2004 in Kehl: "Hauptpreis auch in die Scheuer fahren"
	16/04/1997	Pro und Kontra im Kronenhof zur Landesgartenschau: Siedlergemeinschaft jetzt ein eingetragener Verein
	23/06/1997	Stadtplaner unr Philosophen diskutieren in Strasßburg zum Thema "Jardin des deux Rives": Ein Park auf beiden Seiten des Rheins
	24/07/1997	Auch in Mosbach gab er Diskussionen, bevor die Landesgartenschau in voller Pracht erblühte: Heftige Sträuße wegen der Blumen
	25/07/1997	SPD-Veranstaltung zur Gartenschau/OB Prößdorf: "Früher hat man Dome gebaut, heute heißt das Stadtentwicklung"
09/10/1997	3Schubwirkung für andere Investitionen	

Année de parution	Date de parution	Titre
1997	22/10/1997	Grundsatzdiskussion heute im Gemeinderat/ Beschlußfassung in November-Sitzung geplant: Gartenschau als Initialzündung
	24/10/1997	Intensive Aussprache im Kehler Gemeinderat über Landesgartenschau und Stadtentwicklung: "Die Aufbruchstimmung wecken"
	17/11/1997	Informationsabend zur Landesgartenschau/ Internationaler Wettbewerb für Konzeption: Auch Chancen für Ideen aus Athen
	20/11/1997	Wie geht's weiter in Sachen Landesgartenschau in Kehl?
	21/11/1997	Gartenschau als Teil des Entwicklungskonzepts für die Innenstadt: Bürgern Möglichkeit zur Mitarbeit bieten
	21/11/1997	Bürgerversammlung zur Landesgartenschau: "Die Risiken darlegen"
	22/11/1997	Hoffnung auf Unterstützung durch Bürgerinitiative
	19/12/1997	Zuschüsse für Tram und Zwei-Ufer-Garten
1998	16/01/1998	"Die Erwartungen an Kehl sind hoch"
	13/03/1998	Entscheidung über Wettbewerbskriterien und Kooperation: Am 20. Mai nächste Schritte zur Gartenschau
	16/03/1998	Gartenschau I: Stadt sucht den Dialog mit den Bürgern
	26/03/1998	Landesgartenschau: Wettbewerb legt nichts fest
	12/05/1998	Landesgartenschau in Plochingen: Die Kleinen Tricks der cleveren Schwaben
	22/05/1998	Ideen - und Realisierungswettbewerb für Gartenschau 2004 beschlossen: Planer können alsbald ans Werk gehen
	22/05/1998	Petry rudert mit im Gartenschau - Boot
	26/05/1998	Positives Fazit des Jumelage-Wochenendes: Landesgartenschau auch ein Thema für Montmorency
	20/06/1998	OB Pröbldorf bei Sondersitzung des Gemeinderats zur Landesgartenschau: "Das Jahr 2004 kommt schnell"
	05/08/1998	"Es heißt sich, Gärten für eine Gartenschau zu opfern"
	02/10/1998	Gartenschau/ Sperling - Kritik am Dezernat II: "Da fühlt man sich doch machtlos"
	23/11/1998	Gartenschau das zentrale Entwicklungsthema
23/11/1998	Bürgerbeteiligung erste Hälfte '99	

Année de parution	Date de parution	Titre
1999	26/03/1999	Bürgerbeteiligung bei Landesgartenschau und Stadtentwicklung: "Wir werden ein Wir - Gefühl entwickeln"
	26/03/1999	Mit den Bürgern ins Arbeiten kommen
	07/05/1999	Zeitreise durch Grün, kunst und Kies
	01/06/1999	28 Planungsteams sind im Rennen
	23/06/1999	Der " Garten der zwei Ufer" soll ein gemeinsames Projekt werden
	01/07/1999	Heute geht die Jury in Klausur
	01/07/1999	Was wird aus dem großen Kasernengebäude?
	05/07/1999	Zwei Städte - aber ein Projekt
	05/07/1999	Zweiufergarten als kreisförmige Zeitreise
	06/07/1999	Neue Perspektiven am Rhein
	07/07/1999	Ein europäischer Kreis verbindet die beiden Ufer des Rheins miteinander
	10/07/1999	Der Rhein soll nicht länger trennen
	23/07/1999	"Noch nicht das ei des kolumbus
	05/08/1999	Kehler Bürger wollen bei LGS mitreden
	25/09/1999	"Ein Freiraum, der aufatmen lässt"
	27/09/1999	Mehr Blumen hatte man in Weil erwartet
19/11/1999	Schwebende Sterne Über die Grenzen hinweg	

Année de parution	Date de parution	Titre
2000	17/01/2000	"Bürger müssen Zeit zum Diskutieren erhalten"
	19/01/2000	"Das ist eine europäische Premiere"
	21/01/2000	Gartenschau: Erste konkrete Beschlüsse
	22/01/2000	Grenzenloser Zeitweg über den Rhein
	26/01/2000	"Ein Park gibt Zeit - nimm dir Zeit"
	03/02/2000	Auf dem Weg zu einem städtischen Herzen
	08/02/2000	Erneut können die Bürger mitreden
	15/02/2000	Zum Auftakt wird heute über Park - Gestaltung gesprochen
	17/02/2000	Bürger liefern Ideen zum Garten des zwei Ufer
	23/02/2000	Brauchen Strassburg und Kehl eine Radbrücke?
	25/02/2000	Keine Gartenzwergkunst für Gartenschau
	29/02/2000	Wenig Interesse an Blumenschauen als "Event"
	29/02/2000	Ein Dach vom Bahnhof bis zur Fußgängerzone
	02/03/2000	über hundert Seiten voller Ideen ("Gemeinsamer Garten" nimmt Formen an)
	17/03/2000	Die Brücke ist unterwegs - vorerst (Meinungen über Brücke nach wie vor geteilt)
	20/03/2000	Im Herbst werden Bäume gepflanzt ("Brücke ein notwendiges Bauwerk")
	24/03/2000	Jetzt fehlt für die neue Rheinbrücke nur noch der Gemeinderatsbeschluss (Leitplanung für Rad - und Gehwegbrücke in Auftrag)
	22/04/2000	Gründung der Gartenschau-GmbH gebilligt
	26/04/2000	"Einer der besonderen, konkreten Schritte"
	05/05/2000	"Nicht krampfhaft originell sein"
	10/05/2000	Stadtkapelle Hanauer Musikverein wirbt in Singen bei der Gartenschau für Kehl
	11/05/2000	Gartenschau nimmt Gestalt an (Drei Haupteingänge drei Parkplätze)
	12/05/2000	Einmalig und unverwechselbar (Eine einmalige brücke über den Rhein)
	23/05/2000	OB Petry: "Zwei Städte - ein Weg"
	24/05/2000	Die Entwürfe für die Gartenschau 2004 in Kehl
	26/05/2000	"Ein ehrgeiziges und wunderbares Vorhaben"
	26/05/2000	Ein Brückenschlag über den Rhein (Rahmenplan für die Gartenschau beschlossen/Weiß nicht, wem so eine Brücke nützt)
	27/05/2000	"Die Brücke bewegt die Menschen"
28/05/2000	"So nützlich wie still-gelegtes Atomkraftwerk"	

Année de parution	Date de parution	Titre
2000	30/05/2000	Die Ängste der Kehler
	06/06/2000	Mehr Zeit nehmen für die Kehler
	28/06/2000	"Gewisse Daseinsberechtigung auch nach des Gartenschau"
	30/06/2000	"Auf Kosten des Bildung unserer Kinder?"
	01/07/2000	Michael Fiebach: der Mann für die Landesgartenschau
	08/07/2000	Wankt die Brücke, ehe sie steht?
	10/07/2000	Überrascht von der Absicht den KT-Platz zu verlegen
	12/07/2000	Ein Kunst-Weg für Gartenschau-Besucher
	05/08/2000	Brief und Siegel vom Notar
	02/09/2000	Gartenschau-GmbH nimmt Arbeit auf
	28/09/2000	Vom Streichelzoo bis zum Garten des Sinne
	29/09/2000	Kehl macht in Singen eine gute Figur
	01/10/2000	Ein-Drittel-zwei-Drittel-Lösung scheint möglich
	27/10/2000	Sichtbaren Sprung nach vorne machen
	02/11/2000	Im Grunde geht es der Stadt um Instrumente des Mitfinanzierung für die Stadtentwicklung
	08/12/2000	Strassburg zahlt zwei Drittel
09/12/2000	"Absurde Pläne" (Zu den Berichten "Grundsteuererhöhung so gut wie sicher" und "größeres Projekt als die Gartenschau" Kehler Zeitung)	
15/12/2000	Brückenkosten für Kehl 2,3 Millionen	
2001	18/01/2001	Kranke Bäume am Rhein werden gefällt
	19/01/2001	Ab Herbst soll gepflanzt werden
	26/01/2001	Wasser wird wichtiges Element (Dem Kreis soll ein Rhythmus gegeben werden)
	09/03/2001	Der Bau profitiert von Gartenschau
	20/03/2001	Ein neuer Anfang für Strassburg (Pétry: "Das Projekt ist für beide Städte wichtig)
	21/03/2001	Stächele: "Kehl steht vor einem Riesensprung"
	26/03/2001	Gartenschau-Bus tourt mit Werbebanner durch ganz Europa
	31/03/2001	"Kehler Gartenschau ist ein Unikat" (Regierungspräsident Sven von Ungern-Sternberg pflanzte den ersten Baum des Landesgartenschau)
	04/04/2001	Rheinbrücke für Fußgänger ein "ganz großer Wurf"
	21/04/2001	Gebohrt für die Standfestigkeit
	18/05/2001	Fünf Pavillons für das Rheinvorland + photo plan masse de la partie all seulement
	19/05/2001	Strassburg: Rückzieher beim Zwei-Ufer-Garten?
	22/05/2001	Ein Huhn als Kehler Markenzeichen? (Bewertung kann sich möglicherweise ändern")
	02/06/2001	Wird die Rheindammstraße zugemacht?
	11/07/2001	FH-Freunde planen Veranstaltung zur Gartenschau (Blumen sind wichtig und des kontakt zu den Kleingärtnern)
	17/11/2001	Kehl bei der "Tour de France" dabei? (Rund gehen soll es in sportlicher Hinsicht während der Landesgartenschau in Jahr 2004)

Année de parution	Date de parution	Titre
2001	26/12/2001	Gartenschau als große Chance im Blick
	29/12/2001	Im Gartenschau-Gelände müssen Bäume weichen
	31/12/2001	Landesgartenschau (Baum für Baum, Grünes Licht für Stadtboulevard, Stadthalle von Park umgeben)
2002	17/01/2002	Grenzüberschreitende Arbeit ist so etwas wie eine Pionierleistung
	22/01/2002	Garten des Zwei Ufer nimmt jetzt Gestalt an
	23/01/2002	Countdown für Brückenneubau läuft
	26/01/2002	"Die Landesgartenschau 2004 wird einmalig" + photo de la torupe qui sourie
	31/01/2002	Tandem-Agenturen solle Gartenschau vermarkten
	13/03/2002	Landrat informiert sich über Gartenschau
	15/03/2002	Agenturen-Duo rührt Werbetrommel
	20/03/2002	34 Hektar großer Park für Straßburg
	18/04/2002	Darlehensaufnahme nicht gesichert (Gartenschau: Strassburg und Kehl hand in hand)
	20/04/2002	Vogelflug ist ein "Knackpunkt"
	24/04/2002	Mimram-Brücke auf Kollisionskurs?
	26/04/2002	Blockadepolitik in punkto Brücke? (Radwege-Anbindung in der Diskussion/ Verstärkung für die Gartenschau-GmbH)
	27/04/2002	Die ersten sichtbaren Zeichen des Gartenschau
	07/05/2002	Landesgartenschau hat ihr Logo: den Blütenschwan
	24/05/2002	Plattform für die ganze Region
	01/06/2002	Unterirdisch in Richtung Badhof (Kehler Geschichte im Untergrund)
	08/06/2002	Über 100 000 neue Pflanzen für Landesgartenschau geplant
	11/06/2002	Kehler wollen Tunnel zugänglich machen
	19/06/2002	Danach eine ganz andere Stadt
	01/07/2002	"Hier entsteht etwas Gutes für Kehl"
	11/07/2002	Brücke wird auch von Gegnern benutzt werden" (Jede Woche ist jetzt wichtig")
	17/07/2002	Kostenexplosion bei der Kehler Mimram-Brücke (Fühlen uns auch diesen Schwierigkeiten gewachsen")
	17/07/2002	Mimram-Brücke: Zu teuer, zu schick und auch sinnlos?
	19/07/2002	Über die Mimrambrücke musst du gehen
	30/07/2002	Dauerhafte Verbindung im Garten der zwei Ufer
	02/08/2002	Baurechtlich keine Einwände ("Es geht um Zerstörung eines Projekts")

Année de parution	Date de parution	Titre
2002	06/08/2002	"Grenze in den Köpfen abbauen"
	07/08/2002	Auftritt für die Gartenzwerge
	10/08/2002	Die Grenzstadt verändert peu à peu ihr Gesicht
	17/08/2002	"Sicherheit wird nicht reduziert"
	21/08/2002	Vorbild für den Rosengarten liefern alte Burggärten (Ein Paradies für Kinder und alle, die gerne mit Wasser spielen)
	09/09/2002	Rendez-vous mit Premier Jean Pierre Raffarin (Nun weiß auch Strassburg wie der Park aussehen soll)
	05/10/2002	Vogelflug bremst Bau der Mimram-Brücke ("Im günstigsten Falle Gibt es nur eine Verzögerung")
	14/11/2002	Vom Symbol zum simplen Projekt
	25/11/2002	Eine Eiche für den gemeinsamen Garten
	25/11/2002	(Der erste Baum auf französischer Seite
	30/11/2002	"Jetzt nichts als Gas geben" ("Garten der zwei Ufer braucht eine Brücke", Hin und her um Mimram-Steg
	14/12/2002	"Ich habe niemals ein bitteres Gefühl empfunden"
	16/12/2002	14 Monate und kein tag mehr
2003	07/01/2003	"So stelle ich mir eine ökologische LGS nicht vor"
	24/04/2003	Eine Million deutsche Besucher werden erwartet (am Zollhof ist der Haupteingang)
	26/05/2003	Rheinpromenade ab Herbst gesperrt
	13/06/2003	Förderturm für Freigebigkeit
	14/06/2003	"Uns verrinnt die Zeit"
	17/06/2003	Akzente für die Stadtentwicklung
	04/07/2003	Jährlich kommen 16 000 Besucher
	05/08/2003	Geld fehlt als Kunst-Dünger
	07/10/2003	"Ich bringe Projekte gern erfolgreich zu Ende"
	23/10/2003	"Wir schreiben ein wenig an der Geschichte Europas mit"
	06/11/2003	Land stellt seine Politik zur Schau
	17/11/2003	"Es wird ein wir - Gefühl bleiben"
	19/11/2003	In der neuen Küche wird's luftig
	22/11/2003	Das Festival nimmt Gestalt an
	28/11/2003	Steinacher wird wirt der Gartenschau
	20/12/2003	Die Kunst, mit wenig Geld doch Gutes zu Bieten
	31/12/2003	2004 - das Jahr der Ernte nach harter Arbeit (Die Tulpenzwiebeln für den Zollhof sind geerntet / Die Kehler City macht sich)

Année de parution	Date de parution	Titre
2004	05/02/2004	Kehl rückt in den Mittelpunkt
	11/02/2004	Wichtige Impulse für die ökumene
	14/02/2004	Dauerkarten sind Ladenhüter
	25/02/2004	"kommen Sie und staunen Sie" - über 3000 veranstaltungen in sechs Monaten
	27/02/2004	Kehl bekommt biblischen Garten
	22/03/2004	Ein ganz neuer Blick auf Kehl
	07/04/2004	"gartenschau im grünen Bereich"
	14/04/2004	Landesgartenschau muss noch 12 000 Dauerkarten verkaufen
	19/04/2004	Landesgartenschau; Strasssburg und Kehl auf zwei Millionen gäste
	19/04/2004	Hauptsache, das Tandem fährt
	21/04/2004	Zwei Namen, zwei Konzepte - ein festival
	24/04/2004	"Man fühlt sich wie zu Hause"

ANNEXE 4
LISTE DES PERSONNES
RENCONTREES

Mme Armbruster, Responsable du Pôle Tourisme au Service Marketing territorial et Tourisme de la Direction du Développement Economique et de l'Attractivité à la Ville et Communauté urbaine de Strasbourg

M. Deppen, Directeur du service des évènements à la Ville de Strasbourg

M. Grossmann, Conseiller municipal à la Ville de Strasbourg

M. Hummel, Chargé du suivi des travaux au service des espaces verts et naturels à la Communauté Urbaine de Strasbourg

M. Karcher, directeur des projets sur l'espace public au service des espaces verts et de la nature de la Communauté Urbaine de Strasbourg

Mme Keller, Sénatrice et conseillère municipale à la Ville de Strasbourg

M. Kieffer, Conseiller technique au cabinet du président du conseil régional d'Alsace

M. Krieger, artiste peintre retraité

Mme Lipowsky, Chargée de la coopération transfrontalière et de la communication à la Ville de Kehl

Mme Marbach, Chargée de mission « quartier du Port du Rhin »

M. Mimram, architecte ingénieur

M. Moritz, Responsable de l'entretien du Jardin des Deux Rives

M. Petry, Maire de Kehl

M. Rauch, Retraité et ancien directeur du service d'urbanisme à la Ville de Kehl

Mme Schumm, artiste thérapeute et présidente de l'association Garten//Jardin et l'ensemble des membres de l'association que j'ai eu la chance de rencontrer.

M. Tissier, Directeur du service des espaces verts et de la nature à la Direction des Espaces Publics et Naturels à la Communauté Urbaine de Strasbourg

Mme Turck, Directrice de l'école du Port du Rhin

M. Vallens, Conseiller technique chargé de la coopération transfrontalière au cabinet du maire de Strasbourg

ANNEXE 5

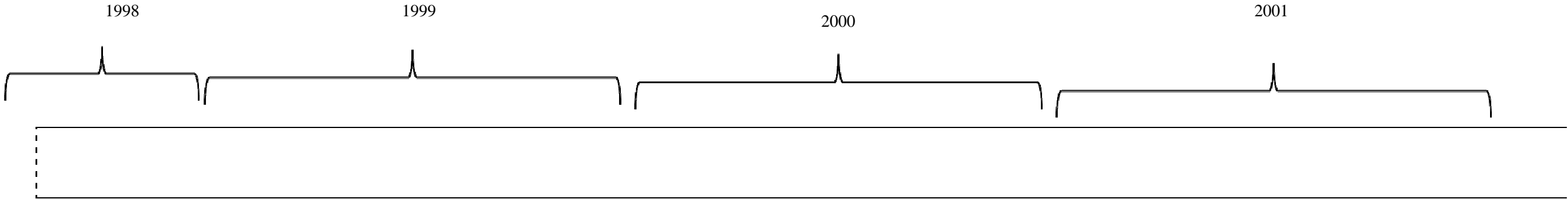
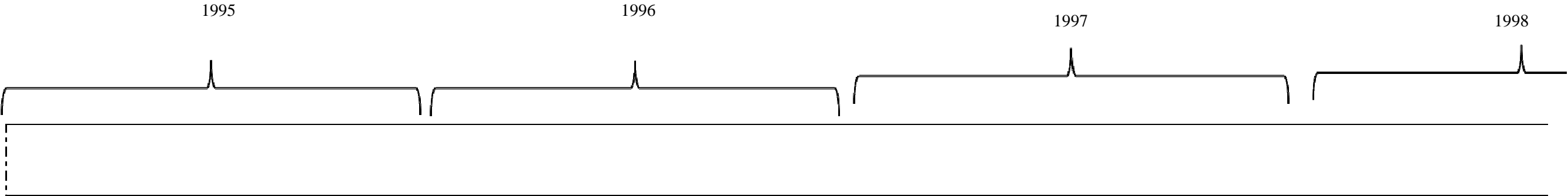
GUIDE D'ENTRETIEN

Thématiques	Sujets à évoquer
L'avant projet	Description du site avant le Jardin des Deux Rives (Pourquoi le centre aquatique Océade n'a-t-il finalement pas été intégré au projet?)
	A quand remonte la réflexion d'un aménagement transfrontalier sur ce site ?
	Quelles étaient les intentions d'un tel projet ? (favoriser la coopération, lier les populations, faciliter le transit France-Allemagne...) Les mêmes de chaque côté ?
	A qui ce lieu est-il destiné (artistes?promeneurs, lesquels?...) ?
	Qui sont les fondateurs du projet de chaque côté du Rhin?
	Comment ont-ils réussi à faire approuver le projet par l'ensemble des acteurs
	Pourquoi avoir choisi ce site
Acteurs	Listes des différents acteurs du projet avec lesquels la personne a collaboré (des côtés français et allemand)
	Quelle fréquence de rencontre avec ces acteurs?
	Nature des échanges
	Liste générale des acteurs
L'histoire du projet	Pourriez vous m'indiquer sur cette frise les étapes marquantes de la genèse du projet, depuis la naissance de l'idée jusqu'à l'ouverture du jardin en 2004?
	Pouvez-vous m'expliquer en quoi les différentes étapes que vous avez marquées sur la frise sont importantes?
	Quels sont vos souvenirs de ces périodes?
	Pourquoi la passerelle a-t-elle été déplacée? (essayer de faire parler sur le changement politique de 2001)
	Beaucoup d'avancées entre 19** et 19** pourquoi?
	... interroger sur ce qu'il a indiqué sur la frise
	La question des financements de la passerelle: au début Kehl devait payer 1/3 au final la ville a payé 41%...
	Les évolutions du projet - description du site actuel (carte mentale pour Léa?)
Evolution de la notoriété dans la presse - beaucoup de communication des différents acteurs français et allemands autour du projet? Pourquoi?	
Concertation	Fréquence des réunions de concertation
	Nombre de participants (équitable Français/Allemands?)
	Implication et engouement de la population face au projet
	Association (parler de l'association qui s'est montée du côté de Kehl en 2001 pour lutter contre la révision du plan Brosk)
Animation	Comment avez-vous fait vivre le projet? Conférences, expositions...et aujourd'hui ? Quelle pérennisation du jardin ?
	Les animations étaient-elles organisées conjointement? Y avait-il autant de Français que d'Allemands quand l'animation avait lieu sur une seule rive?
	La fête sur le Rhin est-elle un succès ? Bilan/chiffres ? Y-a-t-il "mélange" français/allemand ?
Gestion du jardin	Comment est géré l'entretien du jardin?
	Comment a été abordée cette question au cours du projet - L'idée d'une cogestion a-t-elle été soulevée?
	Pourquoi avoir choisi une gestion indépendante alors que les politiciens semblent voir avant tout dans le jardin une dimension symbolique?
	Comment va être gérée l'exploitation de la ligne de tramway? Serait-il possible d'étendre ce système au Jardin des Deux Rives?
Vécu	Aviez-vous déjà travaillé avec la ville de Kehl/Strasbourg?
	Différences par rapport à un projet "normal"
	Obstacle de la langue?
	Plus difficile à monter qu'un projet normal?
	Quel sentiment vous laisse cette expérience? Envie de recommencer?

ANNEXE 6

FRISE A FAIRE COMPLETER
AUX ACTEURS RENCONTRES

FRISE CHRONOLOGIQUE DE L'AMENAGEMENT DU JARDIN DES DEUX RIVES



FRISE CHRONOLOGIQUE DE L'AMENAGEMENT DU JARDIN DES DEUX RIVES

